

CONSTRUIRE LE MONDE ? Y « GAGNER » SA PLACE ?



Cinquième rencontre du secteur de la **COHÉSION SOCIALE**



Actes du colloque du 17 novembre 2014
CBAI / CRAcs



AVANT-PROPOS

Christine KULAKOWSKI

Directrice du CBAI

Le 17 novembre 2014, le CBAI, dans le cadre de ses missions de Centre régional d'appui à la cohésion sociale, organisait un colloque consacré pour l'essentiel à la présentation des traits saillants de son rapport annuel 2014. Ce dernier structuré en trois parties contient plusieurs enseignements s'appliquant aux processus de cohésion sociale mis en œuvre par les associations soutenues par la Commission communautaire française.

A la veille du troisième quinquennat, qui débutera le 1^{er} janvier 2016, il nous a semblé important de faire le point sur les enjeux et les tensions qui structurent le travail réalisé par plus de 200 associations actives au sein du décret relatif à la Cohésion sociale. Dans un premier temps, nous nous sommes davantage penchés sur ce que nous avons défini comme étant de l'ordre des pratiques : ces dernières sont constituées à l'aide de témoignages se rapportant à des situations concrètes qui mettent aux prises des travailleurs (employés ou volontaires) et des participants.

L'analyse de ces situations s'est révélée précieuse à la compréhension de ces processus de cohésion sociale que nous avons été en mesure de caractériser. Aussi, nous tenons à adresser nos remerciements tant aux associations qui se sont données

la peine de faire le récit de ces situations parfois difficiles mais ô combien riches en enseignements, ainsi qu'à l'administration de la Commission communautaire française sans l'aide de laquelle ces précieux matériaux n'auraient pu être récoltés.

Nous avons également exposé quelques-unes des recommandations adressées par le CBAI au Collège de la Commission communautaire française et certaines personnalités ainsi que des coordinateurs communaux concernés par les enjeux sur lesquels portaient ces mêmes recommandations ont accepté de nous faire part de leur point de vue. Nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude.

Enfin, la politique de Cohésion sociale s'appuie en grande partie sur des dynamiques locales. C'est la raison pour laquelle nous avons invité deux coordinateurs communaux à partager les analyses qu'ils ont pu accumuler dans le cadre de leurs responsabilités. Nous souhaitons leur témoigner notre reconnaissance ainsi qu'aux nombreux participants à ce colloque qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h00	Introduction Bruno VINIKAS (Président d'honneur du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle)
9h10	Ouverture de la journée Mr Rudi VERVOORT (Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Membre du Collège de la Commission communautaire française, en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme)
9h20	Des actions aux pratiques : une analyse des récits des associations Alexandre ANSAY (Coordinateur du Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRAcs) au CBAI)
9h50	Projection d'un extrait du film 'Ceci n'est pas de la cohésion sociale' Christian VAN CUTSEM (Réalisateur au Centre Vidéo de Bruxelles/Vidéo Education Permanente)
10h15	Le vivre ensemble en cohésion sociale : présentation de la recommandation et discussion Christine SCHAUT (Sociologue, Facultés universitaires Saint Louis) Myriem AMRANI (Coordination locale de la cohésion sociale de Saint-Gilles) Jamal YOUSSEFI (Directeur de la Compagnie des Nouveaux Disparus)
11h10	Pause
11h35	La citoyenneté interculturelle : présentation de la recommandation et discussion Fred MAWET (Directrice de la Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et exilés) Ali BENABID (Directeur de la Lutte contre l'exclusion sociale) Billy KALONJI (Share)
12h40	Repas convivial
13h40	L'apprentissage du français, l'alphabétisation et le soutien à la scolarité : présentation des recommandations et discussion Anne-Chantal DENIS (Coordinatrice générale du Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et l'apprentissage du Français pour adultes) Véronique MARISSAL (Coordinatrice de la Coordination des Ecoles de devoirs)
14h35	Parole aux coordinateurs locaux « Territorialité et production de subjectivité » Karim BOUHOUT (Coordination locale de la cohésion sociale de Bruxelles-Ville) « Pour un modèle participatif de l'évaluation en cohésion sociale » Juan LATORRE (Coordination locale de la cohésion sociale de Schaerbeek)
15h30	Regard sur la journée Philippe STERCKX (Cabinet du Ministre Rudi Vervoort)
	Clôture Bruno VINIKAS et Angela SCILLIA (Présidente du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle)

INTRODUCTION

Bruno VINIKAS,

Président d'honneur du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle

Merci à tous de votre présence, merci aux différentes personnalités, responsables politiques locaux qui ont accepté d'assister à ce colloque. Je voudrais tout d'abord vous présenter David Lallemand qui va animer toute cette journée. Vous l'avez bien connu, vous vous souviendrez de son long passage à la RTBF et notamment lors de l'émission « Quand les jeunes s'en mêlent » qu'il animait avec brio. Il est actuellement conseiller en communication et chargé de projets pour Bernard Devos, le Délégué général aux droits de l'enfant.

L'objet du colloque organisé par le CRAcs et le CBAI est de faire le point sur la politique de cohésion sociale à un moment charnière. 2014 est en effet l'avant-dernière année de la deuxième législature de cette politique définie par la COCOF, et donc celle qui entame la préparation de ce qui va se passer pour la troisième législature qui commencera en 2016. L'objectif du rapport annuel que le CRAcs produit cette fois-ci est de faire le point sur cette législature mais surtout d'en tirer les conséquences et de formuler un ensemble de recommandations pour la législature suivante. Ces recommandations sont bien sûr adressées au Collège de la COCOF.

Alexandre Ansay, qui est responsable du secteur CRAcs au CBAI, va en faire l'exposé tout à l'heure. Il nous expliquera ces différentes recommandations et, au cours de la journée, un certain nombre de débats vont traiter des recommandations les plus importantes.

Mais en ouverture de ce colloque, nous avons aussi l'honneur et le très grand plaisir d'accueillir Rudi Vervoort, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et Membre du Collège de la COCOF, en charge de la cohésion sociale. En fait je me suis rendu compte que Rudi Vervoort est arrivé à la tête du gouvernement régional un peu en 'stoemelings' en succédant à Charles Picqué. Vous le connaissez, vous l'avez déjà vu : pour moi, c'est

l'homme tranquille de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est ce qu'on appelle, dans ce dialecte local qui malheureusement se perd, un 'echte zinneke'. Né de père néerlandophone et de mère francophone, il a fait des études de droit. Il a fait sa carrière dans une commune tranquille de Bruxelles: celle d'Evere dont on parle en général très peu. D'autres Everois avant lui se sont illustrés dans ce format d'hommes tranquilles : je me souviens bien de son prédécesseur François Guillaume. Devenu parlementaire régional, il est finalement arrivé à la tête du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2013. Cette escalade a été précédée d'une autre : en 2009 il a escaladé, tranquillement je suppose, le Kilimandjaro. Je vais lui passer la parole dans quelques instants.

Mais auparavant je voudrais vous présenter quelqu'un d'autre. J'ai présidé le CBAI pendant une quinzaine d'années et je me suis dit qu'à un certain moment, il fallait certainement tourner la page. Le 21 octobre dernier le Conseil d'Administration a, sur ma proposition, décidé de porter à la présidence du CBAI Angela Scillia. Angela n'est peut-être pas une 'echte zinneke'. Mais elle représente bien la multiculturalité bruxelloise : elle est d'origine italienne, et même précisément, comme beaucoup d'Italiens immigrés en Belgique dans les années 50 et 60, d'origine sicilienne. Elle est née dans une famille qui ressemble beaucoup à la mienne : on était ouvriers au départ mais on souhaitait le meilleur pour les enfants, c'est-à-dire, si possible, profiter de toutes les opportunités existant à l'époque afin de monter un petit peu dans l'ascenseur social. Elle a fait des études de journalisme, et a été effectivement journaliste, d'abord dans un grand quotidien, et puis à titre indépendant. Elle est ensuite passée au service d'études à la FGTB de Bruxelles et travaille actuellement au Service d'aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis donc heureux de vous la présenter, et en fin de colloque, elle vous dira elle-même quelques mots.

Je passe maintenant la parole à Rudi Vervoort.

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

*Rudi VERVOORT, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale
et Membre du collège de la COCOF en charge de la cohésion sociale*

Je suis ravi de vous voir si nombreux à ce colloque aujourd'hui. Cela prouve bien la vitalité du secteur associatif mais aussi la hauteur et l'importance des enjeux que nous allons devoir expliquer puis rencontrer dans les cinq ans qui viennent. C'est effectivement une journée importante pour moi et mon équipe sera d'ailleurs présente aujourd'hui. Vous les connaissez : Philippe Sterckx, figure quasi inamovible du secteur. Il a amené un petit jeune avec lui, David Cordonnier parce qu'il paraît que Philippe prend de l'âge. Moi j'ai du mal à le croire parce que je ne le vois pas changer. Et donc ce sera aussi l'occasion, mais peut-être à un autre moment, de rendre hommage à son travail, qui ne s'arrêtera pas, mais je sais que tu vas arriver à l'âge de la retraite. J'ai envie de dire, malheureusement pour nous, pas encore à 67 ans. Mais elle approche et il y a dès lors une transition qui se fait au niveau du Cabinet. Je dois aussi profiter de l'occasion pour remercier Philippe pour tout le travail qu'il a et qu'il effectue au quotidien. Ce n'est pas toujours un travail facile mais il le fait, entouré, et il n'a certainement pas perdu une chose : sa force de conviction. Et finalement, c'est ce qui fait qu'il est aujourd'hui toujours aussi sensible à ces questions-là qu'il a pu l'être dans sa prime jeunesse.

La cohésion sociale est un projet que nous devons porter ensemble pour Bruxelles. Les défis que connaît notre région sont multiples, je ne cesse de le répéter aux quatre coins de notre région. Un thème qui me touche particulièrement c'est évidemment celui du vivre ensemble. Notre région est multiple, différente, variée, métissée. L'enjeu pour moi consiste à faire en sorte que ces différences puissent continuer dans le cadre d'un vivre ensemble. Bruxelles est une région où les gens vivent certes les uns avec les autres mais parfois encore les uns à côté des autres. Et c'est l'amélioration de ce vivre ensemble qui nous permettra de relever les défis de demain sans être dans une tension permanente. A l'heure où certains préfèrent relayer ce qui divise les Bruxellois, le gouvernement que j'ai l'honneur de présider à la Région et le Collège auquel je participe à la COCOF ont pour ambition de soutenir

ce qui les relie. C'est pour cette raison que le travail que vous effectuez est essentiel. Mais évidemment c'est un travail qui ne peut se faire sans balises, sans coordination, sans objectifs.

Je souhaite aussi saluer le travail effectué par Alexandre Ansay du CRAcs et l'ensemble de son équipe. Je remercie également tous les opérateurs d'avoir joué le jeu qui a permis l'analyse qui a été réalisée. Il faut souligner le travail de qualité qui débouche sur un document solide, des recommandations particulièrement touffues et le point d'orgue, c'est de mener une réflexion collective. En tant que responsable de la cohésion sociale, je suis évidemment heureux de pouvoir disposer d'un tel travail pour aiguiller nos visions et nos réflexions. Nous ne sommes évidemment qu'à l'ouverture de ce colloque, il n'est donc pas encore l'heure de tirer des conclusions. Mais laissez-moi tout de même vous faire part de quelques réflexions qui suivent la lecture de cette analyse et de ces recommandations.

Comme je l'ai dit, nous sommes à un moment charnière de la politique de cohésion sociale. En effet, dans un an, nous signerons de nouveaux contrats communaux et régionaux. Nous partirons pour un nouveau bail de cinq ans avec un grand nombre d'opérateurs, tant locaux que régionaux. Evidemment, on a tous hâte de prendre connaissance des projets qualitatifs qui émergeront de nos quartiers, de nos communes, de notre région. Mais avant ça, il faut fixer avec le Collège de la COCOF les nouvelles priorités. Et je suis persuadé que vous êtes toutes et tous d'ores et déjà impatients de les découvrir. Je ne dévoilerai pas la teneur du projet, pour l'instant, car il me semble important de pouvoir aussi entendre ce qui va être dit aujourd'hui. Néanmoins, je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un mystère de dire qu'il est primordial de ne pas déconstruire tout ce qui a été bâti en cinq années.

Par exemple, je constate que le secteur du sou-

tien scolaire est important au sein de la cohésion sociale. Il concerne presque la moitié des projets soutenus, c'est non négligeable. De plus, il répond à un besoin que l'exécutif bruxellois a identifié comme prioritaire: celui d'aider nos enfants, nos jeunes, à s'investir dans leur vie, leur donner toutes les clés pour l'avenir et leur permettre de surmonter les déterminismes socioéconomiques qui sont aujourd'hui encore toujours trop contraignants pour les jeunes Bruxellois des quartiers modestes.

Il en va de même pour la mission d'apprentissage du français, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. A Bruxelles 9% des hommes et 11,5% des femmes n'ont pas de CEB. Ce sont des chiffres qui nous interpellent. Ils montrent également combien nous ne pouvons pas abandonner ce travail essentiel qui mène à une meilleure intégration dans la société, à une égalité entre les citoyens, à des opportunités d'emploi ou, à tout le moins, à une vie meilleure.

Je ne peux m'empêcher non plus de dire un mot sur la politique d'accueil des primo-arrivants. Elle est essentielle et Bruxelles a l'intention de prendre pleinement sa part dans ce travail. Il faudra avancer main dans la main avec toutes les communautés présentes sur notre territoire, pour faire un parcours qui puisse être le plus efficace possible au bénéfice du primo-arrivant et de la société dans sa globalité. Vous savez que nous allons bientôt lancer un appel à projets pour la mise en place d'un premier bureau d'accueil pour les primo-arrivants. Cela aura évidemment un impact sur le travail associatif mené en cohésion sociale. Et je serai attentif à la meilleure coordination entre tous les opérateurs. Je serai également vigilant à ce que personne ne soit laissé au bord de la route. Ce n'est pas parce qu'on n'est plus un primo-arrivant que les besoins en enseignement de la langue ou en citoyenneté n'existent plus.

Je souhaite également dire un mot sur la multiplicité des actions qui sont menées et qui ont un objet de cohésion sociale important. Faire des actions favorisant la rencontre, le vivre ensemble, le lien entre les citoyens en partie différents, aux histoires de vies morcelées, est extrêmement difficile. Et quand, à un moment donné, la sauce prend, c'est

un moment enrichissant pour tout le monde. C'est important de trouver la possibilité de soutenir toutes ces actions qui font participer les citoyens, les font se rencontrer dans leur quartier, dans leur commune, dans leur région, dans leur pays.

Je terminerai en insistant une nouvelle fois sur le projet que je souhaite porter. C'est un projet d'inclusion, un projet positif : notre ville ne doit pas opposer les citoyens entre eux, notre ville ne peut exclure. Tout échec peut nous mener à des situations gravissimes, voire catastrophiques. Il faut lutter activement contre le repli sur soi que certains veulent mettre en avant. Moi je ne demande pas aux identités de s'effacer. Je ne souhaite pas qu'elles soient le vecteur de querelles, de tensions, de problèmes majeurs. Vivre ensemble c'est être en capacité de faire un pas vers l'autre. Et vous tous ici présents vous êtes les acteurs de cette cohésion au sein de notre ville. Vous êtes ceux qui nous aideront à combattre les replis identitaires, les enfermements. Et donc c'est une mission importante qui vous est confiée pour les cinq années qui viennent. D'où l'intérêt, l'exigence d'un travail de qualité, dont je ne doute pas qu'il sera mené, parce qu'il sera et qu'il est à la hauteur des enjeux qui se présentent à nous.

Je lisais hier une analyse où finalement, c'est vrai, ressort le sentiment qu'il y a un durcissement social qui émerge. Comme si la seule manière de progresser, la seule manière de s'élever, la seule manière de s'émanciper passait par la confrontation. Cette analyse concluait que finalement c'est toujours le plus fort qui s'en sort le mieux. C'est quelque chose qui est à mes yeux inacceptable et je pense que vous serez d'accord avec moi.

Alors bon travail et faisons en sorte que notre région reste ce qu'elle est, qu'elle s'améliore évidemment, et qu'à tout le moins on puisse se dire, nous Bruxellois, que finalement, c'est pas si mal ici.

DES ACTIONS AUX PRATIQUES

Alexandre ANSAY,

Coordinateur du Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale

L'exposé que je vais faire se base sur les lectures des récits que nous avons récoltés dans les rapports d'activités des associations. Nous vous avons demandé de relater des situations vécues, des situations de cohésion sociale et nous avons effectué un travail d'analyse assez important que nous avons souhaité vous restituer. Vous vous êtes donné la peine d'écrire ces récits, et bien nous nous donnons la peine de vous dire ce que ces récits nous ont appris.

L'article trois du décret de cohésion sociale identifie ce qu'on appelle des processus de cohésion sociale. C'est un article assez ambitieux, on l'a déjà dit à plusieurs reprises. Au centre de cet article figure ce qu'on a désigné comme étant des processus. Cette notion de processus fait écho à des observations formulées par de nombreux acteurs de la cohésion sociale avec lesquels nous avons travaillé. Je trouvais intéressant d'envisager ces processus de cohésion sociale comme des phénomènes sociaux qui peuvent être appréhendés selon deux modalités. Soit en tant qu'ils constituent des actions soit en tant qu'ils constituent des pratiques. Les actions renvoient à la façon dont une association va rendre compte du travail qu'elle a effectué en fonction des cadres qui sont contenus dans les rapports d'activités des associations. C'est, d'une certaine façon, ce à quoi vous êtes tenus de répondre, notamment lorsqu'on vous demande de produire des chiffres, lorsqu'on vous demande de répondre à des questions semi-ouvertes. C'est une représentation administrative des processus qui sont mis en œuvre sur le terrain et qui s'inscrivent dans des modalités qui ont été vérifiées par le Collège. Aujourd'hui, nous n'allons pas parler de ces actions. Aujourd'hui, nous allons parler des pratiques, d'après ce que vous avez choisi, vous, dans vos rapports, de mettre en évidence. C'est-à-dire ce que vous avez accepté de nous montrer dans ces rapports. Je vais dès lors vous inviter à une exploration de ces pratiques de cohésion sociale.

Pour traiter ces nombreux matériaux que nous

avons récolté nous nous sommes appuyés sur des méthodes éprouvées. En sciences sociales il existe ce que l'on appelle la grounded method theory, la méthode d'analyse ancrée, qui nous a permis d'analyser, de traiter les récits. Ensuite, nous avons également réalisé une évaluation réflexive à laquelle ont participé au moins une vingtaine d'associations sur la définition du soutien scolaire. Je tiens d'ailleurs à les en remercier, elles sont présentes aujourd'hui. Je me dois aussi de les remercier parce que nous avons beaucoup appris, et notre travail de centre d'appui consiste aussi à se mettre à l'écoute et à essayer d'apprendre du travail que vous menez sur le terrain. Voici donc une exploration de ces pratiques :

1. Désigner les destinataires

La première chose qui apparaît dans ces récits et qui nous a semblé intéressante, c'est la problématique de la désignation des destinataires. En cohésion sociale, il y a des « apprenants », des « primo-arrivants », des « élèves », des « enfants » que l'on refuse justement de considérer comme des « élèves » des « enfants » que l'on accepte, que l'on accueille, notamment parce qu'ils transportent avec eux un devoir, que l'on essaie de traiter, mais pas toujours. Il y a, en cohésion sociale, et c'est parfois plus étonnant, des termes tels que 'clients' qui sont aussi utilisés. Des clients qui connaissent des difficultés avec les institutions, avec les administrations et qui constituent une partie importante des récits. Dans ces situations, les travailleurs sociaux accueillent des personnes qui sont en conflit avec des administrations, en prise avec la menace sur leurs droits.

Il existe dès lors plusieurs façons de définir les destinataires de ces processus. La façon dont on va définir les destinataires est importante : elle donne des indications sur la proposition qui est formulée à l'adresse de ces destinataires. Ce qui est aussi intéressant dans ces récits, c'est qu'à un moment donné, le qualificatif utilisé s'estompe. Au début, on a affaire à un apprenant dans un atelier

alpha, et puis dans ce récit cet apprenant devient monsieur Untel, madame Une telle. Cela indique que le travailleur social va changer de position, va envisager l'apprenant d'une autre manière. Cet élève qu'il faut faire réussir, à un moment donné, on va se rendre compte qu'il est aussi un enfant qui est pris dans des rapports institutionnels et dans des stress affectifs de différentes natures. Il est important de se demander qui sont ceux et celles auxquels nous adressons nos propositions et comment évolue la manière dont on les perçoit.

2. Traiter l'individu versus travailler sur la société

Cette différence entre traiter l'individu et travailler sur la société me semble absolument fondamentale. C'est sans doute une des plus importantes à mon sens. Elle fait apparaître une tension entre deux types de préoccupations, deux types de soucis. Il ne s'agit pas cependant de dire que c'est l'un contre l'autre. Il me semble que les travailleurs sociaux se situent dans l'un et dans l'autre de ces registres. Et le « et » est très important. C'est pas « ou bien », « ou bien », c'est « et », « et ». Cette tension renvoie à ce que l'on appelle le traitement de l'individu versus le travail sur la société. Il y a de nombreuses situations rapportées dans les récits dans lesquelles ce qui se joue c'est un renforcement des capacités des individus, dans lesquelles les travailleurs sociaux vont témoigner que ce qui est important pour eux, ce qui fait sens pour eux, c'est de renforcer les individus parce que l'on fonctionne dans une société qui est structurée par des rapports de force, une société qui peut être envisagée comme un système de coopération, mais de nature concurrentielle. Il faut y gagner sa place. Il y a beaucoup de travailleurs sociaux qui témoignent de ça, qui expliquent: « Nous on essaie de donner des outils à des personnes pour qu'elles trouvent leur place dans la société. » Il s'agit ici d'une approche qui met en avant ce qu'on a appelé un souci fonctionnaliste. C'est-à-dire que pour que la société fonctionne, il faut rendre les personnes concurrentielles, il faut qu'elles soient en mesure de se livrer à de la concurrence. La concurrence appelle à la capacité à s'y livrer. Il s'agit dès lors de mettre les gens en position de pouvoir se livrer à

cette compétition. Cela peut paraître un peu rude comme perspective, mais il apparaît évidemment aussi que les travailleurs sociaux sont attachés à une autre dimension. Et une coordinatrice locale – Sylvie, pour ne pas la citer - utilisait une expression, qui disait : « Oui, mais pas que. On fait ça mais on ne fait pas que ça. » Il y a une dimension dans notre travail qui est absolument essentielle et significative, qui constitue d'une certaine façon un horizon dont on ne peut se couper en tant que travailleurs sociaux. » Cet horizon de signification concerne le travail sur la société, qui est souvent un enjeu dans les pratiques de cohésion sociale qui sont rapportées ici. Cela signifie: « On n'est pas seulement là pour renforcer les personnes, on est aussi là pour que ces personnes participent en tant que sujets politiques à la construction de quelque chose qu'il faut partager, qu'il faut mettre en commun. » Le deuxième axe de cette tension, c'est donc le travail sur la société. Il apparaît clairement que l'objet de chacun des deux axes de cette tension n'est pas le même : dans le premier cas, on travaille sur l'individu pour le renforcer, alors que dans l'autre, on travaille sur le monde, en tant que situation déterminée, concrète telle que des ateliers alpha, une fête du quartier, un espace de formation. Il s'agit dès lors, dans ce deuxième axe, de produire un effet de transformation de la réalité. Le système est quelque chose qui n'est pas uniquement donné, on peut aussi le construire.

3. Perturbation et surgissement de l'inattendu

On a tendance à considérer, selon une certaine conception, qu'un processus de cohésion sociale est un fleuve tranquille, quelque chose qui se passe imperturbablement. Or, les récits mettent en évidence que la cohésion sociale en tant que processus n'est pas un fleuve tranquille : il y a de la négativité et des animateurs ou des formateurs qui peuvent passer par des moments d'échec ou d'impuissance. Il existe parfois des situations qui sont extrêmement difficiles et desquelles quelque chose d'inattendu va surgir. Certains récits mettent en scène des travailleurs sociaux qui se trouvent face à une situation qui n'était pas prévue au programme. Par exemple, une formatrice en alpha se

rend compte, en cours de module, qu'un apprenant est en train de prier sous la table. Cela va perturber le processus de cohésion sociale.

Je parle ici des perturbations que les destinataires provoquent. Mais il faut aussi envisager que les travailleurs de cohésion sociale mettent en œuvre des propositions qui vont bousculer les destinataires. Il y a de nombreux témoignages qui montrent que dans certaines situations, la proposition associative peut provoquer une perturbation dans la façon dont les apprenants vont se représenter. Je donne souvent l'exemple d'une femme dans un groupe d'alpha. Le fait que cette femme fréquente cette association, qui est aussi fréquentée par son mari dans un autre cours, lui a permis de participer à un atelier théâtre. Ce dernier va l'amener à voir des nouvelles choses et à les ramener à la maison pour en discuter. Parfois, les processus de cohésion sociale déploient des perturbations qui vont bousculer les équilibres, qui vont remettre en question des points de repères, des références. Il faut dès lors noter ici que les processus de cohésion sociale vont à l'encontre d'une définition statique de la cohésion sociale selon laquelle il faut pacifier, il faut s'assurer que les gens restent bien à leur place. Dans les processus que vous mettez en œuvre, vous bousculez parfois les équilibres et ça provoque des reconfigurations. Ce qu'il faut interroger, c'est la forme de ces reconfigurations. Est-ce que ces reconfigurations vont mettre les personnes dans des processus de vie ? Est-ce qu'elles vont les inscrire dans des collectifs émancipatoires ?

Enfin, il est important de mentionner que l'identité du travailleur professionnel peut, elle aussi, vaciller, que le travailleur professionnel est aussi quelqu'un qui a parfois des doutes sur ce qu'il fait.

4. La cohésion sociale par la construction du conflit

Ce que ces récits mettent également en évidence de manière assez récurrente (et il faut saluer le fait que ces associations acceptent de le raconter), c'est que certains conflits peuvent naître lors du processus : entre apprenants, entre enfants et parfois entre destinataires de la proposition et tra-

vailleurs sociaux. Face à ces situations de conflits, les travailleurs ne sont pas toujours bien préparés. Ils trouvent parfois des ressources pour faire face à ces conflits qui peuvent alors se déployer de façon constructive : les acteurs sont alors associés à la construction du conflit. Dans d'autres contextes, les travailleurs sociaux n'ont pas accès à des ressources pour faire face à ces conflits, et ces tensions aboutissent dès lors sur une rupture. On ne prend pas le risque du conflit, on veut éviter le conflit : soit la personne concernée s'enfuit, soit c'est vous qui ne la rappelez pas. Il existe dès lors plusieurs issues possibles face à ces conflits. Cela indique, assez étrangement, que construire de la cohésion sociale peut aussi signifier construire des conflits.

5. Solitude du « je » versus le « nous » réflexif

J'ai été amené dans ma vie professionnelle à travailler dans d'autres secteurs et j'ai été frappé quand je suis arrivé dans le secteur de la cohésion sociale de constater qu'il existe, me semble-t-il, un déficit assez important d'espaces de supervision. Il y a des récits dans lesquels, assez étrangement, le narrateur dit « je ». Il ne dit pas « nous » il dit « je ». Je choisis de vous raconter une situation parfois difficile. Le fait que la personne s'exprime de cette manière nous a étonné. Cela signifie que le travailleur est souvent esseulé face aux situations qu'il rencontre. Il existe d'autres situations dans lesquelles il y a des difficultés, mais où les acteurs parviennent à s'appuyer sur des ressources collectives, sur des espaces de supervision dans lesquels les travailleurs peuvent faire un pas de côté, un pas en arrière et revenir sur ce qui s'est passé, analyser, déconstruire la situation. Il apparaît dès lors un je qui est dans la solitude versus un nous réflexif, sur lequel les travailleurs peuvent s'appuyer.

6. Temporalités longues versus traitement de l'urgence

Il existe parfois des conflits entre temporalités. Un apprenant, un jeune, un enfant, un primo-arrivant qui arrive et qui est aux prises avec une situation extrêmement difficile réclame souvent un traite-

ment urgent : « Je suis dans une situation pas possible, vous devez m'aider, vous devez me sauver. » En face, il y a un projet institutionnel qui propose un cheminement sur la durée. Ces deux temporalités rentrent dès lors parfois en collision : « Vous êtes aux prises avec une situation difficile mais nous ce qu'on a à vous proposer c'est un cheminement. » Bruno Ducoli disait : « Notre urgence c'est la durée ».

Il peut aussi y avoir des conflits de temporalité en termes d'effets du travail social. Dans certaines situations, les effets du travail associatif ne sont pas immédiats. Ainsi, il y a beaucoup de travailleurs sociaux qui racontent qu'ils reçoivent régulièrement dans leurs locaux des personnes qu'ils ont vues il y a cinq ou six ans et qui leur disent : « Merci, merci, ce que j'ai vécu ici est important et je voudrais le refaire avec eux ». Le fait que les effets du travail associatif ne se manifestent pas dans l'immédiateté rend particulièrement difficile leur évaluation. Les effets ne sont souvent pas spectaculaires, c'est un peu comme des graines qu'on met dans une terre, il faut attendre avant que ça pousse.

7. Le travail sur les supports de l'autonomie et l'en-deça de l'offre associative

Bien souvent, dans les propositions que nous construisons, dans les projets que nous destinons à des participants, nous nous basions sur un pré-supposé : les personnes à qui l'on s'adresse sont des individus qui ont une capacité d'autonomie, qui peuvent s'inscrire dans ce que nous leur proposons. Or, dans les faits, nombreux sont les témoignages qui montrent que les personnes sont parfois en butte à des grandes difficultés d'existence dans lesquelles il s'agit pour elles de survivre. Pour être un individu, il faut pouvoir être encadré dans des systèmes de protection et il faut pouvoir avoir des droits, accéder à des conditions de vie minimales. Très souvent, en alpha, ce qui apparaît c'est qu'on a voulu proposer quelque chose à madame et, madame, à un moment donné, elle disparaît, on ne sait pas où elle est. On essaye d'aller à sa recherche et on la retrouve dans la rue, complètement amochée. Ici, on voit que la proposition associative butte sur les conditions concrètes dans lesquelles se trouvent les personnes.

Nous revenons donc au deuxième chapeau de cette présentation : le traitement de l'individu versus le travail sur la société. Dans la situation relatée ci-dessus, le travailleur social est mis en difficulté. Que peut signifier cohabiter, « vivre ensemble » au sein d'un projet que l'on destine à des personnes pour qui il s'agit de survivre, de « gagner au jour, sa journée » comme disait le sociologue Robert Castel.

C'est là que la proposition associative butte parfois sur un en-deça. Ce qui fait que les gens sont de plus en plus exposés à des situations de vie impossibles. En fait, les travailleurs associatifs rencontrent la conditionnalité. Les travailleurs se retrouvent face à des personnes qui ont accès, à un moment donné, à des droits et qui doivent se battre pour maintenir ces droits. Le fait que les droits deviennent de plus en plus conditionnels met les travailleurs associatifs dans des situations vraiment difficiles où leur propositions vient parfois butter contre cet en-deça.

8. « Parler le monde » - Aller et venir entre des univers culturels multiples

Un élément qui est arrivé assez tardivement dans notre analyse a trait à l'importance des enjeux liés à l'acquisition de la compétence linguistique et aux dispositifs de traduction. Ce que l'on observe dans ces récits, c'est combien l'acquisition d'une compétence linguistique est un élément fondamental pour que les personnes comprennent, puissent accéder à la complexité des situations administratives. Cela apparaît très clairement dans les récits et illustre le fait que les personnes sont aux prises avec un environnement social qui est parfois vraiment hostile, dans lequel il faut trouver son chemin, notamment dans les liens qui les attachent aux institutions. Pour comprendre le langage des institutions et leur mode d'emploi, l'acquisition d'une compétence linguistique est absolument essentielle.

Cela indique aussi qu'acquérir une compétence socio-linguistique revient à passer d'un univers culturel à un autre, à rentrer dans un monde qui a ses codes, qui a ses valeurs. Passer d'un univers à un autre, c'est aussi ça que permettent les dis-

positifs de traduction. Tobie Nathan disait que « La culture est une organisation transportable de l'univers. » Dans les situations qui sont relatées, on peut formuler l'hypothèse qu'effectivement il existe quelque chose de commun, partagé et qui permet aux personnes d'aller et venir entre des univers. Et quand il existe un dispositif de traduction, c'est possible. Vous imaginez sans doute, comment, en termes de prévention, il est vraiment très important d'être autorisé à aller et venir entre son univers et l'univers dans lequel on doit rentrer. Aller et venir. Il y a aussi des récits dans lesquels on ne peut pas aller et venir, dans lesquels on n'est pas autorisé à faire ça. On doit, pour s'inscrire dans un univers, renoncer à celui dans lequel on a été construit.

Pour terminer, je vous dirais qu'avec ces différents chapeaux, nous avons tenté de caractériser les processus de cohésion sociale. On dit souvent que

l'on perçoit le monde à travers le regard de ceux que l'on côtoie. Dans ces processus de cohésion sociale, nous avons vu le monde à travers votre regard. En filigranes, en toile de fond de ces récits, il y a un monde qui apparaît. Et ce monde il se donne à voir de trois façons : tout d'abord un monde dans lequel il faut trouver sa place, accéder à des droits et les conserver. Un monde qui est essentiellement déterminé par des mécanismes concurrentiels, de compétition et duquel on est parfois totalement écarté, pas en mesure d'accéder à la ligne de départ. Enfin, le monde comme une réalité sociale à construire, à mettre en partage, et sur laquelle il est possible de produire des effets de transformation. Cette vision est absolument essentielle pour donner du sens au travail social. Enfin, le monde comme incluant des univers culturels multiples, entre lesquels il s'agit d'aller et venir, c'est un monde à partager, mais nous le partageons entre des univers culturels multiples et différents.

INTRODUCTION DU FILM

«CECI N'EST PAS DE LA COHÉSION SOCIALE»

Christian VAN CUTSEM, CVB/VIDEP

Evaluer son travail, c'est hyper important, qu'on soit travailleurs sociaux, membres du cabinet ou de l'administration, ou membres du CRAcs. Dans ce film, nous avons tenu à aller un petit peu plus loin et nous avons pris le temps d'interroger douze participants pour qu'ils puissent, dans un cadre très libre, très ouvert, témoigner du travail qu'on a fait avec eux, en termes de la construction du film, mais aussi au-delà, en termes de vivre ensemble, de cohabitation, de voisinage.

Ces ateliers-vidéo sont pour nous des espaces de liberté. Je pense qu'il est important aujourd'hui de laisser au public des espaces de liberté où ils peuvent faire preuve de créativité, où ils peuvent exprimer leur quotidien. Construire des films ensemble est la meilleure manière de faire de l'éducation à l'image, car cela nous permet d'affronter les vrais enjeux citoyens et de création de ce média.

Ces dernières années, nous avons constaté qu'il est primordial de penser l'apprentissage du français, en collaboration avec tous les partenaires alpha et les écoles des devoirs, sur base de vrais enjeux d'expression. Il me semble que quand un jeune ou quand une dame veut exprimer des choses qui sont vraiment très importantes et qui font partie, comme dirait Alexandre, de leur univers, je pense qu'il s'agit ici d'enjeux réels de cohésion sociale.

Pour faire ce film on a collaboré en ateliers avec plusieurs associations. Je pense par exemple au CASI-UO d'Anderlecht, au Foyer des Jeunes de Molenbeek, au G.A.F.F.I. et à AMOS de Schaerbeek et à l'Espace Senghor d'Etterbeek. Ce sont des témoignages qui me semblent très très intelligents dans le sens où ils portent un regard qui manque dans notre société. Qu'est-ce qui remonte en termes audiovisuels à part des émissions telles que 'Quand les jeunes s'en mêlent' et quelques autres exceptions telles que 'Coup 2 Pouce' ? En réalité, très peu d'expressions des acteurs des milieux populaires sont diffusées.

Il est primordial, en ce qui nous concerne, de créer des réseaux avec les autres associations et, à côté des écoles de devoirs et de l'apprentissage du français en alpha, de donner une visibilité à ces citoyens qui, pour moi, sont les sujets acteurs de la cohésion sociale et qui peuvent non seulement témoigner mais aussi intervenir, comme disait Alexandre, sur base d'allers et venues à partir de leurs univers. En fait parler le monde dans de vrais enjeux, c'est un peu le rôle de 'Ceci n'est pas de la cohésion sociale'.

PANEL 1 : LE VIVRE ENSEMBLE EN COHÉSION SOCIALE : PRÉSENTATION DE LA RECOMMANDATION ET DISCUSSION

*Christine SCHAUT, Sociologue, Facultés universitaires Saint-Louis,
Myriem AMRANI, Coordination locale de la cohésion locale de Saint-Gilles,
Jamal YOUSSEFI, Directeur de la Compagnie des Nouveaux Disparus*

Présentation de la recommandation, Alexandre ANSAY

En énonçant les impératifs opérationnels prioritaires du deuxième quinquennat, le Ministre Charles Picqué – qui était alors en charge de la politique de cohésion sociale – a donné à ce dispositif une orientation qui définit les enjeux de cohésion sociale en termes d’insertion sociale des individus. Selon cette vision, les actions mises en oeuvre dans le cadre du décret doivent être affectées au renforcement des capacités des personnes de façon à ce que ces dernières rejoignent le ‘mainstream’ de la société, principalement par l’accès à une fonctionnalité professionnelle. En d’autres termes, il s’agit de développer, sur base d’une géographie prioritaire, une politique territorialisée (dont l’échelle est la commune) de distribution des chances à celles et ceux qui sont les plus vulnérables d’un point de vue social et économique, et qui doivent trouver leur place dans une société de plus en plus concurrentielle.

Comme en attestent les analyses contenues dans le rapport annuel d’évaluation du CRAcs (année 2011), cette décision relève d’une conception distributive de la justice sociale laquelle est régulièrement opposée à des remèdes dits de reconnaissance qui agissent sur la production d’identités culturelles notamment collectives. Ce choix politique repose sur un postulat de type ‘dualiste’⁽¹⁾ qui soutient que ces deux remèdes sont exclusifs l’un de l’autre, que les actions ne pourraient être menées dans un registre qu’à la condition de ne pas l’être dans l’autre.

Or, si l’on prend en considération l’évolution de cette politique, en incluant dans cet examen l’horizon historique de sa fondation, force est de constater qu’elle est un des rares dispositifs – avec le FIPI – dédiés à des projets qui, outre le fait qu’ils conjuguent ces deux dimensions, permettent en outre de prendre en compte des enjeux de cohabitation. A cet égard, le CRAcs observait, dans son rapport 2011 consacré à l’analyse de la transition du premier au second quinquennat que « le Ministre en formulant une définition de ce qui est prioritaire, définition assortie de critères de ce qui ne l’est pas, a posé un geste de rupture par rapport à une des dimensions historiques et spécifiques de cette politique ».

Cette décision nous amenait à nous interroger sur l’avenir de ce décret dès lors que ses principales priorités identifiaient des objectifs opératoires (le soutien scolaire, alpha/FLE, accueil des primo-arrivants) relevant d’autres dispositifs spécifiques (le décret de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs et le Plan bruxellois pour l’alphabétisation) auquel s’ajoute désormais le décret de la Cocof relatif au parcours d’accueil des primo-arrivants. A la lumière de cet élément, les doutes formulés quant à sa pertinence – qui insistent sur le fait que sa seule utilité résiderait dans sa capacité à renforcer des dispositifs qui sont insuffisamment soutenus par ailleurs – ne semblent pas dénués de tout fondement.

La diversité culturelle croissante de la Région de Bruxelles-Capitale, si elle constitue un fait indéniable, doit être stimulée de façon à produire des interactions dynamiques entre ses différentes composantes. C’est pourquoi, il nous semble important que le Collège

⁽¹⁾ Il s’agit d’un dualisme que la philosophe Nancy Fraser a qualifié de « substantialiste » et dont résulte ‘la constitution effective de deux tâches autonomes qui rendent nécessaires deux formes séparées de luttes politiques.’ Nancy FRASER, « Qu’est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution », Editions La Découverte, Paris 2005, p 65.

de la Cocof élève au titre de nécessité politique le fait de ne pas se satisfaire du caractère multiculturel de la population bruxelloise. Ce dernier étant de l'ordre du constat (décrire ce qui est) ne formule pas une attente normative (qu'est-il souhaitable de mettre en oeuvre afin d'enrichir cette réalité ?).

Nous indiquions dans ce rapport qu'il était souhaitable que le Collège de la Cocof, lorsqu'il lui reviendrait de décider des priorités orientant le troisième quinquennat, apporte une réponse à une interrogation que nous formulions alors dans les termes suivants : « Les pouvoirs publics bruxellois considéreront-ils toujours que l'enjeu interculturel mérite une politique spécifique ? ». Cette question formulée au futur a désormais toute son actualité.

Cela étant, nous pensons qu'il ne faut pas balayer d'un revers de la main les appréhensions et les méfiances que soulèvent ces projets structurés sur des objectifs de 'vivre ensemble' et de 'cohabitation'. Ils suscitent selon nous deux objections qui ont trait à la nature des actions déployées et au peu de visibilité de leurs effets. La première objection met en avant l'indétermination liée aux modes opératoires mis en oeuvre (de quelles actions concrètes s'agit-il ? quelles sont compétences requises dans le chef des travailleurs sociaux qui les encadrent ?). La seconde objection souligne le fait que les effets de ces pratiques, à l'inverse de ce qui est observé par exemple pour un apprenant qui acquiert la maîtrise du français, ne seraient pas durables et qu'ils souffriraient en outre de leur discrétion. Il est vrai que, souvent, les phénomènes sociaux d'incohésion se manifestent de façon plus spectaculaire. Ces deux objections alimentent le sentiment que les pratiques associatives agissant sur ces enjeux souffrent de la comparaison lorsqu'ils sont rapportés au registre 'insertion sociale' centré sur le renforcement des capacités individuelles et que dès

lors, ils manquent de sérieux et de consistance. Aussi légitimes que soient ces objections, le CBAI soutient qu'il est possible de doter ces pratiques - essentielles à la construction d'identités collectives centrées sur le partage de valeurs communes - d'un **cadrage** et d'une **pondération budgétaire**.

Par **cadrage**, nous entendons la formulation par la Cocof d'un ensemble d'exigences auxquelles ces projets devraient satisfaire. Ainsi, la mise en place d'un 'dispositif jury' accueillant des experts à même de pouvoir apprécier les capacités des projets candidats à réaliser les objectifs de 'vivre ensemble' et de cohabitation, permettrait aux Services du Collège de bénéficier d'un avis consistant. En outre, les projets retenus au terme de la sélection devraient aboutir à la production d'un événement accessible et rendu public, qui donnerait lieu à une évaluation à laquelle les membres du jury de sélection seraient associés.

Par **pondération budgétaire**, il s'agit de définir un seuil au delà duquel le contrat communal et le volet régional ne peuvent affecter de financements. Par ailleurs, il nous semble également qu'il est nécessaire de définir une modalité de financement minimal par projet afin que ces derniers bénéficient d'un cadre budgétaire viable. Ce mode de régulation représente pour le Collège de la Cocof la garantie que les moyens budgétaires affectés à la réalisation de ces objectifs demeureront dans une proportion raisonnable.

Le CRAcs recommande au Collège de la Cocof d'élever au titre de priorité orientant le troisième quinquennat les enjeux de cohésion sociale liés au 'vivre ensemble' et à la cohabitation. En outre, nous suggérons au Collège de la Cocof de doter cette quatrième priorité d'un **cadrage** et d'une **pondération budgétaire** large allant de 15% à 30% des enveloppes dévolues aux contrats communaux et au volet régional.

Le CRAcs recommande l'introduction d'une priorité relative au 'vivre ensemble' visant à produire des interactions dynamiques et positives entre les habitants de la Région.

Plus précisément, le CRAcs recommande :

- a) Que le Collège définisse un ensemble d'exigences auxquelles ces projets - dont les effets propres sont difficilement mesurables - devraient satisfaire**
- b) Que cette priorité soit cadrée budgétairement au sein des contrats communaux afin de garantir que les projets s'inscrivant dans les autres priorités soient soutenus de manière conséquente.**

La discussion

Christine SCHAUT

Je voudrais d'abord exprimer à quel point j'ai trouvé le reportage absolument passionnant. Il y a, dans les paroles de ces jeunes, beaucoup à apprendre en termes de cohésion sociale, de vivre ensemble. Ça m'intéresse d'autant plus que dans tout le dispositif d'évaluation des projets de cohésion sociale, un acteur est insuffisamment pris en compte : les usagers, qui sont plus souvent parlés que parlants. C'est quelque chose dont on a déjà discuté avec Alexandre Ansay précédemment. Un grand travail est mené avec les coordinations et les travailleurs sociaux, mais peut-être qu'il manque encore un travail d'échanges avec les usagers. En effet, la parole des usagers est toujours indirectement traitée, soit par les acteurs institutionnels soit par les travailleurs sociaux. Il me semble qu'il y a un savoir qui ne circule pas nécessairement aussi facilement que ça dans les paroles qui sont dites, en particulier par ces jeunes, dont on pourrait s'inspirer. J'en profite pour dire que dans la recommandation faite par le CRAcs et le CBAI, il y a l'idée effectivement d'un cadrage méthodologique qui serait supporté par ce que vous appelez un jury, qui permettrait effectivement d'évaluer ces actions. Il me semble que ce jury, composé d'experts, mériterait peut-être d'être ouvert aussi à des savoirs profanes, à des savoirs quotidiens. Je pense que ces jeunes auraient une parole intéressante à évoquer.

Alors, c'est quoi le vivre ensemble ? Je pense que dans la cohésion sociale, il y a au moins deux enjeux, qui sont les enjeux d'égalité des chances et de possibilités d'accès aux ressources à tous les individus pour avoir un traitement égal. Sans doute que le soutien scolaire et l'alphabétisation rentrent complètement dans cet objectif. De plus, il me semble que la cohésion sociale, c'est aussi apprendre à se connaître et à se reconnaître dans ses différences, mais aussi dans tout ce qui nous rejoint, tout ce qui nous accueille. Je trouve aussi que le vivre ensemble, c'est le droit à l'indifférence. On parle souvent de droit à la différence mais je trouve que le droit à l'indifférence est un fondement essentiel

de la cohésion sociale. C'est en fait, dit autrement mais de manière plus positive, le droit à ne pas être stigmatisé ou le droit à ne pas être pointé du doigt pour une raison ou pour une autre. Bien souvent, et c'est ce qui est expliqué dans la recommandation, on a tendance à opposer cette double vision alors que, comme le CRAcs, je pense que ces deux visions sont complètement complémentaires. Et toutes les demandes culturelles, les demandes de reconnaissance, me semblent aussi porter des demandes d'accès aux ressources et des demandes de justice sociale et inversement, les demandes de justice sociale, elles, portent aussi en elles des revendications de reconnaissance culturelle et donc du droit à exister comme on existe. Je citerai ici Pierre Bourdieu lorsqu'il énonce ce « droit d'exister comme on existe ». Je pense qu'il dit là presque autant que ce que les jeunes ont raconté dans le film.

Myriem AMRANI

Les dimensions de l'intégration sociale et de l'égalité des chances sont des notions cruciales et majeures dans un contexte où la compétition fait rage sur les champs social et économique. Ce sont des enjeux fondamentaux pour le bien vivre ensemble dans notre région. L'autre dimension sur laquelle il me semble aussi important de travailler, puisque le décret y fait largement référence, c'est la notion d'émancipation individuelle et collective. Malheureusement, le quinquennat sortant a fortement fragilisé tout ce qui avait trait au travail sur les dimensions d'émancipation collective, pour des raisons budgétaires. Il serait, d'ailleurs, peut-être judicieux de s'attarder sur cet aspect du financement et des moyens alloués à la cohésion sociale en Région bruxelloise. C'est une question dont on ne pourra pas faire l'impasse à l'avenir, compte tenu des enjeux, de la poussée démographique en Région bruxelloise. Il faudra réinterroger les données financières et budgétaires pour rencontrer tous les objectifs visés par le décret.

L'émancipation individuelle et collective est un aspect fondamental et crucial du travail social mené en cohésion sociale, et le film que l'on vient de voir l'illustre parfaitement. Au-delà d'offrir un soutien, un accompagnement scolaire ou social de l'apprentissage de la langue, l'enjeu est de permettre

à chacun de pouvoir exprimer son point de vue, son regard sur le monde, de pouvoir donner des clés de compréhension des enjeux qui traversent la société (dans laquelle chacun vit). C'est ce qui apparaît très fortement dans le film, c'est fondamental pour permettre à tout un chacun d'acquiescer ces clés à travers le dialogue, dans un échange, y compris, avec les personnes qui ne partagent pas la même vision du monde. Le travail sur l'émancipation collective reste quelque chose d'assez fragile dans le dispositif aujourd'hui, il faut absolument nous donner des moyens pour le renforcer.

Un autre point important, c'est celui de la mobilité. La mobilité sociale reste un enjeu majeur. Au-delà, l'enjeu immédiat, c'est aussi la question de la mobilité spatiale. Se mouvoir dans la ville, s'autoriser à sortir de sa rue, de sa commune pour aller à l'aventure, rencontrer l'autre, dans toute sa diversité. C'est aussi pouvoir s'autoriser. Quelqu'un disait tout à l'heure : « Il est interdit, on n'autorise pas ». Malheureusement, certains ne s'autorisent pas à dépasser leurs frontières mentales, leurs peurs, c'est une forme d'auto-censure. Cela doit faire l'objet d'un travail, d'un accompagnement social, d'un travail à la fois individuel et collectif. C'est un processus long qui doit être renforcé en cohésion sociale. Les enjeux d'émancipation individuelle et collective, de mobilité sociale, de mobilité spatiale dans la ville et plus largement dans le monde restent quelque chose de fondamental avec les publics avec lesquels nous travaillons en cohésion sociale. Tout ça s'inscrit dans des processus de travail social, cela nécessite d'avoir des équipes au sein des associations qui soient outillées, qui sortent de la précarité. Parce qu'aujourd'hui, nous sommes dans des dispositifs où on a des contrats précaires, des Articles 60 pas toujours formés au travail social. Toutes ces équipes ont une énergie dingue, un enthousiasme dingue. Mais la précarité du secteur fragilise énormément son action. C'est pourquoi, je me permets d'insister sur les enjeux budgétaires, sur les enjeux de financement pour nous donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés qui sont des objectifs nobles, notamment, celui du vivre ensemble sereinement dans notre région.

Enfin, il y a une dimension importante, qui est celle du conflit, peu travaillée en cohésion sociale. Tu l'as abordée brièvement Alexandre. Lorsqu'on entend le terme cohésion sociale, on est dans la logique de la pacification, il faut que cela se passe sereinement, etc. Or, il faut aussi créer les conditions du conflit. Le conflit doit pouvoir s'exprimer, et faire l'objet d'une médiation. Les cadres que nous proposons, les associations, les comités d'habitants, les conseils de jeunes, sont autant d'espace de débats pour créer les conditions du conflit, permettre le débat contradictoire, l'expression de points de vue différents, et sensibiliser ainsi largement aux principes démocratiques tels que la liberté d'expression, d'association, de culte... Et ainsi, déconstruire toute une série d'a priori, de ressentiments, de peurs qui sont présents et qui sont autant de menaces pour cette cohésion sociale. Créer des conditions pour l'expression du conflit est fondamental aujourd'hui pour que les choses puissent se dire dans le champ social. Sinon, ce sont d'autres acteurs sociaux qui vont aller trouver là, un terrain fertile pour défendre un autre projet de société.

Jamal YOUSSEFI

Pour moi, le vivre ensemble commence d'abord par la rencontre entre les gens qui habitent au sein d'un même quartier, les faire discuter ensemble. Il faut valoriser un quartier et faire disparaître les dépôts clandestins. Nous, dans notre travail, on voit des gens très différents, de tous âges. Mais les gens ne se rencontrent pas, les gens ne se parlent pas. Il faut créer des moments, trouver des processus pour que les gens se parlent. La culture en fait est un élément très important qu'on met parfois sur le côté. Parce qu'on a l'image d'une culture élitiste, alors que la culture n'est pas élitiste. La culture est vraiment un outil du vivre ensemble, un outil qui peut créer la rencontre. Simplement, un artiste de rue qui a des ballons, qui fait de la jonglerie dans la rue avec un peu de musique peut faire descendre les gens. Je trouve qu'il y a encore vraiment beaucoup de travail. Moi, je donne parfois deux comparaisons. La première comparaison est de prendre un quartier avec des maisons, un quartier type bruxellois. Généralement quand le quartier

fonctionne bien, on a une fête de quartier pour les familles qui vivent là, ce qui permet un minimum de rencontre. Et puis on va prendre des quartiers dans des cités de logements, des grands buildings. Si on devait retirer tous ces gens des buildings et les mettre dans les rues ça ferait beaucoup, beaucoup de rues. Et dans ces buildings il n'y a pas beaucoup de choses qui se font ; on a peur que des choses se fassent ou que ça ne se passe pas très bien. Il est rare, et c'est dommage, que des activités s'y organisent.

Myriem AMRANI

Il y a un véritable enjeu de vivre ensemble dans notre région qui ne peut se limiter à une injonction « bienveillante ». Nous devons aller plus loin, promouvoir une éducation au vivre ensemble : proposer des outils, créer des cadres, des conditions d'échanges. Tout cela doit se penser, s'organiser, se budgéter dans le cadre d'une politique spécifique. C'est peut-être historique, les plus anciens du secteur pourront témoigner de cela tout à l'heure, mais en Région bruxelloise, la cohésion sociale, c'est une politique qui est un peu une politique hybride, qui est venue en compensation d'autres politiques. C'est quelque chose en plus; comme le disait tout à l'heure Sylvie, la cohésion sociale « c'est ça, mais pas que ». Le secteur de la cohésion sociale est souvent cofinancé par celui de l'éducation permanente, de la jeunesse par la Fédération Wallonie-Bruxelles, etc. Et donc la cohésion sociale, pour beaucoup de travailleurs sociaux, c'est une subvention parmi d'autres. Aujourd'hui, il faut vraiment la penser de manière indépendante. Si le vivre ensemble en Région bruxelloise est une priorité politique, il faut penser des moyens pour développer une politique d'éducation au vivre ensemble. Et cibler non pas seulement les publics les plus fragiles de notre région, parce que, encore une fois, il ne s'agit pas de les stigmatiser en disant « parce que vous êtes pauvres, précaires etc. il y a cette injonction du vivre ensemble ou du bon vivre ensemble ». Cette question doit toucher aussi d'autres franges de la population bruxelloise, qui, a priori, ne se sentent pas concernées par cette question, mais qui, au quotidien, ont des revendications, des attentes en termes de vivre ensemble dans la ville et qui sont aussi susceptibles d'être dans des logiques d'entre-soi.

Christine SCHAUT

Je suis tout à fait d'accord. Je voulais aussi rebondir sur ce que tu disais en termes de mobilité spatiale. Je pense que le vivre ensemble, ce sont aussi les échanges qui peuvent exister non pas seulement des quartiers populaires vers les quartiers résidentiels, mais l'inverse aussi. L'entre-soi en particulier dérange. Certains entre-soi dérangeant, d'autres entre-soi ne dérangeant pas du tout. J'ai fait une recherche sur la question de la culture à Bruxelles. Et quand on parle de communautarisme, par exemple, les opérateurs culturels et les acteurs institutionnels ont en tête une certaine forme de communautarisme. En termes de projets culturels, ils vont par exemple développer une forte réticence à venir supporter des projets culturels qui ne mettraient pas en évidence la mixité culturelle qui émanerait des quartiers populaires. Pourtant, une des recommandations indispensables selon moi, c'est de supporter spécialement les projets culturels émergents dans les quartiers populaires, dans une période justement où les rétrécissements identitaires dont on a parlé sont particulièrement forts.

Comment un peu mieux cerner la question du vivre ensemble ? Peut-être en se mettant autour de la table et en délibérant avec l'ensemble des acteurs concernés sur des indicateurs qui prendraient en compte la différence de temporalité entre les projets, les « aller et venir ». J'aimais beaucoup cette expression utilisée par une dame dans le reportage qui rappelle qu'il ne faut pas s'arrêter à des mots magiques comme celui de la mixité. Je crois que c'est un mot qui empêche de penser le vivre ensemble parce qu'on a l'impression que quand on a de la mixité, on a du vivre ensemble et que quand on n'a pas de mixité, on n'a pas du vivre ensemble et qu'il y a alors une sorte de régression sociale et politique. Il faut donc dépasser cela.

Jamal YOUSSEFI

Le film que nous venons de visionner est très intéressant et il donne des outils pour débattre sur le vivre ensemble. A un moment on voit des enfants à la campagne face à un cheval. Pour les gamins, il n'y a tellement personne dans leur quartier qu'en fait ils

parlent aux chevaux. Alors ces gamins peuvent se dire : « Ah non, je ne veux pas vivre ici ». C'est pourquoi quand on parle de valorisation d'un quartier, on ne parle pas uniquement d'un quartier populaire, d'un quartier de logements, on parle aussi des zones rurales. Et il y en a à Bruxelles. Et ce qui est important, c'est à un moment de faire venir les gens des zones rurales chez nous et inversement. C'est vraiment très important de casser le côté ghetto quel qu'il soit et où qu'il soit. Il faut créer des processus qui font que dans un quartier il y ait une activité qui se passe et du coup inviter des gens très, très différents à y participer. On peut prendre l'exemple d'un film, on fait une projection du film en rue et on invite tout le monde à venir le voir.

Myriem AMRANI

J'aime bien cette idée de territoire refuge, de quartier refuge, d'avoir des lieux où l'on se sent bien mais pas un quartier qui nous enferme. Pas un quartier où l'on est assigné à résidence. L'enjeu du travail en cohésion sociale, c'est de pouvoir bien vivre dans son quartier et puis se sentir chez soi aussi un peu partout. Parce qu'il ne faudrait pas créer du « je » en opposition à un « nous ». Du « nous » et du « eux »; cette logique binaire qui est source de tensions. Le travailleur social a un rôle crucial à jouer : celui de « passeur », de « médiateur », celui qui transmet les codes. Il s'agit là d'un processus de travail pour permettre aux personnes avec lesquelles on évolue, d'être capables de passer d'un univers à l'autre, s'ils le souhaitent, leur permettre d'avoir cette mobilité spatiale. Et pouvoir ainsi se mouvoir, que ce soit ici, dans leur quartier, dans leur région ou plus largement, en Europe etc. A l'ère de la mondialisation, plein d'opportunités sont possibles. Mais encore une fois, nos publics s'autorisent-ils à les saisir ? Sont-ils informés de tous les possibles ? Tel est l'enjeu du travail social porté au quotidien : offrir toutes ces clés, tous ces outils pour que nos usagers puissent s'en saisir, s'ils le souhaitent et les accompagner dans ce long processus d'émancipation individuelle et collective.

Débat avec la salle

Capucine ANBERGEN, CEMôme :

Je voudrais réagir par rapport à la question des tentatives politiques pour essayer de casser les « ghettos », de façon inappropriée selon moi. Je pense au décret qui parle des inscriptions dans l'enseignement, mais aussi à d'autres politiques qui visent à démanteler certains quartiers et obliger des gens à aller habiter ailleurs, simplement parce qu'un quartier est un « ghetto » et que ça fait peur. J'avais envie de revenir sur le phénomène qui fait que les gens finalement arrivent à vivre en « ghetto » et que ces gens ne veulent pas aller voir ailleurs, se mettent eux-mêmes des barrières. Je pense que c'est parce qu'il y a des besoins derrière tout ça, des besoins identitaires. Et si on veut aller vers un vivre ensemble, il faut reconnaître ces besoins, il faut les comprendre pour accompagner les gens à justement aller vers l'autre. Et que chacun y voit un intérêt. J'ai envie de faire une comparaison. J'ai travaillé pendant plusieurs années dans la coopération internationale à l'étranger. Et ce phénomène existe là-bas aussi. Beaucoup savent que les coopérants ont tendance à vivre dans des ghettos et pour beaucoup à ne pas s'intégrer à la société et au pays dans lequel ils vivent. Ça fait partie des raisons pour lesquelles j'ai fui ce milieu. Je pense qu'il y a des comparaisons à faire entre ces coopérants qui pour la plupart ont été à l'université, et les gens qui vivent ici dans des « ghettos », et sont qualifiés comme des gens qui n'ont pas pu s'adapter et donc qui n'ont pas cet esprit critique (je rentre dans les stéréotypes). Il y a une réflexion à mener pour comprendre cette tendance et comprendre quels sont les besoins de ces gens.

Virginie HUYBRECHT, Bouillon de Cultures :

Je voulais dire qu'effectivement le vivre ensemble est une recommandation importante, car pour ma part, dans l'association dans laquelle je travaille, on travaille déjà le vivre ensemble. Sauf que ce n'est pas de manière pérenne. On obtient un subside de la Fondation Roi Baudouin. Puis on essaie de rentrer dans un contrat de quartier pour pouvoir travailler d'autres thématiques, d'autres

situations insatisfaisantes que l'on a identifiées mais qu'on ne peut pas faire pour le moment. Mais cette manière de travailler ne la rend pas durable et la rend éphémère. Ce qui veut dire qu'à chaque fois qu'on retrouve un nouveau subside qui nous permet de travailler telle question, on doit tout recommencer depuis le début, que ça soit le contact avec le public, l'engagement d'un personnel ou trouver quelqu'un dans l'association qui a les compétences pour le faire. On fait tout cela mais on ne le fait pas de manière durable. Et du coup on perd un temps fou et de l'énergie à toujours reproduire les mêmes actions et débroussailler les choses, à traiter des questions qu'on a déjà traitées. C'est presque épuisant.

Fred MAWET, Ciré :

J'ai deux réactions par rapport à ce que vous avez dit. D'abord par rapport au décret de cohésion sociale et aux questions d'égalité des chances et de l'accès aux ressources. Je pense que c'est important de faire tout ce qu'on peut et d'être modeste et clair dans ce que l'on veut atteindre. Je ne pense pas que le décret de cohésion sociale et que les actions menées depuis longtemps agissent significativement sur l'égalisation des chances. Ça n'enlève rien à l'intérêt, à l'importance de ce qui est fait. Mais je pense que les questions d'égalisation réelle des chances passent notamment par des changements fondamentaux sur les questions d'enseignement. Ça c'était ma première réaction. Ensuite, je pense que le décret peut peut-être avancer sur le fait de réunir les conditions pour l'émancipation, pour que les gens puissent s'émanciper effectivement et trouver les appuis pour ça. La question de la mobilité spatiale me paraît importante et je pense que là-dessus, il y a vraiment des objectifs atteignables. Ensuite, c'est bien que vous reveniez avec l'objectif du « vivre ensemble ». Mais pour les « vieux acteurs » justement, la cohésion ce n'est pas nouveau du tout. Je me rappelle quand j'ai commencé à la Mission Locale de Forest en 1992 avec Myriem notamment, on était sur le décret à l'époque qui s'appelait : « Pour la cohabitation et l'intégration harmonieuse des populations ». Cet enjeu était là fondamental. Et ce qui a été constaté c'est que, entre la volonté de mettre en place des actions qui peuvent mieux gé-

rer le vivre ensemble et la capacité des gens qui proposent des actions de quartiers de le faire, il y a un très grand pas. Et donc j'imagine que si Alexandre et le CRAcs reviennent avec cette priorité, c'est tout en disant qu'il faut absolument l'encadrer de près, la soutenir, c'est fondamental. Si on veut que ça génère réellement des choses intéressantes, il faut effectivement beaucoup d'appui méthodologique et beaucoup de lucidité afin de discerner nos rêves et ce qu'on voudrait porter et puis ce qu'on est capable de porter, et quels moyens on a pour y arriver.

Magali VERDIER, Vie féminine Bruxelles :

A Vie Féminine, nous sommes très sensibles à la question de l'émancipation collective. La question qui nous interroge à Vie Féminine, c'est quand on parle de « chacun sa place ». Je pense qu'on évacue la question des classes sociales. Tout à l'heure vous citiez Robert Castel, un sociologue marxiste. Il me semble que dans l'émancipation, car à Vie féminine nous soutenons les femmes dans le renforcement des femmes dans une vision critique de la société et le questionnement de leur place dans la société en tant que femmes et femmes migrantes, il faut aussi avoir une vision critique de la société et interroger les conditions d'émergence des droits sociaux et économiques. Je trouve que les conditions d'un vivre ensemble, ça ne se décrète pas et qu'il existe au contraire des rapports de classes, de genre et de racisme. Je pense qu'interroger ces rapports de domination est intéressant, y compris pour travailler le vivre ensemble et du coup faire le lien avec les conditions de création des conflits. Mettre des groupes ensemble peut produire des rapports de domination. C'est donc important au préalable de renforcer les groupes sociaux pour qu'ils s'expriment librement pour ensuite qu'ils se rencontrent d'égal à égal.

Je vais embrayer sur le deuxième élément, celui de la mixité entre les hommes et les femmes. Nous pensons que la mixité homme-femme ne se décrète pas. Ce n'est pas parce qu'il y a des hommes et des femmes ensemble dans l'espace public ou dans les associations, qu'il n'y a pas des rapports de domination. Mixité homme-femme ne signifie pas nécessairement égalité entre les deux sexes.

Et donc pour nous, travailler dans la mixité, c'est d'abord renforcer les femmes vers une construction de leur force pour ensuite travailler sur la question de la mixité. Je vais vous donner un exemple. On a fait un match de foot à Saint-Gilles. Vie Féminine a joué au foot. Ce qui était intéressant, c'est lorsqu'on a discuté avec les femmes de l'équipe qui font généralement du foot en salle. On les a un petit peu poussées à ce qu'elles jouent dehors. Nous avons proposé une revanche qu'elles ont refusée en expliquant que c'était trop dur d'être dehors devant le regard masculin et qu'elles voulaient d'abord se renforcer dans les salles de sport à Saint-Gilles, pour être entre femmes et ne pas être l'objet de discriminations. Je pense que tout l'enjeu de la cohésion sociale, c'est de travailler aussi avec des jeunes filles pour qu'elles puissent se renforcer pour pouvoir aller dans l'espace public. Un dernier élément sur la question de l'évaluation du vivre ensemble. Nous avons chez Vie Féminine une méthode qui est simple et que nous pouvons partager, qui est une grille de lecture féministe où l'on interroge les participantes à un atelier sur leur évolution individuelle et collective dans le groupe. Cette grille analyse les différentes formes de pouvoir au sens émancipateur du terme : le pouvoir intérieur qui correspond au renforcement de soi, le pouvoir lié à l'acquisition de connaissances et aux savoirs critiques et le pouvoir collectif de mobilisation pour changer son environnement proche et plus global, celui de la société.

Christine SCHAUT

Je suis tout à fait d'accord sur la notion de mixité, c'est ce que j'ai essayé de dire. Je pense que faire de la mixité un indicateur de cohésion sociale, c'est se tromper. Cela empêche de penser toute la complexité de ce qu'on veut faire quand on parle de vivre ensemble. C'est pour ça que la délibération sur le sens même de vivre ensemble est vraiment nécessaire. Parce que c'est vrai que quelque part, le vivre ensemble est un mot magique. Je pense donc qu'il faut un tout petit peu questionner la mixité et inversement, questionner les entre-soi. Par rapport aux ghettos, on pourrait discuter longtemps sur le fait de savoir si les quartiers populaires sont des ghettos au sens historique et fort du terme, ce

que je ne crois pas. Mais je pense qu'effectivement les entre-soi, c'est aussi un moyen de collectiviser des ressources de type communautaire pour pouvoir être plus fort, pour aborder la vie en général et ça moi j'y tiens. Effectivement je ne pense pas à la pertinence des politiques qui auraient comme objectif de casser les ghettos parce que ça cache plus que ça ne montre. Justement ça cache d'autres objectifs en termes de projets de ville, de population qu'on veut soutenir, de formes urbaines qu'on entend soutenir. On parle peut-être trop vite de la gentrification. Mais derrière les cassages de ghettos des quartiers populaires, il faut bien le préciser, il y a aussi des objectifs qui ne se disent pas toujours, qui ne me paraissent pas participer à un projet de ville amplement démocratique et soutenant la diversité bruxelloise.

Myriem AMRANI

Je voudrais revenir sur une des interventions qui a trait à la question du cadre des subventions pour soutenir des initiatives du vivre ensemble. Effectivement depuis un certain nombre d'années, elles se réduisent drastiquement. On avait par le passé les Contrats de quartier, les Quartiers d'Initiatives qui contenaient un volet social pour promouvoir ce type d'initiatives, avec des projets participatifs dont on peut interroger la pertinence, mais bon ça a existé. On avait aussi les Programmes Politiques des Grandes Villes et toute une série de dispositifs. Désormais, on est extrêmement démunis quand on veut porter des projets à vocation collective avec une dimension participative d'implication des habitants comme les fêtes de quartier. Quand on développe une fête de quartier, la finalité n'est pas l'événementiel, la fête n'est qu'un prétexte pour travailler d'autres choses à l'échelle d'un quartier. A titre d'exemple, depuis près de 15 ans, nous organisons à Saint-Gilles des Projets Transversaux, en partenariat avec les associations locales, les habitants, les commerçants, les services communaux, les centres culturels, où l'on investit l'espace public de façon collective pour mettre en valeur toute la dimension participative des usagers, des habitants etc. Mais, il devient de plus en plus difficile de plaider dans ce sens, car les moyens sont de plus en plus limités, alors même que tout le monde à

Saint-Gilles est très content de dire : « Ah mais on a eu un beau Carnaval, une chouette Fête Bethléem, où on a eu l'opportunité de se rencontrer dans un autre contexte. De voir les jeunes autrement... ». Il devient malheureusement extrêmement difficile de porter ces projets, parce qu'en outre, les normes des appels à projets ne le permettent pas toujours. Se pose également, la question des ressources en interne : qui va le faire et quand ? Est-ce qu'il faut organiser la fête un samedi et des réunions en soirée et compter des heures supplémentaires etc ? Donc, cette dimension de la cohésion sociale, doit avoir un cadre normé. Attention, le cadre normatif doit être bien réfléchi, il faut que les normes soient en adéquation avec les objectifs visés bien entendu. Dernière chose, il serait souhaitable de soutenir davantage les projets socioculturels dont on n'a pas beaucoup parlé. Que ce soit en culture, en sport, en multimédia etc., peu importe le support utilisé, ce sont des acteurs, dotés d'une expertise, qui créent du lien et amènent cette dimension socio-artistique, socio-sportive, complémentaire au travail social.

Jamal YOUSSEFI

Lors du dernier quinquennat, on a un peu mis tous les acteurs socioculturels sur le côté. Pourtant moi je pense qu'une fête de quartier, c'est simplement se faire rencontrer les gens et c'est peut-être là qu'est la question du vivre ensemble. C'est vrai que dans les quartiers ghettos, il y a un énorme travail à faire. Quartiers ghettos ou quartiers « refuges » parce que les gens se mettent en clan, parce que c'est plus facile de se retrouver avec une communauté qui parle le même langage, avec des gens qui ont le même montant dans le portefeuille. Il faut pouvoir dire à un moment : « Mais vous vivez dans une cité, ouvrez-vous à la cité ». Mais avant cela, à nous de faire un travail pour s'ouvrir à eux et pour leur montrer ce qu'est la cité. C'est ça pour moi la plus grande des questions : qu'est-ce que la cité ? C'est facile un moment de les mettre dans un endroit, de les enfermer. Mais nous, qu'est-ce qu'on fait pour les intégrer à tout ça ? On tombe vite dans le cliché, celui de la femme voilée, par exemple. Moi je pense que la meilleure manière de banaliser un cliché, c'est de le montrer tout haut il ne faut pas l'enfermer, car si tout le monde voit un cliché, cela n'en est plus un.

PANEL 2 : LA CITOYENNETÉ INTERCULTURELLE : PRÉSENTATION DE LA RECOMMANDATION ET DISCUSSION

Fred MAWET, Directrice de la Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et exilés,
Ali BENABID, Directeur de Lutte contre l'exclusion sociale,
Billy KALONJI, Share

Présentation de la recommandation, Alexandre ANSAY

Le CRAc recommande au Collège de la Cocof de reformuler la troisième priorité actuelle² autour d'une thématique dédiée à la réalisation de modules d'initiation à la vie citoyenne en Belgique. Nous proposons de nommer cette priorité «citoyenneté interculturelle». En outre, nous pensons qu'il est souhaitable que cette priorité ainsi requalifiée permette le soutien d'actions destinées à des personnes migrantes – et non primo-arrivantes – en leur offrant une aide individuelle sous forme de permanence socio juridique.

Le CBAI a soutenu à plusieurs reprises³ que la citoyenneté, malgré la complexité politique et institutionnelle⁴ que ce terme revêt dans le contexte politique belge actuel, représente un enjeu central en termes de cohésion sociale pour toute société qui prétend accueillir dignement les nouveaux arrivants sur son territoire, car c'est aussi avec eux qu'il s'agit de « faire société ». En outre, la citoyenneté, dans la mesure où elle constitue également une invitation adressée aux migrants plus anciens à prendre part à la vie de la cité, à se reconnaître dans les institutions de cette dernière, garantes de leurs droits et libertés, doit également concerner celles et ceux qui se trouvent exclus du spectre défini à

l'article 1, lequel établit une catégorie de bénéficiaires⁵ qui sera à son tour appelée à être resserrée à l'aide d'un arrêté d'application relatif aux publics prioritaires. C'est pourquoi le recours au terme « migrants » pour désigner les destinataires de cette priorité reformulée nous semble plus adéquat.

Le CBAI a souligné à maintes occasions, notamment lors d'une audition à la Commission des affaires sociales du Parlement francophone bruxellois, le 12 mars 2013, qu'une chose est d'identifier dans le cadre du module d'initiation à la vie quotidienne en Belgique les contenus pédagogiques à transmettre, une autre de se pencher sur les modalités de cette transmission. Ces dernières renvoient aux dispositions dans lesquelles se situent le formateur, c'est à dire, à la posture qu'il va adopter dans les interactions qui le mettront aux prises avec les apprenants, notamment sur la difficile problématique des normes et valeurs. C'est pourquoi, il importe selon nous que ces formateurs soient formés à l'approche interculturelle et qu'ils bénéficient d'un espace d'échange de pratiques qui leur permettra notamment de travailler sur des situations concrètes de formation.

Il est souhaitable que la priorité «citoyenneté interculturelle» insiste sur la mise en oeuvre de ces modules d'initiation à la vie citoyenne en se référant, sur base de la recherche réalisée par le CBAI dans le cadre du FEI, à la grille qui identifie les contenus pédago-

² Cette priorité vise « l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants ».

³ « Les primo-arrivants, otages de confusions malheureuses », Carte blanche publiée, en juillet 2012 sur le site du quotidien Le Soir, co-signée par Christine Kulakowski, directrice du CBAI et Fred Mawet, directrice du CIRE. Lire également : 1° l'article de Annie Amoureux, « Pour une hospitalité de première catégorie », Le journal de Culture et démocratie, juin 2013 et 2° « Les migrants et le défi de la Citoyenneté », Alexandre Ansay, BIS, Bruxelles informations sociales, décembre 2013, n°170. En outre, cette position a été également partagée par un collectif de signataires, formé de professionnels travaillant avec des primo-arrivants, qui ont adressé une lettre ouverte à plusieurs parlementaires régionaux.

⁴ « Les migrants et le défi de la Citoyenneté », Alexandre Ansay, BIS, Bruxelles informations sociales, décembre 2013, n°170.

⁵ Par « primo-arrivant », il faut entendre toute personne étrangère « séjournant légalement en Belgique depuis moins de trois ans et inscrite au registre des étrangers d'une commune de la région de Bruxelles-Capitale disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois ». Article 1 du décret de la Cocof relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants.

giques et le volume horaire nécessaire. En outre, il nous semble important que les formateurs chargés de la mise en oeuvre de ces modules disposent des capacités pédagogiques requises et qu'ils bénéficient d'un espace d'échange de pratiques.

Enfin, il conviendrait que les participants ayant suivi l'ensemble de ce module bénéficient, uniquement à leur demande, d'une attestation reconnue qu'ils pourront ensuite faire valoir dans la procédure d'accès à la nationalité. La mise en place d'une telle attestation engage la responsabilité du pouvoir public qui devra dès lors s'assurer que l'opérateur associatif en charge de ces modules d'initiation à la vie citoyenne en Belgique réponde à l'ensemble des exigences que nous nous sommes contentés d'identifier (grille des contenus, volume horaire, formation des formateurs, participation à un espace d'échange des pratiques).

Par ailleurs, il apparaît à la lecture des rapports que les associations ont remis en 2014, que les actions soutenues dans le cadre de la priorité « primo-arrivants », développent de façon non négligeable un soutien individualisé à des personnes ne disposant pas de la nationalité belge et qui sont par ailleurs aux prises avec des situations de vulnérabilité de divers ordres (social, économique, juridique et sanitaire). Cet élément est, par ailleurs, corroboré par l'analyse que nous avons effectuée sur base des récits rapportés dans les rapports remis 2012 et à laquelle nous avons consacré une partie du présent rapport. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est nécessaire que la Cocof soutienne ce type d'actions dans un contexte politique fédéral caractérisé par des décisions qui affaiblissent les dispositifs qui offrent aux demandeurs un accueil individuel et adapté à leur situation.

Le CRAcs recommande l'introduction d'une priorité relative à la citoyenneté interculturelle. Plus précisément, le CRAcs recommande que cette priorité soutienne des actions qui :

- a) Mettent en œuvre des modules d'initiation à la vie citoyenne accessibles à des publics n'ayant pas accès au parcours d'accueil des primo-arrivants institué par le décret du 18/07/2013**
- b) Permettent au public d'avoir recours à une aide socio-juridique individualisée**

La discussion

Fred MAWET

Je vais réagir à ce que le CRAcs et Alexandre Ansay proposent. Pour moi, évidemment oui à l'idée d'une priorité citoyenneté interculturelle. On a plaidé dans ce sens au niveau du Ciré. Par contre, l'idée de permanences socio-juridiques est une fausse bonne idée selon moi. Peut-être d'abord Alexandre, il faut corriger les choses. Aujourd'hui, il n'y a pas de diminution de moyens par rapport à ce type de service-là, les diminutions de moyens très fortes auxquelles le Ciré a été confronté sont des diminutions de moyens au niveau de l'accueil des demandeurs d'asile parce que le gouvernement précédent a tant et si bien fait que le nombre de demandeurs d'asile a fortement chuté. Donc forcément, ils ont fermé des places d'accueil. Ça me paraît important à préciser. Alors si les per-

manences socio-juridiques sont très importantes, parce qu'effectivement les migrants sont confrontés à de gros problèmes de type socio-juridique, je pense que tout le monde ne peut pas faire tout, que c'est très pointu le droit des étrangers. Les migrants sont confrontés à des problèmes de droit social et de droit des étrangers. Et je pense qu'autant la cohésion sociale est un programme intéressant, autant un problème que moi j'y vois depuis toujours, c'est que c'est un programme peu spécifique. Il peut redoubler toutes les actions qui se mènent par ailleurs en éducation permanente, en culture, dans l'action sociale etc. Et si c'est à la fois intéressant, la faiblesse c'est qu'il n'y a pas de cadre pédagogique de soutien à cela. Le CRAcs ne peut pas être expert de tout. Et donc pour moi il est aberrant de vouloir redoubler toutes les politiques via la cohésion sociale. Qui fait de l'aide socio-juridique aujourd'hui ? Ce sont les services sociaux qui sont soutenus en Région bruxelloise et

en bicommunautaire. Et ça me paraît bien comme ça, ça ne paraît pas manquer. Ce qui manque réellement du côté des étrangers et du droit des étrangers, ce sont des solutions sur le plan juridique. Les lois sont de plus en plus restrictives et beaucoup d'étrangers et d'étrangères en situation précaire se retrouvent dans des impasses, n'arrivent pas à avoir un titre de séjour, n'arrivent pas à le conforter. Mettez plus de services socio-juridiques, vous n'y changerez rien. Aujourd'hui les services socio-juridiques et les travailleurs sont en crise parce qu'ils n'ont plus de réponses à proposer à une série de personnes. Je pense qu'il ne faut pas développer ce type d'aide sur cette priorité-là dans le cadre du programme cohésion sociale.

L'autre chose que vous proposez, passer d'un public strictement primo-arrivant à un public migrant pour le module citoyenneté, me paraît bien. Mais je vous dirais qu'il faut élargir beaucoup plus que ça. Que ces modules d'initiation citoyenne, s'ils sont réellement bien menés, sont nécessaires pour tous les citoyens. Si ce ne sont pas une injonction à l'intégration en disant : « Il faut se comporter comme ça, il faut comprendre que ça fonctionne comme ça ici », mais qu'il y a réellement un travail de réflexion collective, riche, fouillé sur les questions de codes, de normes, de valeurs, de positionnement personnel, d'identité en migration etc. Il est nécessaire dans les écoles avec les jeunes du secondaire et il est nécessaire dans l'ensemble de la société et donc dans les quartiers aussi. Donc l'élargir aux migrants au-delà des primo-arrivants c'est bien, mais moi je proposerais de porter, de diffuser ce type de pratiques beaucoup plus largement, avec toujours ce même problème de la lasagne cohésion sociale, qui fait que c'est aussi la mission de l'éducation permanente de faire ce genre de choses. Et on voit au fil des années, une série de partenaires de l'éducation permanente qui sont en difficulté, redéfinir leur objet de travail, leur objet d'action. Ça serait bien qu'une série d'entre eux utilisent leurs moyens et leur temps de travail pour développer des modules riches, intéressants et qui puissent vraiment permettre à la population d'avancer et de réfléchir. Et de construire ensemble ce « faire société » aujourd'hui dans un monde globalisé qui est celui dans lequel on vit. Je pense qu'une politique de

cohésion sociale, ce sont des missions déléguées de service public. Il doit y avoir de l'harmonisation dans l'application de cette politique. On ne peut pas présenter des choses différentes en fonction des envies de l'un ou de l'autre, des qualités des animateurs et de leur équipement. Donc oui à un soutien méthodologique, oui à des contenus communs, ça me paraît tout à fait important.

Sur la question de l'article budgétaire spécifique pour les associations de migrants, ça me paraît une bonne idée. Mais c'est de nouveau un retour. Pensons à la Communauté française et à l'AMI (Action en Milieu Immigré), qui a été portée il y a bien longtemps par Thérèse Mangot et Patricia Gërimont. C'est une bonne idée, mais telle que formulée, pour moi, c'est flou. Je vous inviterais donc à prendre en compte une initiative qui est portée depuis quatre ans par une série d'organisations de migrants sur Bruxelles, en Wallonie et même en Flandre (tabou, on dépasse les frontières linguistiques) qui est « Share », et c'est vraiment intéressant. « Share », ne bénéficie pas de soutien, « Share » vit sur des clopinettes du FIPI dont on ne sait jamais très bien si on va les avoir et qui permettent péniblement de mettre un peu moins qu'un temps de travail uniquement à organiser cette réflexion collective et cette construction d'une parole commune des organisations migrantes ; ce serait peut-être bien de commencer par soutenir cette initiative-là.

Alexandre ANSAY

Je voulais simplement indiquer qu'il y a effectivement d'autres recommandations qu'on a formulées, notamment une recommandation relative à la mise en place d'un article budgétaire spécifique pour les associations migrantes. Nous avons aussi souhaité, dans une autre recommandation, qu'une section spécifique primo-arrivants soit instituée auprès du Conseil Consultatif de la Cocof et que dans cette section soient accueillies des associations qui travaillent avec des migrants, qui accueillent des migrants et des associations de migrants. Pourquoi ? Parce que nous considérons que dans cette politique, qui a le mérite d'exister, la décision qui est instituée l'est sur le parcours et que c'est une décision courageuse. Nous avons

parfois le sentiment que les décisions politiques sont prises pour les migrants mais sans eux. Et c'est pour ça que nous pensons qu'il est important que dans des lieux institutionnels, dans des remises d'avis, ces associations puissent aussi remettre un avis sur ce qui leur est proposé. C'est juste pour que vous compreniez ce à quoi Fred faisait allusion.

Billy KALONJI

Je voudrais faire comprendre ce que c'est le forum « Share ». Est-ce qu'il y a dans cette salle des personnes originaires d'Afrique subsaharienne ? Une au fond. Y a-t-il des gens de la Pologne ? Mais oui. D'Asie ? Une. D'Amérique latine ? Trois. Je pourrai donc continuer. C'est juste pour vous dire que si « Share » existe aujourd'hui, c'est qu'il y a réellement un besoin. J'estime que nous sommes le chaînon manquant en fait.

Ghandi avait dit : « *Ce que tu fais pour moi, sans moi, tu le fais contre moi !* ». On ne peut donc pas parler des migrants sans les associer.

Et « Share » :

- Veut œuvrer pour une société équitable, juste et plurielle fondée sur le respect des droits humains, la solidarité et la reconnaissance de la diversité comme une richesse à vivre au quotidien et à prendre en compte pour l'élaboration, la mise en pratique et l'évaluation des politiques publiques aux niveaux local, régional, fédéral et européen.
- Soutient l'émergence d'une intelligence collective qui se nourrit des expériences migratoires et des multiples expertises accumulées par les associations initiées par les personnes d'origine migrante, afin de tisser et porter une parole politique commune pour faire entendre les demandes, les besoins et les contributions de ces populations en Belgique.
- Encourage une citoyenneté entière et active qui prend racine dans les savoirs être et les savoirs faire des personnes migrante et leurs familles, afin qu'ils/elles soit des acteurs et des actrices pleinement engagé(e)s dans la construction du bien-être collectif.

Vous avez suivi le film. Dans ce film, trois passages m'ont parlé et sont pour ma part, très instructifs.

1. La femme marocaine voilée et les préjugés qu'on peut avoir à son égard. Et pourtant son propos nous indique que ses attentes par rapport à cette société sont les mêmes que celles d'une autre femme « autochtone ». Elle veut la liberté, elle est très heureuse d'avoir appris le français parce que maintenant, elle peut communiquer avec les autres, elle veut aussi vivre en paix sans distinction de religion, etc.
2. Autre image : un garçon qui dit : « On nous demande jamais rien, on ne nous pose jamais des questions, nous n'avons que des obligations et jamais des droits... Au fait, nous n'existons pas ».
3. Et enfin, pour le troisième passage, la jeune fille d'origine marocaine dit qu'elle vit dans un quartier qui bouge beaucoup, elle nous montre un immeuble occupé essentiellement par les membres de sa famille (grands parents, oncle, sa famille restreinte, etc..) et son propos est sans équivoque : « Dans notre quartier, nous vivons entre nous (uniquement entre personnes d'origine marocaine). J'aurai souhaité vivre ailleurs en contact avec les autres ! »

Les trois images nous montrent et illustrent la phrase suivante : « *vivre, c'est rencontrer la différence !* » Le souci de tout un chacun, c'est faire partie et surtout participer à la vie sociale. La citoyenneté dont on parle aujourd'hui, c'est justement ça : la volonté de vouloir tout simplement exister. Je ne pense pas que dans cette salle, il y ait deux personnes exactement les mêmes. C'est exactement ça la spécificité de la nature humaine. Et la société est la réunion de tous, chacun avec sa nature spécifique. Nous sommes tous, à la fois uniques et différents ! Et c'est ensemble que nous formons la société. Je n'ai ni choisi la couleur de ma peau, ni le continent, ni le pays d'où je viens, ni ma famille, ni mes parents. Et comme vous, j'ai besoin aussi de vivre comme tout un chacun. Il s'agit de ça. Depuis ce matin, j'ai compris que vous connaissez et maîtrisez les théories, c'est pour cette raison que je choisis de vous parler de cette manière (une autre approche) plus

directe, plus imagée et plus pratique, pour que vous compreniez, pour que vous ayez l'image de ce que nous ressentons. Et c'est ce qui a poussé « Share » à se créer pour apporter aussi la voix des sans voix (ceux qu'on n'a pas l'habitude d'entendre et qu'on n'écoute généralement pas). Et cela pour mettre en pratique la phrase de Mandela qui a dit: « Si vous voulez le changement, soyez acteur ou actrice de ce changement ».

Je pense donc que si vous êtes là aujourd'hui, c'est que vous voulez aussi, comme nous, que cela change. La motivation de « Share » ici, ce que « Share » poursuit comme objectif, c'est de faire en sorte que les migrants soient des citoyens à part entière. Et que le terme même de citoyenneté soit inclusif, qu'il englobe aussi les personnes considérées aujourd'hui comme « sans papiers » (car demain elles pourront aussi être régularisées).

Le Billy que vous voyez aujourd'hui devant vous a une partie de son histoire et de sa culture construite ailleurs et une autre partie de son histoire et de sa culture acquise ici dans cette société qui l'a adopté et qu'il a adoptée ! La question est de savoir comment faire disparaître les craintes qui l'empêchent de participer pleinement à la vie de cette société qui aujourd'hui est tout autant la sienne qu'elle l'est pour l'autre, d'y apporter son vécu et de bénéficier de celui des autres. C'est ce que nous dit la femme d'origine marocaine dans le film : « Je veux communiquer et partager avec les autres ». Pour communiquer, il faut qu'on se connaisse, qu'on puisse connaître les normes et les valeurs de chacun pour qu'on puisse mieux se comprendre. Et la demande de toutes ces personnes-là, est de vivre avec les autres.

Lorsque je regarde le thème de notre rencontre d'aujourd'hui, je lis : « Vivre ensemble ». Mais dans « Share » nous considérons que nous le faisons déjà, nous vivons déjà ensemble. C'est pourquoi je propose plutôt « mieux vivre ensemble ! » Pour que nos réflexions, notre démarche s'inscrivent dans l'action d'améliorer notre vie commune ensemble dans la société que nous constituons aujourd'hui.

Ali BENABID

Je suis assez touché par le témoignage de monsieur Kalonji que je ne connaissais pas, enchanté donc. Ce qui est important, c'est ce qu'il disait au départ, c'est que « vous ne connaissez pas Share », alors qu'apparemment, ce collectif rassemble toute une série d'organisations qui ne me laissent pas insensible.

Je voulais revenir sur un élément important dont on faisait un peu boutade tout à l'heure. Ces dispositifs ont effectivement un passé. Je pense que j'y ai humblement contribué en partie. Fred encore plus que moi. Elle évoquait les tout premiers rapports que j'ai eus avec elle. C'était en effet pour discuter de la question de l'interculturalité dans le cadre de la Cocof pour la circulaire « Insertion sociale ». Vingt ans après, on en est encore à requestionner cette notion-là. Alors, ce que j'ai envie de dire par rapport aux priorités liées à la citoyenneté interculturelle, c'est peut-être de revenir sur ces questions essentielles qui ont été posées par le passé. Et j'ai l'impression, pourtant, qu'elles restent d'actualité. J'aimerais qu'on puisse éviter, non pas la question de la « lasagne institutionnelle », mais le saucissonnage les problématiques et les individus. Je crois que l'esprit du décret c'est de tendre au vivre ensemble, quelle que soit la catégorie dans laquelle on est et dans laquelle on s'inscrit.

Donc, par rapport à l'accueil des primo-arrivants, du parcours que l'on a inscrit avec lui, je pense que cela devrait être une politique totalement dévolue à cette question-là. Pourquoi ne pas la sortir complètement des politiques de cohésion dans la mesure où, si on regarde l'histoire, on est parti d'une question liée au fait qu'on avait rien mis en place du point de vue de l'accueil, on a donc récupéré la sauce par rapport à ce qu'on appelle l'insertion, puis l'intégration et, à présent, la cohésion. On observe dans nos quartiers que le fil conducteur qui relie des populations, c'est la dualisation socio-économique. J'aimais bien le propos de la responsable de Vie féminine, qui était un peu militant et auquel j'adhère complètement, revenir effectivement à la question du dominant-dominé. Je pense que, entre nous-mêmes parfois, on est dans des

dynamiques stigmatisantes du fait qu'on postule que, dans les quartiers, on doit nécessairement être des citoyens exemplaires, nécessairement être propres et participer à toutes les campagnes de propreté. Et si on n'est pas là au barbecue, c'est qu'on n'est pas bon à l'égard des autres. J'habite à Uccle, on en parlera peut-être tout à l'heure, mais il y a aussi des associations qui s'organisent pour le vivre entre-soi et on ne les stigmatise pas. Donc, je me dis que dans les politiques ici débattues, on a maintenant réussi à dépasser la question de l'origine, peut-être pas essentiellement parce qu'on a chacun des origines, et qu'on est sur la question essentielle du vivre ensemble. Alors l'urgence est effectivement que les populations puissent bénéficier d'un accueil professionnalisé dans lequel on puisse construire, avec toutes celles et ceux qui sont concernés, les compétences en suffisance pour que chacun puisse se reconnaître dans l'autre. Ce sont les conditions du vivre ensemble et, de mon point de vue, elles ne sont plus présentes dans les politiques de cohésion, un secteur dans lequel on travaille d'avantage sur l'égalité des chances. On a énuméré tout à l'heure une série de choses auxquelles j'adhère. Myriam en a parlé, Christine aussi, sur la question des barrières mentales que l'on peut avoir, les frontières liées au fait que l'on rencontre dans nos pratiques des gamins qui se socialisent et mourront peut-être dans cinq kilomètres carrés. Toutes ces choses me questionnent et de mon point de vue font partie des urgences à prendre en considération. Je suis un peu embêté parce que la question fine et pointue du primo-arrivant, je n'en n'ai pas tous les éléments techniques. Mais toujours est-il que le fait d'être volontariste en la matière nous permettra peut-être de moins se situer dans les écueils vécus par le passé.

Fred MAWET

Mais est-ce que la question c'est « à qui on parle » ou est-ce que la question c'est « comment on procède et qu'est-ce qu'on met en branle » ? Pour moi, dans le cadre de ces politiques, il y a eu beaucoup de réticences par rapport aux politiques d'accueil des primo-arrivants et à ces modules d'initiation citoyenne, parce qu'on projetait une image qu'on se fait de ce que les

Flamands font. Ces politiques sont ce qu'elles sont, certaines sont inquiétantes, mais en tout cas en matière d'*inburgering*, tous les migrants qui sont passés par ces politiques s'en félicitent plutôt. Donc ces modules peuvent aussi bien être inintéressants et strictement normatifs, comme des choses prodigieuses que j'aurais aimées vivre et que je n'ai pas vécues à l'école et que je pense que tout le monde devrait vivre. C'est vraiment une réflexion sur ce qu'est une société. D'où je viens ? De quoi je suis porteur ? Où je tombe ? Voilà comment je chemine là-dedans, dans le respect des valeurs que je rencontre sans forcément adhérer à toutes. Parce qu'il y en a de très discutables et de très contestables. Donc toute cette richesse, c'est un point fondamental mais ça demande de l'outillage, ça demande de la réflexion, de la rigueur. Et je ne suis pas sûre que le cadre proposé va permettre tout ça. Je suis donc ravie d'entendre que le CRAc met une grande attention à cette question-là, en termes de moyens aussi. C'est pour ça que je proposais un jumelage de cette politique avec l'éducation permanente parce qu'il y a des moyens à affecter à cela et ça me paraît fondamental, et surtout possible. Le tout est d'y amener une population très diversifiée. Ça paraît possible par rapport aux grandes utopies dont je parlais tantôt. Autre chose est après d'arriver à les mettre à disposition de tout le monde et c'est pour ça que l'enjeu de faire ça dans les écoles secondaires me paraît tout à fait fondamental. Par ailleurs, il y a toute la question de l'accueil des primo-arrivants. On parlait des arrivées de 110 à 130.000 primo-arrivants selon les années, il faut savoir que entre un tiers et deux tiers de ces gens sont des Européens. Des Européens qui jusqu'ici ne sont pas la cible de cette politique d'accueil. Moi j'habite dans le fin fond de Schaerbeek et des Roumains, des Bulgares sont de plus en plus présents. Cela provoque des chocs interculturels. Pourtant, ce n'est pas loin, c'est des Chrétiens pour une bonne partie. Comprendre alors comment on se parle de ça, comment on le travaille, me paraît tout à fait fondamental.

Billy KALONJI

Oui, je partage tout à fait ce que Fred vient de dire. Mais je rappelle aussi qu'on évolue. Il y a quelques années, on avait fait remarquer qu'un des articles de la Constitution Belge était discriminatoire parce qu'il stipulait que : « tout Belge a droit à ... ». Donc

déjà c'est article excluait une partie des personnes vivant ici .Tandis qu'en Hollande par exemple, un article stipule que : « toute personne se trouvant sur le sol Hollandais à droit à... » Heureusement qu'il y a eu des ajouts à cet article belge. On a fait un pas, mais avancer exige au moins un autre pas. Nous devons aussi nous interroger sur certains termes, comme par exemple migration. Qui est migrant ? Est-ce que nos enfants, nés ici sont aussi des migrants ? Aussi faire attention à ce qu'on entend par : génération, première et deuxième générations, primo-arrivants, etc., Et afin de construire une société plus juste et faire participer plus de personnes, il faudra prendre des mesures permettant d'intégrer ces différences !

Ali BENABID

Je vais prolonger ce qui vient de se dire en étant peut-être un peu cru. Il y a aussi là une réalité, c'est que la question de l'accueil des primo-arrivants, c'est un gros business à prendre et je pense que beaucoup sont là aussi parce qu'il y a de l'argent à prendre. Et donc, ça demande également pour le secteur, je pense, un peu d'introspection. Finalement, si cette politique est bonne à mener, est-ce qu'elle est bonne simplement pour pérenniser mes propres actions et pouvoir trouver le énième bout pour avoir mon temps plein ? C'est une chose qui est extrêmement crue, mais qui nous traverse. Et je pense que l'idée de revenir à ce qui était encore le Fonds d'Impulsion à la politique des Immigrés à l'époque a permis de soutenir effectivement les auto-organisations qui se sont au fur et à mesure autonomisées avec une action de plus en plus pérenne. Ce fond existe depuis 15-20 ans je pense. Alors ne faudrait-il pas revenir à une réflexion spécifique par rapport au soutien de ce qu'on appelle les auto-organisations ? La Flandre à l'époque l'avait fait via les steunpunten et permettait aux associations d'être accompagnées également par des professionnels pour les soutenir en vue de leur autonomie.

Alexandre ANSAY

Je voudrais réagir par rapport à ce qui a été dit et dire deux choses. La première concerne la ques-

tion « associations des migrants » que nous avons traitée. Je suis parfois frappé par les réticences qui existent quand il s'agit d'inviter à la table des associations de migrants et les considérer comme des interlocuteurs valables. C'est pourtant ce que nous proposons, notre recommandation va dans ce sens-là. C'est dire : « Vous travaillez avec des migrants, vous les accueillez, vous êtes dignes de formuler une expertise sur ce que vivent ces personnes. Et nous avons à vous entendre ». Pourquoi ? Parce que si on ne le fait pas, il va émerger des formes d'associations et de collectifs qui vont s'auto-organiser, qui vont développer des solidarités sans liens, sans nous, sans la Cocof, sans les associations instituées. Je passe tous les jours devant un temple protestant avec mon vélo et je peux vous dire qu'en hiver ça cartonne. Ils organisent de la solidarité. Et heureusement qu'ils le font. Pourquoi est-ce que ils ne le feraient pas ? Et donc la question qui est importante et qui doit être posée en termes de cohésion sociale, c'est, qu'est-ce qu'on fait avec ces collectifs ? Est-ce qu'on discute avec eux ou est-ce qu'on préfère les maintenir dans une zone de soupçons, derrière un voile d'hostilité, en disant : « Aïe, aïe il y a du communautarisme là, ce sont des gens dangereux ». Il faut qu'on puisse instituer des espaces et des lieux de discussion avec eux.

La deuxième chose que je voulais aborder, c'est par rapport à la citoyenneté. On a écrit un article sur la citoyenneté. C'est une notion qui nous semble assez complexe dans le contexte actuel en Belgique fédérale. Qu'est-ce que ça veut dire proposer à des migrants de devenir des citoyens, quand la notion de citoyenneté est elle-même très floue. Il existe une approche figée et restreinte du terme citoyenneté, qui fait découler la citoyenneté de l'appartenance à l'Etat-Nation. On va dire qu'on va considérer comme citoyens des gens qui disposent de la nationalité du pays où ils se trouvent. C'est le cas par exemple en Amérique du Nord, quand vous prenez l'avion, vous devez remplir la case *citizenship* d'un formulaire. Et il est marqué *Belgium*. Cette approche, figée, il faut la dépasser. Je pense vraiment pour ma part que c'est important de dépasser cette approche. Car il y a aujourd'hui en Région bruxelloise de nombreux habitants qui ne sont pas citoyens au sens restreint du terme, qui sont

des résidents probatoires. Qui vont devoir prouver qu'ils sont des bons Belges pour pouvoir accéder à la nationalité. Et donc à la citoyenneté entendue au sens restreint. Par ailleurs, je voudrais vous dire aussi qu'il y a des projets politiques qui veulent mettre en œuvre des autres formes de citoyenneté. Et la Constitution belge donne la possibilité aux Communautés de mettre en œuvre des politiques pour faire des migrants de nouveaux citoyens. La difficulté est qu'aujourd'hui, nous avons au fédéral des ministres qui ont un projet très clair de citoyenneté. Et donc, quand on doit construire de la citoyenneté, il faut aussi avoir conscience qu'on est dans ce contexte-là.

Billy KALONJI

Alexandre vient justement de préciser l'élément que je voulais signaler. Mais je veux dire, le Billy que vous voyez là devant vous est arrivé ici à l'âge de 13 ans. Tout ce que je défends aujourd'hui est une combinaison de ma culture et du vécu dans mon pays d'origine, plus tout ce que j'ai appris et vécu ici en Belgique. Ça ne vient pas d'Asie ou d'ailleurs. C'est un apport que je fais ici en tant que citoyen belge. Mais comme il a dit aussi, cette société a du mal à nous inviter autour d'une table pour nous permettre de le dire, et d'apporter notre contribution.

Fred MAWET

Aujourd'hui du côté francophone, on a peur du communautarisme.

Ali BENABID

Je crois que, outre le communautarisme, on a peur des sous qui circulent dans le secteur de la cohésion sociale, qui est lui-même en difficulté financière.

Fred MAWET

Toi tu parles de la peur des acteurs, moi je parle de la peur du politique. Et à la fois je peux comprendre. L'idée c'est : « *Oui mais si les gens restent entre eux, alors comment on va faire société ?* ». Mais je trouve que « Share » est un exemple vivant du fait que reconnaître aux gens une partie de leur identité,

c'est permettre aux gens de participer pleinement à la société. Parce que comme le dit Amin Maalouf, on a une identité multiple, on n'a pas qu'une identité culturelle ou autre parce qu'on vient du Congo ou d'ailleurs. Je pense que c'est important de franchir ce pas et que le risque de communautarisme c'est autre chose. Il faut oser avancer du côté francophone. Et donc je le redis, avant d'aller donner des moyens pour financer des organisations de migrants, la première question est « comment faire, comment reconnaître tout le chemin qui a déjà été fait pour construire la nature collective, qui est demandeuse simplement d'un cadre possible pour s'organiser, s'exprimer et discuter, débattre ? ». Cela commence par une reconnaissance des choses.

Billy KALONJI

On dit « *Quand tu connais les gens, tu les trouves tout autre* ». Dans cette salle, je pourrais être simplement vu comme un « Africain » et puis, si on me donne l'opportunité de m'exprimer ou de discuter comme c'est le cas aujourd'hui, je pourrais peut-être, influencer certaines personnes dans leur perception à mon égard, ils diront peut-être qu'il n'est pas convaincant ou peut-être qu'il n'est pas si bête que ça ! Donc permettre à l'autre de participer est un élément important de notre démocratie. Et l'école peut jouer un rôle important.

Ali BENABID

Je n'ai pas grand-chose à rajouter. L'école doit pouvoir disposer de moyens pour effectivement instaurer telle parole, telle écoute, des discussions dans les classes. Force est de constater qu'elles sont aussi dans la mouise par rapport à des questions de survie. Je ne parlerai pas du manque de places, le fait que les gamins sont de plus en plus cantonnés dans leur propre quartier parce que des lois ont été votées et pas du tout adaptées et chacun s'y retrouve finalement. Les écoles restent tout aussi ghettoïsées qu'auparavant. On est dans une situation où il y a des urgences. On parlait effectivement de devoir déconstruire ce qui s'est finalement bâti par l'éducation, ça passe par l'école. Encore faut-il que l'enseignant puisse aussi prendre sur lui d'instaurer des lieux d'échanges. Quand il

donne la parole aux élèves, il doit pouvoir aussi être capable de porter avec eux ce qui est discuté.

Billy KALONJI

Je voudrais juste rajouter une chose. Les enfants entre 3 et 12 ans apprennent par mimétisme, quand vous les suivez ils ont deux « dieux ». Les parents et l'instituteur ou l'institutrice. Donc leur existence passe par ces deux dieux. Vous comprenez alors l'importance de l'école et des parents dans leur apprentissage et leur éducation.

Fred MAWET

Dans la continuité de ce que je disais tout à l'heure sur: « *Soyons lucides et nommons clairement où et comment intervenir* », je pense qu'on n'a pas les moyens via la cohésion sociale, d'égaliser les chances. Par rapport au panel suivant qui reprend notamment la coordination des Ecoles de devoirs, je crois qu'il y a un malentendu possible. Les Ecoles de devoirs soutenues par la cohésion sociale ne sont pas en mesure de changer le destin scolaire, le déterminisme scolaire. Les Ecoles de devoirs apportent des choses vraiment importantes. Mais il ne faut pas qu'elles servent de prétexte pour penser qu'on fait ce qu'il faut pour réaliser la réussite scolaire. Statistiquement, c'est tout à fait clair que les enfants de milieu populaire et d'origine étrangère, double marqueur négatif, sont significativement plus en échec et donc sont relégués au fond des quartiers. Ils n'ont pas accès au marché de l'emploi, même si d'autres problèmes se jouent sur le marché de l'emploi.

Débat avec la salle

Marc DE KOKER, AMO rythme à Anderlecht :

Je voudrais revenir sur deux choses : d'abord sur la problématique de l'école. En effet l'école est l'endroit où passe à peu près toute la population donc c'est l'outil primordial qui peut apporter au sens large la Culture, c'est-à-dire les outils qui permettent de se positionner dans le monde et d'analyser la situation dans laquelle on est amené à faire des choix. C'est un rôle émancipateur qui

est fondamental. Mais investir dans l'école et donner des espaces de paroles, ce n'est pas suffisant. On est confronté aujourd'hui à un gros problème, c'est que pour les enfants et les parents, le sens de l'école n'apparaît plus. L'école renforce les déterminismes sociaux plutôt que de servir d'ascenseur social. Et parfois des jeunes de 10 ans viennent nous trouver pour nous dire que l'école n'a pas de sens. Ensuite, nous constatons un autre phénomène : le repli communautaire est de plus en plus fort dans les familles et surtout chez les enfants. Nous avons participé l'année dernière à la Zinneke parade et le public était constitué d'enfants d'école primaire. Le thème de la Zinneke était la « tentation » qu'il fallait définir avec eux. Thème abstrait pour eux. Nous leur avons demandé ce que, pour eux, évoquait la tentation. Ils nous ont répondu « rester chez nous en famille dans notre quartier, car dehors c'est dangereux ». Aussi, nous avons demandé à une classe d'élèves de définir ce qu'est un bon prof. Ils nous ont répondu « un prof qui est présent, qui nous parle de tout, sauf du cours ». Et c'est une bonne définition lorsqu'on parle de cohésion sociale. Je pense que l'école est fondamentale, mais qu'elle doit se repenser parce que son rôle aujourd'hui n'a plus de sens.

Alain WILLAERT, CBCS :

Je voudrais réagir au renvoi de projets de cohésion sociale vers l'éducation permanente. Je pense que c'est botter en touche, d'abord pour une raison budgétaire, quand on sait qu'on a déjà demandé à tout le secteur de l'éducation permanente de trouver comment faire 10% d'économie par rapport au budget actuel. Donc moi, je suis plutôt favorable à la prise en compte d'une priorité qui aille dans le sens de l'éducation permanente, qui aurait la philosophie de l'éducation permanente et qui établirait un certain nombre de critères dans le cadre du décret de cohésion sociale, dont le critère géographique.

Fred MAWET

Je pense qu'on s'est mal compris. Je ne proposais pas de botter en touche et de renvoyer vers l'éducation permanente. Je dis qu'en période de res-

triction budgétaire, je pense qu'il y a à faire ça en cohésion sociale et aussi essayer de l'articuler au mieux avec de l'éducation permanente, pour des gens qui sont mis en demeure de redéfinir leurs projets et qui à un certain moment se demandent qu'est-ce qu'ils vont faire. Je trouve que c'est une bonne piste.

Je voudrais revenir sur l'école et sur ce que vous avez dit. Je pense effectivement qu'il y a un problème de sens et que ce qui est fondamental pour nous, acteurs sociaux et acteurs de la cohésion sociale, c'est peut-être moins finalement d'agir sur le terrain que de porter une parole politique là-dessus. Parce qu'il y a plein de choses sur lesquelles on n'a pas ou peu de prises. Par contre, il y a un travail fondamental qui est à faire au niveau de l'école. Et ce n'est pas en diminuant les budgets de l'école qu'on va y arriver. Or, c'est le chemin qu'on prend. Je voudrais terminer mon intervention sur un regret que je porte sur les dix ans de programme « cohabitation intégration », donc l'ex cohésion sociale. Si on a fait de belles choses en développement communautaire avec les habitants du quartier, mon seul regret c'est qu'on n'ait pas passé du temps à soutenir l'organisation des parents d'origine étrangère pour qu'ils aillent demander des comptes à l'Etat sur ce qu'on fait avec leurs enfants. Soit on pense que les enfants de milieu populaire et d'origine étrangère sont plus bêtes que les autres et alors effectivement il ne faut rien bouger, mais c'est inacceptable comme pensée et évidemment inexact. Soit on ne le pense pas. Et quand on voit statistiquement les chiffres au fil des années, même de mauvaises enquêtes parce que les critères utilisés sont questionnables, on a un problème avec notre école. Ce problème, on ne va pas le résoudre en deux coups de cuillère à pot. C'est vraiment à un changement fondamental et à une réflexion y compris des réseaux, des acteurs profs et autres protagonistes, qu'il faut arriver. Enfin, c'est toute une série de choses qu'il faut penser si on veut un tant soi peu effectivement égaliser les chances, égaliser la réussite et donc donner un avenir et un autre vécu à ces jeunes des quartiers pauvres de Bruxelles. C'est inacceptable que les gamins s'emmerdent pendant des années sur les bancs, perdent leur temps, se bousillent et

bousillent des profs. Parce que moralement c'est insupportable d'être en face et de ne pas pouvoir faire face. C'est là que se trouve le problème numéro un selon moi.

Billy KALONJI

Repenser l'école est évidemment nécessaire. Il y a des difficultés. Si les jeunes qui vont à l'école ont l'impression de ne pas avoir des réponses à leurs questions, à leurs interrogations, c'est très fâcheux et délicat ! C'est pourquoi une organisation comme « Share » et d'autres veulent que l'on puisse donner aux professeurs des outils pour répondre et gérer cette mixité. Une autre inquiétude réside aussi dans le fait que quand je dépose mon enfant le matin à l'école, j'ai conscience que pendant 8 heures il apprendra les valeurs de ce pays. Et pendant ce temps, moi en tant que parent, je suis chez moi, ou je vais travailler, mais ayant une autre culture, personne ne m'aide à comprendre ce que mon enfant a appris à l'école. Donc, je reste avec certaines valeurs qui vont peut-être à certain moment être en conflit avec celles que mon enfant reçoit. Donc l'enfant a l'impression de ne pas être compris par moi et vice-versa. Vous voyez où cela peut aussi nous emmener !

Ali BENABID

Au niveau local, à Molenbeek-Saint-Jean, on mène toute une série de réflexions avec mon collègue Olivier Bonny et les opérateurs qui travaillent sur le soutien scolaire et sont en contact quotidiennement avec les écoles. Ils partagent les mêmes soucis qu'on formule ici. C'est qu'il y a un fossé qui s'est véritablement créé entre « quelles sont les conditions ad-minima que je peux mettre en place dans la classe pour effectivement entendre la parole de l'enfant, être accueillant à l'égard des parents ». Et j'ai le souvenir qu'il y a quelques années, les directions d'écoles considéraient les parents comme étant des problèmes par rapport à l'éducation des enfants. Une école du réseau communal avait alors tracé une ligne jaune disant qu'à partir de cette ligne, les parents n'étaient plus les bienvenus à l'école. Je pense que cette ligne jaune est encore dans les cerveaux des personnes. Et donc tout

le travail, c'est aussi de pouvoir déconstruire nos structures internes, de pouvoir peut-être revenir à l'essence militante de nos actions. Si on a peut-être raté le coche de mobiliser les parents, je pense qu'on a aussi raté le coche parfois d'ouvrir notre bouche. L'esprit du décret le permet. C'est un processus qui permet le questionnement, qui permet également de rentrer dans les failles et, quelque part, de les questionner et de se positionner. C'est clair que sortir certains pans des politiques et les mettre en éducation permanente, le bon sens le voudrait. La deuxième chose par rapport à ces groupes de travail, c'est qu'ils sont confrontés eux-

mêmes comme opérateurs à cette nécessité de devoir atteindre des objectifs de résultats (je ne parle pas des personnes qui ont à charge la gestion des associations, je parle des animateurs, etc.). Si le gamin que je suis n'a pas les compétences en écriture et en calcul, c'est que je suis moi-même en partie responsable, parce que je suis sous la pression des parents qui veulent du résultat et parfois des enseignants qui disent : « Mais tu trouveras à l'extérieur suffisamment de réponses que je n'ai pas à disposition maintenant ».

PANEL 3 :

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, L'ALPHABÉTISATION ET LE SOUTIEN À LA SCOLARITÉ: PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS ET DISCUSSION

Anne-Chantal DENIS, *Coordinatrice générale du Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes et*
Véronique MARISSAL, *Coordination des Ecoles de devoirs*

Présentation de la recommandation, Alexandre ANSAY

1. Une priorité « Soutien à la scolarité »

Le CRAcs recommande au Collège de la Cocof de maintenir une priorité portant sur le soutien à la scolarité en y apportant toutefois quelques ajustements.

Comme en atteste l'évaluation réflexive réalisée par le CRAcs, certains opérateurs de soutien scolaire considèrent que cette priorité, dans la formulation qui en a été donnée par la circulaire administrative, souffre d'un flou entourant sa définition.

Nous considérons pourtant que le cadre actuel, même s'il met l'accent sur l'accrochage scolaire, offre aux opérateurs associatifs des marges de manœuvre qui leur permettent de se situer sur divers registres complémentaires, lesquels recourent, avec des nuances parfois importantes, les axes structurant les pratiques qui relèvent du décret de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.

Nous pensons en effet que ces deux dispositifs sont relativement proches, si on s'en tient, en tout cas, à la lettre des prescrits qui organisent ces politiques publiques. S'il existe des tensions, elles relèvent tout d'abord de prises de positions politiques qui ont trait à des enjeux définitionnels s'appliquant à certaines dimensions que les pratiques associa-

tives devraient davantage développer. Ensuite, c'est sur le terrain des pratiques associatives que ces tensions apparaissent, notamment lorsqu'elles opposent les attentes inquiètes des parents aux travailleurs sociaux attachés à la mise en œuvre du projet institutionnel de l'association qui les emploie. Ces tensions, analysées dans le rapport d'analyse réflexive 2014, manifestent l'existence d'une divergence que nous avons qualifiée de 'normative'.

Cela étant, nous recommandons au Collège de mettre sur pied un groupe de travail associant des associations soutenues dans le cadre du décret relatif à la Cohésion sociale ainsi que des responsables de la FWB (administration et ONE). Ce groupe devrait être placé sous la Présidence de la Cocof, et serait appelé à se réunir de façon bi-annuelle autour des problématiques liées à la réalisation des actions de soutien scolaire.

Une définition de l'accueil

Concernant la problématique de la définition qu'il convient d'apporter aux pratiques de soutien scolaire, nous invitons le Collège de la Cocof à s'inspirer de la proposition formulée par les participants à l'analyse en groupe (qui a fait l'objet du rapport d'évaluation réflexive). Ces derniers ont tenu à rappeler qu'il s'agissait d'accueillir des enfants au sein d'un espace qu'ils ont qualifié d'« intermédiaire ». Ils ont notamment apporté la définition suivante: « Les enfants sont accueillis de manière bienveillante par une équipe pluri disciplinaire qui leur

permet d'agir dans le groupe et qui les place en situation de confiance et de réussite par rapport aux apprentissages ».

Le rapprochement des cadres Cocof et FWB

Eu égard au fait que les associations doivent rendre compte de leurs actions à l'aide de cadres d'évaluation distincts (Cocof et ONE), le CRAcs plaide pour que ces cadres soient rapprochés en raison du fait qu'il s'agit, sur le terrain des pratiques, des mêmes actions.

Formation et supervision

Le CRAcs recommande de soutenir les formations accessibles aux travailleurs sociaux et aux bénévoles affectés aux actions de soutien scolaire ainsi que de systématiser les lieux de supervision des

travailleurs. C'est pourquoi, considérant qu'il importe de renforcer les ressources pédagogiques des intervenants affectés aux actions de soutien scolaire, le CRAcs recommande au Collège de la Cocof que des mesures soient prises de façon à faciliter l'accès des animateurs à l'offre de formation et de supervision.

Les projets pédagogiques

Le CRAcs recommande au Collège de la Cocof d'inviter les associations qui n'en disposeraient pas à se doter d'un projet pédagogique. Nous pensons en effet que certains opérateurs associatifs ne disposent pas de ce type d'outil pourtant essentiel, car constituant un cadre de référence nécessaire à la mise en oeuvre de leurs missions.

Le CRAcs recommande de maintenir la priorité 'soutien scolaire' en y apportant toutefois quelques ajustements :

- a) Mettre sur pied un groupe de travail comprenant des associations soutenues dans le cadre du décret relatif à la Cohésion sociale et des responsables de la FWB, sous la présidence de la Cocof, afin de se réunir autour des problématiques liées à la mise en oeuvre des actions de soutien scolaire**
- b) Rapprocher les cadres d'évaluation de la Cocof et de l'ONE**
- c) Soutenir les formations pour les travailleurs sociaux et les bénévoles et systématiser les lieux de supervision des travailleurs**
- d) Inviter toutes les associations à se doter d'un projet pédagogique.**

2. Une priorité « Apprentissage du français et Alphabétisation »

Une série d'éléments laissent à penser que les actions portant sur l'apprentissage du français et l'alphabétisation répondent à un réel besoin pour une frange non négligeable de la population bruxelloise. Les migrations actuelles concernent de façon non négligeable des personnes issues de pays non francophones ; des personnes ayant migrés depuis un certain laps de temps n'ont pas encore eu l'occasion d'apprendre le français ; parmi les migrants issus de pays francophones, certains n'ont pu acquérir dans leur pays d'origine une maîtrise suffisante de l'écriture et de la lecture.

Les témoignages des travailleurs sociaux (même actifs dans des domaines autres que ceux de l'alphabétisation et du FLE) attestent des difficultés à exercer ses droits et ses devoirs dans un contexte de faible maîtrise d'une des langues officielles de la Région.

Au-delà de ces éléments de contexte certes très généraux, plusieurs éléments plaident pour le maintien d'une attention portée à l'apprentissage du français et à l'alphabétisation dans le cadre du dispositif de Cohésion sociale.

- S'il est vrai que le dispositif institué par le décret portant sur la création d'un parcours d'accueil

des primo-arrivants va soutenir une offre en la matière, les données en notre possession illustrent le fait que le public requérant une aide en matière linguistique est bien loin de se limiter au public visé par ce nouveau décret : demandeurs d'asile, immigrants installés depuis plus de trois ans en Belgique, mais aussi personnes nées en Belgique mais ayant eu un parcours scolaire chaotique ne seront pas pris en charge dans le cadre du parcours d'accueil.

- Il existe des dispositifs d'apprentissage du français s'adressant à tous : cours de français dispensés par des organismes privés, organisés dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale, etc. Toutefois, ces offres peinent à s'adresser de manière optimale à l'ensemble des personnes qui bénéficieraient d'un accompagnement dans l'apprentissage du français : frais d'inscription élevés, offre saturée, modalité de cours pas ou peu adaptées, etc. Ainsi, le secteur de l'enseignement de promotion sociale semble ne pas être en mesure d'offrir en suffisance une offre à destination des débutants ; les modules linguistiques dispensés dans le cadre de l'ISP sont parfois organisés dans la perspective – limitative – d'un accès à l'emploi et ne s'intègrent donc que partiellement dans le projet personnel des bénéficiaires ; les dimensions d'accompagnement individuel ne sont plus

soutenue dans par le Fonds social européen (FSE).

- L'offre de cours de FLE et d'alphabétisation dans le cadre du dispositif de Cohésion sociale, quand bien même ces cours ne sont pas fréquentés de manière exclusive par des primo-arrivants, est bien souvent saturée.
- Les opérateurs de Cohésion sociale ont, à la faveur du deuxième programme quinquennal, développé des compétences en matière d'apprentissage linguistique.

Il existe donc des demandes « spécifiques » auxquelles le secteur de la Cohésion sociale semble être en mesure de répondre : il est donc pertinent de voir cette catégorie administrative maintenue au rang de priorité organisant l'appel à projets 2016-2020.

Néanmoins, il semble que le type d'offre développée par le secteur de la Cohésion sociale se doit d'être spécifique, afin de compléter utilement les dispositifs déjà existants. Par ailleurs, il convient également d'élever la compétence préalable des formateurs au rang de critère de sélection des projets d'alphabétisation et de FLE.

Au vu de ces éléments, le CRAcs recommande le maintien d'une priorité relative à l'apprentissage du français et à l'alphabétisation. Plus précisément, le CRAcs recommande que la priorité soit énoncée :

- a) Dans la perspective d'inscrire les cours et modules linguistiques dans le projet personnel des apprenants**
- b) De manière à prendre en compte les profils spécifiques des apprenants ayant recours à l'offre de Cohésion sociale : diversité des importances horaires, offres en horaires décalés, diversité des pratiques méthodologiques mises en œuvre, présence systématique d'activités périphériques**
- c) De manière à faire des compétences spécifiques en matière d'alpha-FLE des formateurs un critère de sélection des projets**
- d) De manière à valoriser les acteurs opérant dans un réseau capable de proposer un accompagnement individuel des participants.**

Par ailleurs, le CRAcs recommande que des formations soient proposées aux coordinateurs locaux. Ces formations auraient comme objectif de permettre aux coordinateurs d'accompagner et d'évaluer de manière plus spécifique les projets d'alpha-FLE.

La discussion

Anne-Chantal DENIS

Par rapport à la proposition générique du CRAc qui est le maintien d'une priorité relative à l'apprentissage du français et de l'alphabétisation, on peut évidemment aller dans le même sens. Mais avec quand même un élargissement du concept d'alphabétisation. C'est-à-dire que je suis soucieuse qu'il y ait une prise en compte des personnes adultes peu ou pas scolarisées en difficulté avec la lecture et l'écriture dans la globalité de leurs projets, dont l'apprentissage du français est une dimension qui leur permet effectivement de le mettre en œuvre. Ce qui pour moi fait peut-être la jonction entre la cohésion sociale et l'éducation permanente. L'éducation populaire, c'est lorsque Jean-Pierre Nossent, inspecteur de la culture, parlait de la participation citoyenne en disant : « *Ce n'est pas une obligation d'être des citoyens comme on met dans tous nos rapports : actifs, critiques, solidaires, mais effectivement c'est plus une auto-socio-construction des pouvoirs d'où découle l'auto-socio-construction des savoirs* ». Et il terminait de manière synthétique en disant : « *La pratique de la prise de parole passe par la prise de parole dans la cité* », et il disait : « *dans l'entreprise* ». Maintenant, je pense que la construction effectivement de l'alphabétisation va dans ce sens-là. C'est créer des espaces de co-construction tant au niveau de l'accueil du public que de la formation. J'ai essayé de faire l'exercice de répondre aux propositions de manière dissociée. Mais je pense que tout s'articule, tout s'interpénètre. Il faut vraiment avoir une vision globale du public et le mettre en condition d'être reconnu et de se faire reconnaître. Ce sont des procédures qui prennent du temps. On est maintenant dans une approche de l'apprentissage du français ou de la formation linguistique dans tous les pays d'Europe comme un fort marqueur d'intégration (avec une visée). Comme si l'apprentissage d'une langue se faisait de manière désincarnée par rapport à la vie tout simplement. Alors que pour nous, la participation est sans doute un but mais c'est aussi une condition pour pouvoir donner un sens à l'apprentissage. Sinon c'est un exercice intellectuel stylistique où on apprend quelques mots pour aller faire une visite touristique quelque part. Mais la réa-

lité du public n'est pas du tout celle-là. Ce qui veut dire qu'on a peu d'interlocuteurs tant au niveau des décideurs, ou d'autres filières de formations et du grand public, qui réalisent le défi que représente pour les personnes le fait de s'alphabétiser et d'être formateur dans ce secteur-là. Idéalement, s'alphabétiser est une décision qui appartient à l'apprenant.

D'où l'importance d'élargir le panel des interlocuteurs valables sur cette question-là et de co-construire des espaces de travail en commun. Un formateur ne peut pas travailler de manière isolée. Les personnes qui assurent l'accueil et l'orientation du public non plus. Sur le terrain bruxellois, on dénombre 160 opérateurs de formations. Sans compter les implantations de formations dans un environnement polymorphe, poly-subventionné, des tailles d'associations différentes, des types de reconnaissances différentes; que ce soit la promotion sociale, l'éducation permanente, la cohésion sociale, l'insertion socioprofessionnelle; dans un contexte où on a de plus en plus de public qui est contraint de suivre une formation. Rien qu'au niveau de l'évolution du public qui est inscrit dans les groupes de formations de Lire et Ecrire et des associations conventionnées, on peut voir qu'on est passé en quatre ans de 51% à 60% de notre public, qui est soit usager de CPAS soit demandeur d'emploi. Les opérateurs de formation, quels que soient leur filière d'intervention et leur condition d'intervention, sont confrontés à ces réalités-là, à des publics qui ont des profils très divers, qui ont des projets très diversifiés, qui parlent une langue qui n'est pas le français. Ce qui veut dire qu'il faut avoir des capacités et des compétences tant relationnelles que pédagogiques. Il faut donc effectivement mettre l'accent sur la formation de formateurs et permettre à ces derniers de préparer leurs interventions avec les groupes, sans devoir passer d'un groupe à l'autre ou d'une activité à l'autre dans l'association. C'est pourquoi nous insistons aussi pour qu'il y ait une reconnaissance des conditions de travail de tous les collègues qui travaillent dans le secteur de l'alphabétisation à Bruxelles. Voilà c'est vrai qu'on attend beaucoup de l'associatif, presque des miracles mais sans donner les moyens qui sont nécessaires. Et tant qu'au niveau de Lire et Ecrire on forme des formateurs qui se retrouvent sur le mar-

ché de l'emploi sans pouvoir effectivement concrétiser leur formation en emploi salarié, parce que les associations n'ont pas les moyens d'engager, c'est décourageant pour tout le monde. Tant pour l'association qui forme les formateurs, que pour la personne qui a fait tout ce parcours-là.

Véronique MARISSAL

Je vais commencer par vous dire que la coordinatrice de la coordination des Ecoles de devoirs n'a pas fait son devoir. Comme beaucoup d'enfants qui ont du mal à répondre à cette exigence au quotidien de l'école. Alors pour parler du soutien scolaire, moi ça fait depuis février 1988 que je travaille dans le secteur et donc effectivement j'ai vu le secteur évoluer d'une manière impressionnante. Puisque quand je suis arrivée dans les années 80, plusieurs associations dans le cadre de partenariats de quartiers étaient en train de développer les projets de partenariat de quartiers entre l'école, les habitants, les associations de quartiers et les bibliothèques. Projets qui allaient aboutir aux premières expériences de Zones d'Education Prioritaire. C'était l'époque où on pensait encore qu'ensemble, les différents acteurs de l'enseignement et de l'éducation pourraient mener les enfants à un parcours scolaire réussi. Et quand je dis parcours scolaire réussi, ce n'est pas uniquement l'obtention d'un diplôme en fin de parcours. Mais c'est vivre sa scolarité avec le bonheur d'être à l'école, le bonheur de voir ses pairs, c'est avoir des relations positives avec les enseignants. Et que ces enseignants puissent connaître le quartier des enfants qui viennent à l'école, etc. On en est loin aujourd'hui. On ne parle plus des projets de Zones d'Education Prioritaire. On est loin aussi du rêve des Ecoles de devoirs de ce moment-là, puisqu'on disait aussi qu'on allait un jour disparaître. On était 60 dans les années 80. Aujourd'hui nous avons répertorié plus de 200 opérateurs de soutien scolaire en Région bruxelloise, qu'ils soient agréés ou non en cohésion sociale, reconnus ou non Ecoles de devoirs par l'ONE. Et toutes et tous aujourd'hui sont saturés et inscrivent en listes d'attente. Qui dit liste d'attente, dit une école qui elle aussi de son côté est en souffrance. Et si un enseignant nous contacte aujourd'hui parce qu'il a un enfant qui vient d'arriver, ne parle pas le français et qu'on ne peut pas le

prendre en charge à l'école, ce n'est pas à l'Ecole de devoirs qu'on va pouvoir l'orienter parce qu'il n'y a plus de place. Pourtant les parents avec lesquels on travaille en sont parfois demandeurs, vu le rapport qu'ils ont aux apprentissages à l'école, de cours particuliers, de cours des disciplines, des maths, du français, du néerlandais. Malheureusement, ils ne peuvent se tourner vers le soutien scolaire privé payant qui lui aussi a explosé ces dernières années, parce que tout simplement ils n'en n'ont pas les moyens.

On a parlé de l'école ce matin et effectivement je pense que c'est un très gros problème parce que tous les enfants passent par l'école, tous devraient alors pouvoir réussir au minimum leur CEB et on sait même que là ce n'est pas toujours le cas. C'est vraiment une situation très complexe aujourd'hui que d'arriver à ça avec des enseignants qui essaient, qui sont en souffrance et qu'il faut reconnaître dans ces difficultés. Le 6 novembre, des gens circulaient dans la rue et alors j'ai vu un enseignant avec une affiche : « Je suis prof, fainéant, gréviste, toujours malade et en vacances ». Je trouve qu'il avait beaucoup de dérision sur son métier, mais ça en disait long sur comment on peut se construire une identité professionnelle quand tous les regards se tournent vers l'école qui est incompétente à faire réussir le maximum. Derrière cette école qui n'arrive pas à faire réussir, on a des parents. Et les parents des enfants qu'on dit parfois démissionnaires, sont avant tout des parents excessivement dépassés, angoissés qui essaient vaille que vaille de rester dans la lutte de la compétition. Et ils sentent que s'ils ne trouvent pas une place en soutien scolaire, ils vont perdre cette course et ils en sont complètement effrayés. Les parents ont aussi parfois un rapport à l'apprentissage particulier : apprendre c'est répéter, c'est recopier, c'est faire des exercices. Et donc ces parents-là, que vont-ils demander aux animateurs d'Ecoles de devoirs ? C'est que le devoir soit fait, terminé, corrigé, et ils vont très régulièrement latéraliser toutes les activités ludiques, créatives, culturelles qu'on pourrait proposer aux enfants et qui pour nous sont essentielles aux apprentissages. On apprend à l'école, on apprend en famille, on apprend dans le quartier, mais on apprend dans les associations par toute une série d'activités. Et entre cette école

qui n'y arrive plus et ces parents qui sont complètement affolés, on a les associations qui proposent du soutien scolaire avec des animateurs volontaires, bénévoles, ACS, Article 60, tout ce que vous pouvez imaginer, qui se trouvent face à une tâche excessivement complexe. Et la première difficulté devant laquelle ils vont se trouver, c'est de pouvoir, alors que l'enfant a quitté l'école, à un moment donné faire en sorte que cet élève puisse satisfaire aux exigences du travail scolaire et à un moment donné redevenir enfant avec ses besoins.

Pour finir, je pense que s'il y a quelque chose de positif dans la recommandation qui est faite, c'est qu'effectivement le décret de reconnaissance des Ecoles de devoirs par la Communauté française parle de l'« enfant » comme acteur au centre du projet et ne parle pas de l'« élève ». Et dans les quatre missions qu'il propose, il ouvre une large opportunité d'offrir aux enfants ce dont ils ont besoin : ne rien faire, jouer, découvrir, faire du théâtre, lire un livre et répondre aux exigences de l'école en mesurant le temps qu'on va y consacrer. Je rappelle quand même les quatre missions du décret de reconnaissance des Ecoles de devoirs. Il s'agit du développement intellectuel qui entend notamment l'accompagnement aux devoirs, tout est dans le notamment, le développement social. On a parlé du vivre ensemble aujourd'hui. C'est tout cet apprentissage à vivre ensemble, à collaborer, à expérimenter la solidarité qui parfois n'est pas très favorisée dans la compétition scolaire. Le développement culturel. On en a parlé ce matin. Essentiel, notamment au niveau de toutes les activités qui peuvent amener les enfants à vivre la langue non pas comme la langue de l'école pour avoir un diplôme mais comme langue de communication, d'expression, de rencontre de l'autre. Et la quatrième mission est la citoyenneté et la participation. Donc je pense que ces quatre missions sont absolument compatibles avec le décret de cohésion sociale et qu'on a tout intérêt effectivement à rapprocher et à échanger entre ces différentes politiques.

Par rapport à la remédiation, elle doit absolument retourner à l'école et à ce niveau-là je tiens à signaler que le secteur des Ecoles de devoirs, au moment de la révision du décret de 2004, a souhaité que

la remédiation sorte du décret. Alors il y a eu une réaction, parfois virulente, de certains de dire « *oui mais vous n'allez plus faire de la remédiation* ». Alors je pense qu'il faut envisager la question dans des temporalités différentes. Aujourd'hui, quand on pense que certains enfants ont du mal à trouver une école tout simplement avec le boom démographique, oui les Ecoles de devoirs de facto ont du travail parfois de remédiation à faire. Mais l'inscrire dans un décret, c'est quelque part institutionnaliser que ce ne serait pas le rôle de l'école. Donc les animateurs d'Ecoles de devoirs sont confrontés à la question de la remédiation. Difficile d'ailleurs puisque nous on prône un soutien scolaire collectif où les enfants apprendraient les uns des autres, un système de solidarité. Alors qu'une fois qu'on rentre dans le système de remédiation, on voit davantage de cours particuliers au niveau des associations, ce qui vient aussi contrer le projet de départ. Donc, oui à la remédiation à l'école.

Concernant la « mise en concurrence des acteurs de terrains par rapport aux différentes possibilités d'interpréter le soutien à la scolarité », je ne pense pas que ce soit réellement une mise en concurrence. Je pense que les politiques de cohésion sociale et de l'Ecole de devoirs ont instauré des tensions dans le projet même. A savoir la politique de cohésion sociale a été perçue comme un moyen pour atteindre des résultats, l'enfant qui réussit à l'école, alors que la politique défendue par le décret Ecole de devoirs est plus globale. Et donc une des difficultés sur le terrain, c'est plutôt de libérer du temps pour sortir de ce travail sur le devoir qu'on demande fait, terminé, corrigé, pour pouvoir aller vers des activités où on pourrait travailler la langue autrement, l'expression orale, l'écriture, la lecture etc. Et trouver le temps de préparer, d'évaluer, de construire des projets où les apprentissages scolaires des enfants seraient mobilisés dans quelque chose qui puisse justement toucher au sens dont on parlait ce matin.

Anne-Chantal DENIS

Je voudrais insister sur la question de la tentation de cloisonnement actuel des publics. Pour le secteur de l'alphabétisation à Bruxelles, mais ailleurs aussi en Belgique, c'est vrai que dès les premières heures des rentrées, en général en septembre, l'offre est saturée. Ça veut dire qu'il y a effectivement toute une part du public qui ne trouve pas de place dans l'offre de formation, quelle que soit la filière dans laquelle elle a été organisée. Mais je pense que dans cette situation-là, il y a quand même une responsabilité à prendre au niveau de l'ensemble des opérateurs. Tout à l'heure, concernant le soutien aux Ecoles de devoirs, Alexandre, tu prônais l'élaboration d'un projet pédagogique. Moi ce que je demande effectivement à l'ensemble des réseaux et donc aux politiques, c'est d'être attentifs et de donner les moyens aux opérateurs pour pouvoir réaliser ce projet, c'est d'être lisible en termes de modèles d'actions. C'est-à-dire qu'il faut être conscient que le public qui s'adresse à nous, quel qu'il soit (les personnes qui sont en difficultés d'écrire et d'écriture ne sont pas que des personnes migrantes, elles ne sont pas que des personnes d'origine étrangère), est dans ces difficultés-là et qu'il ne trouve plus de place dans notre offre de formation. Je pense que le public qui s'adresse à une structure susceptible de l'orienter ou de l'accueillir n'est pas conscient du tout de la complexité du réseau dans lequel il est. Il n'est pas conscient qu'il y a différentes filières et qu'il y a différentes offres de formations en termes d'heures, en termes d'approches méthodologiques. Et donc on constate, parce qu'on vient de faire une étude là-dessus, combien ces candidats apprenants sont ballottés d'une structure à l'autre, tellement il y a de gens qui orientent sans une bonne connaissance du secteur, que ce soit les opérateurs de formations, Lire et écrire, les CPAS ou ACTIRIS.

La dernière recommandation du CRAcs était d'encourager à la formation des coordinateurs communaux cohésion sociale car c'est une catégorie d'acteurs concernés et susceptibles d'être intéressés par une connaissance plus approfondie de cette réalité de l'analphabétisme et des dispositifs d'alphabétisation. Moi, j'encourage les opérateurs de formation à clarifier leur modèle d'action. De manière à pou-

voir garder leur spécificité et pouvoir dire : « Voilà comment je travaille, avec qui je travaille, pourquoi je travaille comme ça ». Donc l'idée n'est pas du tout d'harmoniser, d'uniformiser. Mais au moins que les choses soient dites. C'est ça aussi qui permet, je pense, d'accompagner et de pousser les coordinateurs communaux à vouloir entrer en dialogue avec des associations.

Débat avec la salle**Mohamed SAMADI, Couleurs Jeunes :**

Je suis membre du conseil d'administration de l'école de devoirs Couleurs Jeunes. Aujourd'hui je suis formateur au CBAI. Et j'ai été professeur jusque l'année passée dans l'enseignement D +. La question porte sur qui on forme, qui on accueille, qui on accompagne dans le devenir de l'enfant. Quand il arrive chez nous, on essaye de tenir compte du fait qu'il est un enfant et quelque part un apprenant. Mais quand on remet ça dans un contexte plus global, on est peut-être aussi dans le jeu de la compétition, en train de former des compétiteurs. Quelque part le terreau que les Ecoles de devoirs offrent, n'est-ce pas la reproduction de ce qu'on attend de nous dans la société ? Est-ce qu'on n'est pas instrumentalisé par l'école, indirectement, mais aussi par les pouvoirs subsidiaires et les parents, pour justement remettre sur des rails des élèves qui ont perdu le fil ? Parce qu'ils ne sont pas adaptés, parce que justement, ils n'ont pas nécessairement les compétences du savoir-être. Avant d'être un élève, il faut d'abord être dans un savoir-être. Autrement dit être déjà préparé à recevoir. Aujourd'hui les élèves ne sont plus là dedans. On est dans une ère de l'accélération. Et donc eux surfent là-dessus et nous, en tous cas dans les écoles, on s'est arrêtés. Donc, quand on s'arrête effectivement on voit des fois passer les trains et c'est ce que l'école peut vivre aussi, c'est de voir passer le train. Mais est-ce qu'on est des acteurs qui sont des reproducteurs sociaux ? Est-ce qu'on est déjà en train de se dire qu'on essaie de faire le moindre mal ? Parce qu'alors la cohésion sociale, dans ce cas-là, c'est quelque part quand le bâtiment s'effrite, mettre un petit peu sur les fissures une série d'emplâtres, une série d'éléments qui vont faire que ça tient un peu plus longtemps.

Mais en même temps, il y a l'autre aspect. C'est l'aspect du terreau associatif. Parce qu'une association au départ ne s'est pas créée pour avoir un décret de cohésion sociale, elle s'est créée parce qu'il y avait des citoyens derrière. On peut prendre plein d'exemple de gens qui étaient parents. Des enfants qui ont grandi qui sont devenus ados qui se disent qu'est-ce qu'on peut faire pour le quartier ici, etc. Et donc à un moment donné cette initiative-là elle va se professionnaliser, elle va devenir un petit peu encadrée. Et on se retrouve englué dans une série de choses et notamment dans « répondre à des projets ». Et donc il y a des spécialistes de ça ; il y a des gens qui sont formés à rentrer des dossiers, à aller un petit peu manger à plusieurs râteliers. Quand on est à la fois opérateur de cohésion sociale, Ecole des devoirs, CEC et j'en passe, on est un petit peu en train de se dissoudre peut-être dans une logique de pouvoirs subsidiants. La ville délègue et la Région bruxelloise ne fait pas exception à ça. Elle délègue ce que l'école ne sait pas faire, ne sait plus faire. Nous à Couleurs Jeunes on n'a pas envie de former des gens qui soient capables de sélectionner. Moi je suis issu de l'immigration maghrébine. Ça fait 50 ans que je suis là et je vais laisser la place après à d'autres qui vont rencontrer les mêmes mécanismes, donc c'est-à-dire de nouveau faire sa place, tirer, essayer, etc. A quel prix, à quel bain de sang, on va dire, social ? Aujourd'hui les places sont complètes. Si on rentre dans le système dans lequel on est et qu'on continue à jouer avec ça, quelque part on forme des citoyens capables de s'insérer dans le marché de l'emploi, capables de pouvoir essayer de trouver une stratégie d'adaptation. Parce qu'on sait très bien que ceux qui sont les plus stratèges, ce sont en général les enfants de la classe moyenne, les enfants de la classe élitiste. Donc on crée en fait une nouvelle classe moyenne qu'on reformate un petit peu pour qu'elle puisse être insérée, alors que l'associatif c'est justement qu'il y ait des citoyens qui réfléchissent sur cette accélération, qui s'arrêtent et qui disent : « Notre école, on veut la défendre, on est capables de le faire. On ne veut pas de cette école qui sélectionne ».

Pour moi, l'école ne reproduit pas des inégalités, elle les amplifie. Et il y a des recherches qui montrent cela. Ça veut dire qu'on est dans un processus où on essaie de lutter à armes inégales et on a l'impres-

sion qu'un décret va venir nous booster, alors qu'ici on est en train de rajouter des couches dans cette fameuse lasagne et il y en n'aura peut-être pas pour tout le monde. Ceux qui ne vont pas en profiter, ce sont les moins organisés, les moins capables de mobiliser des compétences de sélection, de pouvoir écrire un projet, de maîtriser la langue française, on en revient tout le temps à ça. Je rajouterai, pour terminer, que les parents, l'école etc. sont capables de se mobiliser pour une société différente. Pas celle qui sélectionne et qui fait que quelque part les liens symboliques deviennent institutionnalisés. Et nous les institutionnalisons aussi. Parce que quand on accueille un enfant qui est malade de l'école et qu'on le répare pour qu'il résiste dans l'école, qu'est-ce qu'on fait ? On est en train de quelque part encore une fois donner de l'eau au moulin. Et ça c'est important d'y réfléchir.

Patrick HULLEBROECK, La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente :

C'est difficile d'intervenir dans ce panel car sont abordés deux sujets qui à eux seuls inviteraient à de très longues discussions. Je ne sais pas pourquoi on les a réunis, peut-être parce que dans les deux, la dimension éducative les réunit. Nous ne sommes pas dans n'importe quel contexte, mais dans celui de la cohésion sociale et il faut spécifier ce qui est attendu dans ce secteur là spécifique. Quel est le caractère propre dans ces matières en cohésion sociale ? Je pense que c'est celui de l'apprentissage de compétences qui permettent le vivre ensemble. Quand on parle de sociabilisation, il y a beaucoup de choses à faire, et ça permet de préciser l'objectif et la nature du travail qu'on attend des Ecoles de devoirs et des opérateurs en cohésion sociale, qui est de travailler sur la question de compétences qui permettent de participer à la vie sociale.

Alexandre ANSAY

Rapprocher ça ne veut pas dire s'aligner. Il s'agit pas de s'aligner sur tous les prescrits, sur toutes les dispositions. Rapprocher, ça veut dire, notamment en termes des productions des rapports, essayer de converger un peu plus. Qu'on puisse se parler, qu'on puisse définir des cadres d'évaluation qui soient un

peu plus proches les uns des autres pour éviter ce travail très laborieux, au mois de mars souvent, où on doit produire quantités de rapports. Je trouve que la définition actuelle qui est proposée en cohésion sociale est intéressante. Pourquoi ? Parce qu'elle permet aux acteurs de pouvoir se situer sur les deux registres. Sur le registre effectivement « J'accueille un enfant qui est aussi un élève pris dans un stress, dans des affects, dans des formes de violences institutionnelles aussi ». On ne peut pas faire comme si ça n'existait pas. Il faut faire avec. Moi je suis impressionné par les cadres du décret ONE. Quand on regarde tous les documents qui sont produits, la réflexion est extrêmement riche. Et ça montre précisément qu'il s'agit de faire l'un et l'autre. Ce qui est problématique ici, ce sont ces formes de pensées qui sont des pensées dualistes. Ce sont des postulats dualistes qui disent « On ne peut faire l'un qu'à la condition de ne pas faire l'autre », « Je ne peux m'occuper sérieusement des devoirs de cet enfant que si je ne fais pas autre chose avec lui ». Ça, personnellement, je ne pense pas que ça soit constructif dans la situation actuelle. Et c'est pourquoi, nous ne pouvons pas nous satisfaire de fabriquer des compétitifs méritants. C'est quelque chose qu'on ne peut pas nous demander de faire car le modèle de société qui est sous-tendu, est un modèle de société qui prend acte que le monde est un espace concurrentiel. Et donc s'il faut travailler avec des enfants, il faut aussi les considérer comme des sujets politiques en devenir qui sont concernés par le monde dans lequel ils vont grandir, dans lequel ils vont devenir des adultes et dans lequel ils vont devoir élever des enfants. Et on ne peut pas laisser le monde avec cette vision néolibérale hyper concurrentielle, ça n'est pas possible. En tous cas moi, si c'est le cas, je ne pourrai plus travailler, j'irai faire autre chose, je ferai de la résistance.

Véronique MARISSAL

Je remercie Mohamed pour son intervention parce que ça témoigne effectivement de la difficulté du travail qu'on mène, ça permet de voir le résultat des échecs de l'école sur la construction des futurs adultes, sur la rapidité avec laquelle ils perdent confiance en eux, en leurs compétences. Ils peuvent aussi porter un regard peu confiant par rapport à

leurs parents qui sont vus comme des missionnaires. Donc je trouve que dans tout ce système qui construit du manque de confiance, il y a effectivement sur le terrain énormément de compétences, que ce soit au niveau des parents, au niveau des animateurs, au niveau des enfants. La question c'est comment ne pas les briser, comment leur apporter l'eau nécessaire à ce qu'elles puissent pleinement se déployer. Je voudrais souligner la revendication que le secteur portait à la veille des élections: « L'enfant a le droit de grandir dans un système éducatif fondé sur un travail de collaboration où chaque acteur est reconnu et respecté dans ses compétences, rôles et missions ». Ce qui vise le parent, l'enfant, l'animateur, l'enseignant, le bibliothécaire et tous les acteurs qui peuvent tourner autour du projet. Et donc on souhaite construire une réelle alliance éducative qui rompe avec la prégnance d'une approche des apprentissages et de la réussite scolaire, qui ne néglige pas les circonstances et accepte la nécessité que les apprentissages se fassent en différents lieux, temps et contextes aux relations diversifiées. A la coordination, on se bat avec le collectif « La Marguerite », on se bat avec « Changements pour l'égalité ». Effectivement, à long terme on a notre pierre à mener à l'édifice pour que l'école change et qu'on arrive à une école qui mène tous vers la réussite.

Anne-Chantal DENIS

Ce par quoi je voudrais terminer, c'est rappeler ce qui est un des fondements de la conception de l'alphabétisation, en tout cas de la nôtre dans le cadre de l'éducation populaire, c'est que l'alphabétisation n'est jamais un but en soi mais toujours un moyen. Un moyen pour accompagner effectivement ce public dans la réalisation de ses projets qui peuvent être très diversifiés. Ça peut effectivement être pouvoir se débrouiller davantage dans la vie ou accompagner l'enfant dans sa progression scolaire ou élargir son réseau social, s'engager dans une action militante, trouver un travail. Mais en tous cas sans hiérarchie et sans a priori de la personne qui accueille sur ce qu'est un bon projet ou un moins bon projet. Et donc là, je pense que je rejoins ce qui est dans la définition de la cohésion sociale, le fait qu'elle prône notamment le développement communautaire. C'est pour moi une dimension impor-

tante qui conforte, en tous cas, la nécessité de co-construire ensemble des espaces où l'on apprend à connaître ce public, à se faire connaître de lui, à se laisser se faire connaître, dans une relation de confiance sur la durée. Je pense qu'aucun de nous, où qu'on soit, n'a envie de se livrer comme ça corps et âme à qui que ce soit. C'est vraiment une relation qui se construit dans le temps. N'oublions pas que nous sommes entrés à l'école, en tout cas pour beaucoup d'entre nous, avec des prérequis de la langue, de notre langue maternelle. Pourtant, nous avons suivi, rien que sur les six années primaires, au moins 400 heures par an d'apprentissage du français, alors même qu'on était immergés en permanence dans cette langue-là. Donc que chacun effectivement mette ses curseurs au bon endroit, qu'on ait une position positive de soutien par rapport à l'ensemble des acteurs du secteur qui travaillent et qui collaborent au développement de cette dynamique d'alphabétisation. Reconnaissons les défis que se lancent les apprenants et surtout arrêtons de se faire peur et d'avoir peur. Je pense que cela casse complètement la dynamique alors qu'on a beaucoup de choses à faire ensemble.

« Territorialité et production de subjectivité »

Karim BOUHOUT, *Coordination locale de la cohésion sociale de Bruxelles-Ville*

1. Introduction

Lorsque le lecteur parcourt les rapports associatifs, il constate qu'en matière de cohésion sociale quelle que soit la zone prioritaire desservie, une série de constats se recourent, que certaines déclarations sont récurrentes. Repli identitaire, patriarcat, précarité et réclusion des publics populaires sont pointés du doigt par des acteurs de terrain faisant fonction de « pouls » de la question sociale dans les quartiers populaires.

Faut-il pour autant interpréter ces phénomènes comme des processus de dissimilation ou de repli communautaire ?

Il semble au contraire, que ces phénomènes revêtent les symptômes d'un dysfonctionnement inhérent à la structure spatiale et anthropologique bruxelloise. C'est pourquoi, il nous semble pertinent de relier ces témoignages à la problématique plus globale de la gestion de l'espace et du « Droit à la ville » (Lefebvre, 1968). Autrement dit, **quitter l'argumentaire culturel pour adopter la variable spatiale** et la manier en vertu de son potentiel de variable indépendante.

2. L'école de Chicago ou l'écologie urbaine

Dans la continuité de la pensée de Simmel, on doit à l'école de Chicago une analyse des rapports interethniques étroitement liée aux dynamiques de la ville. La ville est un écosystème régi par des lois naturelles et il n'est pas farfelu de voir dans l'écologie urbaine une réplique fidèle de l'écologie végétale (McKenzie, 1968). Chaque espèce se livre à une compétition tandis que l'aménagement de l'espace annonce une lutte acharnée pour la survie des plantes s'accaparant les sols limoneux et la lumière.

Est-ce à dire que le schéma des cinq *aires concentriques* développé par Burgess dans les années vingt

correspond aux aires actuelles de la mégapole bruxelloise ? (Burgess, Bogue, 1964). Lorsqu'on se penche sur la disparité des aires résidentielles, sur les descriptions de *Maxwell street* aux allures bien actuelles du *marché des Abattoirs*, sur la formation de *niches ethniques professionnelles* (policier irlandais/taximan marocain), sur l'importance des congrégations religieuses dans les espaces paupérisés ou encore, sur la constitution des *aires morales* dans la capitale, les similitudes ne manquent pas. La ville est un « état d'esprit » et le redéploiement spatial des typicalités culturelles façonnent des « aires morales » où les styles de vie, les manières d'être sont les adjuvants d'une *économie affective* locale adaptée au meilleur et au pire de la segmentation spatiale de la capitale. Du quartier des affaires (loop) à la zone de transition, puis, du ghetto juif jusqu'à la zone résidentielle, la ville abrite une série de *zones concentriques* où la mobilité résidentielle du centre-ville vers la périphérie est le marqueur d'une ascension sociale au même titre qu'un processus d'acculturation (Burgess, Bogue, 1964 ; Wirth, 2006).

Cette conception de l'espace interdépendante des phénomènes culturels opère une rupture épistémologique en plaçant au centre de la *désorganisation sociale* le processus d'acculturation. Ce n'est pas le repli sur les traditions mais bien l'acculturation qui est facteur de désorganisation : « *La désorganisation comme préliminaire à la réorganisation des attitudes et des conduites est presque invariablement le lot du nouveau venu en ville, il n'est pas rare que l'abandon de ses habitudes, souvent même de ce qui a constitué sa morale, s'accompagne d'un conflit intérieur et d'un sentiment de désorientation d'une grande acuité* » (Grafmayer, Joseph, 1984: 139).

Au niveau des populations migrantes bruxelloises, deux marqueurs bien répertoriés par les sociologues de Chicago attestent l'importance des phénomènes d'acculturation en cours. L'accroissement du nombre de divorces dans les familles migrantes héritières des premières générations plus soudées et plus traditionnelles. Cet indice pointe un haut lieu de la *désorganisation familiale*. L'absence d'une

opinion publique agrégeant une communauté migrante autour de valeurs communes est quant à elle, l'indice d'une désorganisation communautaire. Et effectivement, il suffit de se pencher sur les intentions de vote des populations d'origine maghrébine à Bruxelles pour constater la versatilité et la labilité des opinions qui règnent dans l'opinion publique de cette communauté. Les uns adhèrent aux idéologies égalitaristes de gauche, d'autres se replient sur leurs convictions religieuses, elles-mêmes extrêmement labiles et variées, d'autres encore, adhéreront à des courants de pensée dissidents qui agrémenteront des vecteurs narratifs et identitaires absents. Pour exister, il faut pouvoir se raconter enseignait Ricoeur (Mongin, 1994).

La ville quant à elle, renforce la *désorganisation spatiale et sociale* à trois niveaux complémentaires. Sur le plan individuel, le citoyen est confronté à une excroissance des interactions lors de ces déplacements dans la ville. Ces interactions ne peuvent être gérées subjectivement et affectivement par un acteur social limité au risque de sombrer dans l'aliénation. L'individu adopte alors une sorte de « réserve » qui fait écran à cette excroissance des échanges dans la ville et qui finit par rendre l'acteur social « indifférent aux différences » des stimuli échangés dans la ville. Les relations deviennent alors superficielles et le « tact » substitue les relations authentiques entre les individus.

Sur le plan de l'espace, l'aménagement de la ville ordonnance un écosystème dont le quartier des affaires (loop) est le centre névralgique. Les réseaux de communications et de transports étant fortement reliés au centre-ville, il se déploie autour de ce périmètre une vie frontalière marquée fortement par la mobilité. Les populations migrantes intéressées par les pôles attractifs du centre-ville en raison des opportunités offertes, ce sont elles qui s'installent dans cette zone de transition fortement marquée par le désordre, le vice et la mobilité résidentielle. Cette mobilité résidentielle effritant les solidarités primaires et endiguant la constitution de liens sociaux durables, la vie à proximité du centre-ville est marquée par la décohésion. L'acteur qui y réside ne pense qu'à s'y affranchir dès que les ressources matérielles le lui permettront. Il s'installera alors dans les quartiers périphériques et pavillonnaires plus stables, contribuant

par là même, à renforcer la mobilité résidentielle remarquable de la zone de transition à proximité du centre-ville. Il faut alors prendre la mobilité résidentielle comme un marqueur de la *désorganisation sociale* tributaire de l'*écologie urbaine*.

Enfin, sur le plan des *patterns culturels*, la vie citadine impacte d'un phénomène d'*acculturation*. Se déprendre de sa culture d'appartenance pour adopter la culture d'accueil s'accompagne d'une tension identitaire fortement perceptible chez les premières générations de migrants. C'est en raison de l'imperméabilité du religieux et des coutumes, que le migrant livré au processus d'acculturation se rattache à ses legs originels. De peur de se perdre, il vaut mieux se plier sur l'invariant tandis qu'à l'inverse d'une opinion fort répandue, le repli sur les traditions et les coutumes signale une réactivité des populations migrantes à l'encontre du processus d'acculturation. C'est en ce sens, que Thomas recommandait de renforcer les pratiques institutionnalisées visant à reconnaître les traditions et coutumes des minorités ethniques dans la ville (Znaniecki, Thomas, 1917).

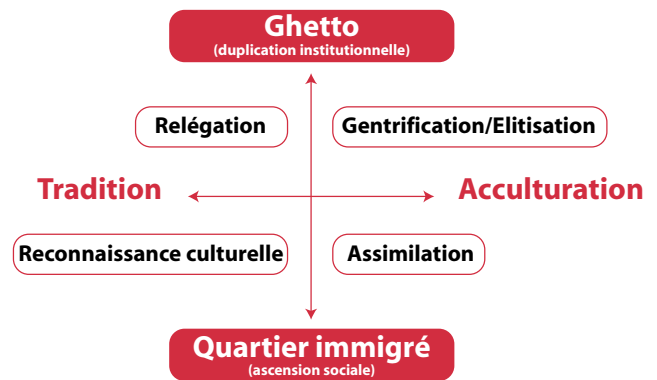
L'école de Chicago a également bien étudié le *cycle des relations raciales*: « Compétition, conflit, accommodation et assimilation » définissent le *processus naturel* d'implémentation des minorités ethniques dans la ville. Ainsi, on appréhendait mieux le conflit interethnique, la formation des gangs qui venaient substituer la famille disloquée par le processus d'acculturation. Puis les «gangs» devenaient des «clubs» qui accommodèrent les sources de tensions avant que *Little Sicily* se coule harmonieusement aux côtés de *Little Ireland* dans une vaste société américaine de consommation. Toutefois, ce *cycle des relations raciales* optimiste ne résiste pas à une certaine réserve. Effectivement, les rapports de domination ne sont ni réversibles, ni individuels mais ils sont peut-être bien sélectifs. Frazier va remettre tout le modèle en question: la population noire américaine était effectivement assimilée culturellement mais jamais sociopolitiquement (Frazier, 1949). Son cycle racial, tournait en boucle entre phase de conflit et d'accommodation. Le ghetto qui avait été prospère et autarcique cédait à la violence et les politiques américaines n'avaient rien trouvé de mieux que de privatiser la gestion de la violence. En clair, un jeune noir américain sur trois finissait et finit aujourd'hui en prison.

On connaît quelques autres exemples de ce type d'expérience si l'on définit le ghetto comme suit: «Pour qu'émerge un ghetto, il faut, tout d'abord, que le confinement spatial soit imposé et qu'il englobe peu ou prou tous les domaines de l'existence et, ensuite, que s'y superpose une palette distinctive d'institutions duplicatives qui permettent au groupe ainsi cloîtré de se perpétuer dans les limites du périmètre qui lui est assigné.» (Wacquant, 2005:16)

«Duplication institutionnelle» et «réclusion forcée d'un groupe en raison de son appartenance ethnique» déterminent l'émergence du *ghetto*. Si le sort des *burakus* japonais, des Roms et des juifs de Varsovie relèvent tous à des degrés divers de cette expérience, en est-il de même des quartiers relégués de Bruxelles ? Il y a certainement une dominante ethnique, un phénomène de paupérisation et une certaine réclusion dans les quartiers relégués de Bruxelles, mais on ne saurait taxer l'ensemble de ces phénomènes d'éléments constitutifs du *ghetto*. Les quartiers immigrés de Bruxelles ne forment pas encore un monde clos, autarcique, refermé sur lui-même dans la ville, fort d'une organisation particulière, d'institutions duplicatives, d'un isolement symbolique et matériel orienté vers la dissimulation, d'une machine à fabriquer de l'identité collective générant une ambivalence entre le *mépris de soi* et le *sentiment de fierté, stigmatisation et renversement du stigmaté*. Jusqu'à preuve du contraire, les quartiers immigrés de Bruxelles restent ouverts sur la ville et permettent une ascension sociale aux plus méritants.

Néanmoins, il faut attirer l'attention sur un phénomène plus discret, plus pernicieux, qui renforce indéniablement la ghettoïsation des quartiers immigrés bruxellois: les politiques de la ville qui soutiennent l'élitisation et la *gentrification* de l'espace urbain. Certes, l'élitisation est davantage un phénomène de distinction qui obéit à une logique de niveau et de rivalité «intra-groupe»; mais ses conséquences sur le droit à la ville sont désastreuses. Confrontés à une praxis sociale embourgeoisée et à une augmentation des loyers, les ménages modestes n'ont d'autre choix que de se rabattre sur des espaces dévalorisés qui renforceront des associations d'appartenance symbolique, une identité collective de confrontation (retournement du stigmaté) ainsi qu'un retour du

religieux perçu à juste titre par les dominés comme un artefact imperméable aux dominants. Le ghetto remplacera alors le quartier immigré certes paupérisé, mais entrouvert sur le reste de la ville et offrant encore à certains, une ascension sociale tandis que les *outsiders* devront se confronter de plus en plus à des pratiques anthropologiques effectivement racialisées. Le schéma suivant peut alors restituer les axes de tension qui président la cohésion sociale d'une ville cosmopolite.



Commentaire : une première tension définit l'axe *ghetto/quartier immigré*. L'élitisation et la *gentrification* des espaces urbains entraînant le repli des ménages modestes vers les espaces paupérisés de la ville, on peut estimer qu'elles stimulent les processus de ghettoïsation en concentrant davantage la pauvreté, en soutenant les phénomènes de replis identitaires. D'un autre côté, ces mêmes phénomènes (*gentrification, élitisation*) en attirant des profils relativement semblables dans les quartiers revitalisés de la ville (classes moyennes cultivées, fonctionnaires européens), participent de l'édification d'espaces homogènes davantage acculturés et autarciques, rassemblés sur base socioéconomique et non plus socio-ethniques.

Une seconde tension se joue entre le *maintien des traditions* et le *phénomène d'acculturation*. La relégation urbaine impactant d'un *style de vie* où l'*immobilité volontaire* prévaut, où l'*entre-soi* est contraignant et où le système éducatif est en panne (Donzelot, 2004), les résidents de ces aires urbaines se replient sur eux-mêmes et cherchent dans le respect des traditions, parfois le religieux, des espaces de recueillement et des formes de solidarité davantage centrés sur la similitude. Seul une politique de *reconnaissance culturelle*

volontaire peut alors irriguer ces expressions spatio-culturelles homéostatiques en veillant à institutionnaliser le « particulier », lui évitant ainsi, de se cristalliser en stimulant l'orthodoxie. Lorsque ce gage de transition est garanti par la société d'accueil, les phénomènes d'acculturation sont soutenus et accompagnent l'assimilation des minorités ethniques entassées momentanément (deux à trois générations) dans les quartiers immigrés ; lesquels, restent cependant, des aires urbaines partageant des styles de vie, ouvertes sur la ville en continuant à garantir l'ascension sociale.

Il faut alors conclure de ces observations que la cohésion sociale d'une ville dépend de la reconversion dynamique des aires morales façonnées elles, par le processus naturel et organiciste de l'*écologie urbaine*. On peut également attendre des processus d'*invasion*, d'*expansion*, de *compétition*, de *concurrence*, de *spécialisation* qui délibèrent les communautés urbaines entre elles dans la bataille des espaces valorisés, qu'ils occasionnent du désordre, des déviances (vice et crime), des formes de repli identitaire étroitement liés à la constitution des aires morales dans la ville, elles-mêmes tributaires de l'aménagement global de la ville. **En d'autres termes, la cohésion sociale d'une ville dépend d'abord du partage équitable de l'espace urbain et de la politique de la ville.**

4. Programme de cohésion sociale en Région bruxelloise : une double dialectique

A la lumière de ces analyses, on peut maintenant mieux appréhender le Programme quinquennal de cohésion sociale qui ne répond que partiellement aux enjeux du vivre ensemble suspendus à la ville. Lorsqu'on se penche sur le déploiement territorial des disparités socioéconomiques de Bruxelles, on constate alors une double dualité.

- Dualité régionale: peu de cohésion entre les communes de l'est plus élitistes et celles de la première couronne, de l'ouest de la capitale, davantage paupérisées. La distribution spatiale des *minorités ethniques*, des *statuts professionnels*, des *niveaux d'instruction* et des *titres de prestige* (lieu de résidence de la noblesse) de part et d'autre de la vallée de la Senne à Bruxelles démontrent bien cette première

dualité de la Région bruxelloise.

- Dualité intra-communale: au sein d'une même commune, déclassement de certains périmètres paupérisés par rapport à d'autres plus avantagés. A cette échelle, le taux de chômage, le taux de propriétaires, le taux de diplômés du supérieur, l'intensité du déménagement et l'évolution du revenu moyen par déclaration sur une dizaine d'années, révèlent adéquatement cette deuxième dualité de la ville.

- La territorialisation d'intervention en injectant des moyens supplémentaires dans les zones prioritaires agit sur la seconde dialectique et peu ou prou sur la première.

5. Territorialité et production de subjectivité

Le rapport entre la constitution des *aires morales* et la production de subjectivité est manifeste lorsqu'on se penche sur les *représentations sociales* des jeunes résidant dans les quartiers relégués de Bruxelles.

La *valorisation du diplôme par secteur statistique* permet de mesurer le taux de chômage compte tenu du niveau de qualification. Ces résultats ont été obtenus en comparant le profil de qualification des résidents des *secteurs statistiques* au nombre théorique de chômeurs que ces zones résidentielles sont censées abriter compte tenu du taux de chômage moyen régional par qualification. On constate alors qu'on a huit fois moins de chance d'être recruté à compétences égales lorsqu'on réside dans l'un des *secteurs statistiques* relégués de la commune (secteurs *Coin des cerises*, *Saint-Thomas*: quartiers de logements sociaux). Cette expérience sociale n'est pas anodine et impacte directement sur les visions du monde du relégué.

Ainsi, lorsqu'on interroge les jeunes évoluant dans les quartiers prioritaires de la Ville de Bruxelles (quartiers relégués) sur leur *perception idéale du vivre ensemble*, on ne peut que constater les reliquats de l'avanie. En effet, une société qui offre du travail et qui traite ses concitoyens équitablement et sans discrimination, déterminent les deux élé-

ments sémantiques de la représentation sociale du vivre ensemble des jeunes évoluant dans les quartiers prioritaires, à l'inverse des jeunes évoluant dans les zones périphériques ou dans les communes de l'est de la ville, pour lesquels le développement des savoirs et des connaissances, la garantie des soins de santé et la citoyenneté active définissent le vivre ensemble.

L'expérience sociale, l'espace résidentiel et la production de subjectivité dans une aire morale sont alors intimement intriqués dans une unité discursive qui forme l'écosystème urbain.

6. En guise de conclusion

Une bonne politique du vivre ensemble doit alors tenir compte de cette thermodynamique de la ville et veiller d'une part, à soutenir le *partage des styles de vie* tributaires des aires morales de la ville (rôle important de la culture), reconnaître et institutionnaliser les pratiques traditionnelles et coutumières des minorités eth-

niques et soutenir la mobilité des classes populaires stationnaires (rôle important de l'école). D'autre part, et au niveau de la politique de la ville, veiller à créer des *espaces multifonctionnels* stimulant la rencontre en réhabilitant « l'habiter » au détriment de « l'habitat », partager plus équitablement l'espace urbain en facilitant l'aménagement de parcs de logements sociaux dans les communes plus aisées de la capitale, appliquer des mesures de contrôle de loyer, attribuer un droit de préemption aux ménages plus modestes dans les zones stratégiques en passe d'advenir des quartiers élitistes ou gentrifiés. Enfin, le vivre ensemble ne peut se passer d'une critique globale visant à revoir les finalités d'une conception de la ville développant des politiques publiques et des bassins d'emploi essentiellement orientés vers les groupes élités, instruits et actifs sur le marché du travail. Au niveau des contrats communaux de cohésion sociale, renforcer les *projets transversaux* qui ont le mérite de diffuser des pratiques culturelles spécifiques sur l'ensemble d'un territoire communal (ex: Lire dans les parcs).

« Pour un modèle participatif de l'évaluation en cohésion sociale »

Juan LATORRE, Coordination locale de la cohésion sociale de Schaerbeek

Introduction

J'aimerais vous proposer ici une sorte d'outil d'accompagnement en guise de modèle d'évaluation des projets de cohésion sociale. Cet outil, ou ce modèle, est en quelque sorte le fruit d'une pratique depuis le point de vue, tantôt d'acteur, tantôt de formateur, tantôt encore de superviseur, puis – depuis sept années – comme coordinateur local de ce programme pour la commune de Schaerbeek. Cet outil se veut être au service des acteurs, quels qu'ils soient, convaincus de la pertinence du travail peu visible qui se réalise dans ce « secteur » particulier de la cohésion sociale et qui cherchent à le mettre en valeur.

Je peux en témoigner : avec le temps⁷, dans le cadre de cette politique de cohésion sociale promue par la Cocof, un véritable « tissu social en réseau » s'est développé et parfois consolidé au départ de diverses initiatives menées par l'asso-

ciatif bruxellois avec le concours actif des pouvoirs locaux et régionaux autour de l'enjeu du « vivre ensemble dans la ville ». A Schaerbeek particulièrement, on peut parler d'un développement continu de ce « partenariat public-privé », en dépit même de la discordance des majorités en place au niveau local et régional⁸.

Pourtant, des questions récurrentes reviennent depuis près de 25 ans. On en a fait écho dans le courant des débats en matinée, preuve que ces questions sont toujours d'actualité et qu'elles participent à un certain malaise dans le « secteur » pour ne pas dire un agacement :

1. Comment évaluer cette politique sociale promouvant la cohabitation, la mixité, le vivre ensemble et l'intégration sociale des diverses populations qui composent la démographie bruxelloise?
2. Comment rendre compte du travail et de l'ac-

tion des associations reconnues dans ce cadre?
Comment rendre compte de la plus-value de ce « secteur »?

3. Existe-t-il un « secteur de la cohésion sociale » ?
Quelle est sa spécificité / son identité / sa raison d'être ? Son ouverture à de nouveaux acteurs émergents ?

Ces questions, ou d'autres dans le genre, témoignent d'une difficulté manifeste à rendre compte d'une certaine cohérence d'ensemble des projets de cohésion sociale. En dépit des priorités régionales définies, il semble qu'ils partent dans tous les sens, puisant d'ailleurs dans d'autres politiques sociales le complément à leurs modestes moyens... Pourtant, pour qui veut le voir, et à en croire de nombreux acteurs du secteur, la transversalité pourrait bien sembler la caractéristique des projets de cohésion sociale et de vivre ensemble. Pourrait-on dès lors modéliser d'une certaine façon cet ensemble d'actions portées par des dizaines d'associations et partant dans tous les sens? Nous y reviendrons.

Evaluation et contrôle des projets et actions

Il importe à présent de s'entendre sur les notions d'« évaluation » et de « contrôle ». Ces notions sont en effet sans cesse mobilisées et d'application dans le « secteur » sans parvenir vraiment à circonscrire ce qu'on entend précisément par cohésion sociale. Quand on parle d'évaluation ou de contrôle, de quoi parle-t-on ?

Pourquoi tout d'abord la nécessité du « contrôle »? Tout simplement parce que l'argent public finance cette politique et qu'il est dès lors tout à fait légitime que les pouvoirs publics rendent compte de comment et à quoi l'argent public a été dépensé. Le « contrôle » a donc toute sa légitimité et repose pour l'essentiel sur le travail de l'administration et ses services sur base des outils classiques que sont les cahiers de charges et conventions, rapports financier et d'activités, rapports de visites et contrôles sur le terrain.

« L'évaluation » est tout aussi légitime depuis un autre point de vue. Celui du sens de l'action. En effet, en posant la question des résultats de l'action et de leur analyse, on glisse à proprement parlé sur la notion d'évaluation qui essaye de rendre compte de « processus » complexes qui échappent au simple recueil de données quantitatives. Je pense qu'il existe un consensus large pour définir ainsi la notion d'évaluation comme entraînant une forme d'accompagnement des projets qui s'ajoute au contrôle mais qui ne se réduit pas à lui.

Dans la plupart des discours, on utilise ces notions l'une pour l'autre. On les confond même carrément. S'il existe bien un véritable intérêt à distinguer « l'évaluation » du « contrôle », de manière bien pragmatique, il faut souligner surtout que l'un comme l'autre peuvent nourrir et alimenter la prise de décisions politiques. Au final, de facto, les deux notions se rejoignent et se complètent en pratique. Du moins c'est ce que l'on peut souhaiter.

Pour un déplacement du regard

Revenons-en à notre question : pourrait-on modéliser d'une certaine façon cet ensemble d'actions partant dans tous les sens ? De quel ordre seraient donc ces « processus » qui contribuent à la « fabrication » des liens sociaux qui font la cohésion sociale ?

Pour cela, nous allons mobiliser une intuition. Cette intuition, je pense que chacun peut l'accepter voire la partager, c'est tout simplement l'idée qu'évaluer une action passe nécessairement par la compréhension de la manière dont elle s'inscrit dans son contexte. Or, comme nous sommes dans un programme qui finance des actions, le regard du contrôle a priori va tout naturellement se porter sur ces actions. Risquant de se priver donc d'en saisir les processus.

Le regard de l'évaluation devrait noter que le contexte d'une action de cohésion sociale relève beaucoup de l'association qui la mène. En effet, derrière une action existe une association qui la porte. Il y a le projet de

⁷ Depuis dix ans, si l'on prend le Décret de 2004 comme date de départ ; depuis près d'un quart de siècle, si l'on considère ses prémisses (le Fond Picqué puis le PIC), au moment même où se mettait en place la jeune Région de Bruxelles-capitale.

⁸ Pour rappel, la politique de cohésion sociale de la CoCoF a toujours été jusqu'à ce jour, en charge de ministres socialistes alors qu'à Schaerbeek, dans le même temps, a gouverné une coalition sans les socialistes.

citoyens qui se sont mobilisés. Une série d'interventions ont mis le doigt, cet après-midi, sur cet aspect important.

S'intéresser sérieusement à une association qui mène une action, débouche nécessairement sur la question de la reconnaissance du projet citoyen porté par l'association. Il est en effet important de se demander: comment est-ce que l'association réalise son action, quel sens y met-elle, comment le fait-elle ? Il semblerait ainsi possible de rendre compte de ces fameux « processus » dont on parle tant en cohésion sociale. Et peut-être même ces processus renvoient-ils à un certain apport spécifique du secteur, à une sorte de « plus-value » particulière du secteur de la cohésion sociale.

La proposition est donc ici d'effectuer un déplacement du regard. En effet, nous nous focalisons habituellement sur les actions subsidiées, ce qui est bien légitime, et nous nous intéressons aussi souvent à la question des besoins. Je vous propose ici de déplacer le regard des actions vers l'analyse de la manière dont l'association travaille. A savoir, comment est-ce qu'elle développe ses actions en fonction des besoins qu'elle identifie elle-même dans son environnement ?

Recherche de l'équilibre optimal

Derrière cette question, se glisse en fait une nouvelle hypothèse. Une hypothèse selon laquelle les associations, quand elles se mettent en action, sont toutes confrontées à la nécessité de se situer au mieux par rapport à leur environnement, dont elles ont une perception bien propre. Il est très peu vraisemblable en effet que toutes les associations décodent l'environnement de la même manière. Autrement dit, on peut supposer que chaque association est une tentative, en elle-même, de rechercher un certain nombre d'équilibres optimaux qu'elle doit produire, si elle veut être pertinente, résister au temps et avoir quelque chose à proposer au quartier, à la commune, à la société.

Je pense qu'il est possible de rendre compte de cette recherche d'équilibre optimal autour de certaines tensions internes et externes qui traversent les associations. Je vais donc tenter de vous présenter un outil qui tente de modéliser ces tensions

internes et externes spécifiques aux associations. Bien qu'il soit très difficile, même presque impossible, de comparer les associations parce qu'il existe beaucoup de projets de nature différente, si on réfléchit depuis la piste que je vous propose ici, il est possible de faire une sorte de croquis de chaque association et la manière selon laquelle elle se positionne dans le cadre des six tensions identifiées.

Ainsi, si l'on reproduit ces tensions sous la forme d'un graphique en radar, en guise de tableau de bord, nous pouvons obtenir un outil à la fois indicatif, et de ce fait comparatif, de chaque association, correspondant à la manière dont chacune « compose » ses actions subsidiées en cohésion sociale, au regard des tensions repères identifiées. La comparaison ne peut cependant pas être normative dans la mesure où, fondamentalement, un projet n'est pas comparable à un autre. L'outil permet dès lors une sorte de radiographie, de photographie. Et permet, à partir de là, la discussion, l'analyse, l'échange. Voici très rapidement ces six tensions.

1. Emergence/participation versus reconnaissance institutionnelle/maturité

La première tension concerne l'axe émergence/reconnaissance. Toute expérience émergente mobilise des processus de participation et cherche évidemment à se faire reconnaître. C'est au travers de cette reconnaissance qu'elle peut éventuellement recevoir des subsides pour asseoir ne fût-ce qu'une petite permanence et, éventuellement à terme, assurer son développement. Cette tension est présente dans toutes les expériences associatives qui s'organisent et qui tentent d'entrer ou de rester dans le programme.

2. Créativité/innovation versus gestion/organisation

Il ne suffit donc pas de créer une association avec une forte dynamique de participation pour gagner une certaine reconnaissance. Souvent il faut durer et pour cela être créatif et s'organiser. C'est en effet

parce qu'une association a quelque chose à proposer, qu'elle est pertinente, créative, novatrice qu'elle peut espérer gagner en reconnaissance. Elle doit aussi perdurer et pour cela se stabiliser, s'organiser au mieux. Il en résulte en quelque sorte une permanente tension entre « ordre » et « chaos » dont l'enjeu n'est rien d'autre que de continuer à être pertinent tout en assurant une certaine permanence/adaptation voire un développement de l'association.

3. Engagement bénévole, social, militant versus professionnalisation

La troisième tension fondamentale nous renvoie à la dynamique militance/professionnalisation bien connue dans l'associatif. Une association part souvent d'un engagement humain important et mobilise parfois des ressources humaines considérables. A terme, elle aspire vite à asseoir une permanence de ses services. Par ailleurs, la pression à la professionnalisation des actions est forte et promue par les pouvoirs publics. De bénévole à professionnel, le saut dans la salarisation partielle ou complète des équipes, lentes ou rapides, entraîne des mises à l'épreuve au sein des associations qui ont alors à gérer le développement de dynamiques bénévoles et salariales qui peuvent être contradictoires. On peut ainsi rendre compte de toute une palette de formules de participation.

4. Nombre de public régulier versus coaching personnalisé

La quatrième tension concerne tout simplement le choix entre la quantité (dont on a parlé en termes de politique du chiffre dans le petit vidéoclip du Memorandum de Schaerbeek) et la qualité. C'est l'opposition entre le fait de toucher beaucoup de public et la qualité de la relation que vous pouvez proposer à ce même public compte tenu des moyens dont on dispose. Il y a là des choix parfois très durs à prendre au sein d'associations qui peuvent se trouver confrontées à une demande qui les dépasse. Comment gérer les limites ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

5. Nombre de groupes organisés versus nombre d'heures hebdomadaires/dispositif

La cinquième tension renvoie à la manière dont l'association s'organise pour proposer ses services: soit sous la forme d'un nombre X de groupes, soit tout simplement sous la forme d'une permanence juridique, par exemple. Dans ce cas-là la variable « nombre de groupes » serait égale à zéro ou à un seul groupe pour l'ensemble des gens accueillis. Une tension existe entre ce que vous voulez faire, le nombre de gens, de groupes que vous constituez, en alpha par exemple, et la quantité d'heures d'alpha que vous pouvez proposer de manière hebdomadaire. C'est une autre tension qui renvoie à celle en fait de l'organisation du dispositif. Ce sont des questions très concrètes auxquelles toutes les associations sont confrontées.

6. Montant subside « Cohésion sociale » versus autres moyens financiers

La dernière tension est très importante, on en parle peu, bien que la thématique de la lasagne qui a été mentionnée dans le courant de la journée l'a évoquée : c'est évidemment le fait que ce qui est financé en cohésion sociale l'est aussi parfois voire souvent ailleurs. Il existe donc une sorte d'instrumentalisation réciproque de différentes politiques sociales. La question du montant du subside reçu en cohésion sociale dans la part des moyens que l'association parvient à mobiliser par ailleurs est en effet une indication clé pour pouvoir avoir une idée, une photographie plus ou moins correcte et juste, par rapport aux projets qui se trouvent financés en cohésion sociale.

Vous voyez sur l'écran derrière moi le tableau sur lequel on peut déboucher si on aligne les six tensions, en reprenant les douze polarités dont j'ai parlé rapidement, avec une échelle qualitative quantifiée de zéro à cent.

Tableau des variables tirées des 6 tensions

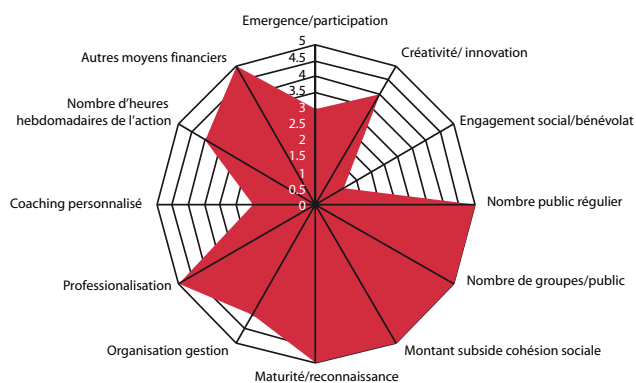
12 indicateurs traduits en une échelle qualitative quantifiée de 0 à 5

	5	4	3	2	1	0
1. Emergence/participation	Forte	Appréciable	Moyenne	Faible	Minimale	Nulle
2. Maturité/reconnaissance	Forte	Appréciable	Moyenne	Faible	Minimale	Nulle
3. Créativité/Innovation	Forte	Appréciable	Moyenne	Faible	Minimale	Nulle
4. Organisation/Gestion	Forte	Appréciable	Moyenne	Faible	Minimale	Nulle
5. Engagement social/bénévolat	Fort	Appréciable	Moyen	Faible	Minimal	Nul
6. Professionalisation	Forte	Appréciable	Moyenne	Faible	Minimale	Nulle
7. Nombre public régulier	+ de 100	76<100	51<75	26<50	1<25	Aucun
8. Coaching personnalisé	Permanent	Fréquent	Régulier	Accessible	Ponctuel	Inexistant
9. Nombre de groupes/public	+ de 10	8<10	5<7	2<4	1 seul	Aucun
10. Nombre d'heures de l'action	15h et +	12h	9h	6h	3h	Aucune
11. Montant subside Coh. soc.	55.000 et +	40.000<55.000	25.000<40.000	10.000<25.000	5.000<10.000	Aucun
12. Autres moyens financiers	55.000 et +	40.000<55.000	25.000<40.000	10.000<25.000	5.000<10.000	Aucun

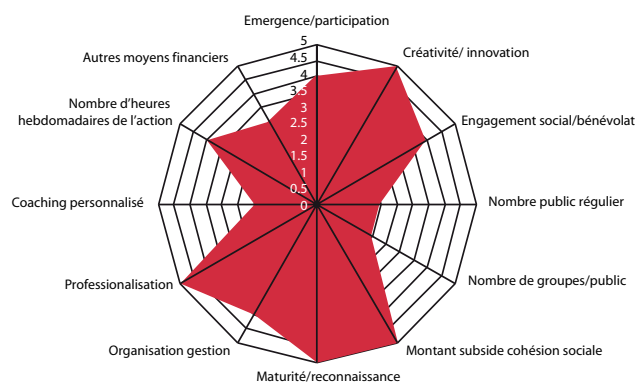
Il est alors possible d'aboutir à un graphique en radar. Et c'est la magie de certains logiciels qui rend ceci possible. Voici par exemple un premier graphique en radar à propos d'un de nos projets à Harmonisation Sociale Schaerbeekoise (le projet FLE), et je vous montre tout de suite un deuxième

graphique à propos de notre deuxième projet (la maison Dailly). Résultat : Ces graphiques par simple comparaison nous donnent tout de suite une certaine visibilité sur les actions. Celle-ci peut être ensuite discutée et interrogée, complétée avec les acteurs associatifs concernés.

Projet FLE d'HSS



Projet Dailly d'HSS



Par exemple, pour la variable « nombre de public régulier », nous avons dans notre projet de FLE 300 personnes accueillies en moyenne par an. Notre activité maison Maison Dailly, par contre, est un projet de proximité qui accueille nettement moins de public : nous accueillons là une cinquantaine d'enfants qui sont suivis en soutien scolaire. Cinquante personnes par an, ce n'est pas beaucoup en termes de quantité, tout dépend comment on veut voir les choses, mais le service proposé est très personnalisé parce que nous n'accueillons que

cinquante enfants. Si on en accueillait deux cents, on ne serait pas capables de proposer un accueil aussi personnalisé.

En conclusion, et en allant très vite car le temps nous a manqué, il me semble important depuis Schaerbeek de souligner que cette politique sociale n'est pas un « broil » dont on peut désormais se passer. Je suis convaincu qu'on a tendance à sous-estimer l'impact que ce dispositif a dans le tissu social bruxellois. Cette politique est aussi par

ailleurs trop souvent victime de raccourcis qui la tirent vers l'urgence. Or, ce n'est pas une politique conçue et pensée pour répondre à l'urgence. Les associations de cohésion sociale, même s'il leur arrive de faire face à des situations sociales d'urgence, ne sont surtout pas là pour répondre à l'urgence. Au contraire, je crois que le travail qui se fait en cohésion sociale se réalise dans la durée, tout à l'inverse de l'urgence.

Plus que jamais, on a besoin d'une telle politique sociale sur le vivre ensemble reposant sur les associations locales et le réseau de liens qui ont été tissés. Ce partenariat entre la Cocof, les 13 communes concernées et les associations reprises dans les différents programmes mérite bien d'être reconduit, réfléchi, et même davantage soutenu et approfondi.

Plus précisément, ce qui donne du contenu à cette politique traduite à l'échelle locale, c'est la mise en réseau des différentes expertises dont sont por-

teuses les associations les plus diverses. Je pense que c'est là un héritage qu'il ne faut pas négliger. Il est dès lors important de se demander comment alimenter cette mise en réseau, comment soutenir davantage les associations pour qu'elles poursuivent leur travail d'actions et développent encore des pistes innovantes en termes de participation et réponses aux besoins en termes de cohésion sociale en partenariat avec les pouvoirs publics.

Enfin, pour terminer, j'insiste sur le fait que le contrôle et l'évaluation sont absolument légitimes et nécessaires, et ce, d'autant que nous nous trouvons dans le contexte d'une enveloppe budgétaire fermée : évaluer, contrôler, ça peut permettre de sortir certains projets du programme au bénéfice de nouveaux, dont pourquoi pas des projets émergents.

Voilà tout. Merci de votre écoute.

Regard sur la journée

Philippe STERCKX,

Cabinet du Ministre Rudi Vervoort

Avant d'aborder les conclusions je voudrais remercier le CBAI et le CRAcs pour le rapport qu'ils ont transmis au ministre et qui est d'une qualité tout à fait remarquable ainsi que pour l'organisation de ce colloque. Celui-ci fut particulièrement intéressant et nous a permis aujourd'hui d'entrer dans le vif du sujet à quelques échéances du moment important de la redéfinition des priorités du futur quinquennat de cohésion sociale.

Tirer les conclusions de ce colloque est un exercice particulièrement périlleux. Je ne vais donc pas tenter d'en faire une synthèse exhaustive.

Je voudrais tout d'abord vous dire que pour travailler sur la redéfinition des priorités, nous avons reçu énormément de contributions dont notamment le rapport du CRAcs. De nombreux autres avis nous ont également été transmis par les coordinations locales : celui de Schaerbeek à travers le clip, celui de Molenbeek, une note de notre administration ainsi qu'un avis de la section cohésion sociale du Conseil Consultatif. Nous avons examiné tous ces documents avec attention. Aujourd'hui, le colloque nous a encore apporté pas mal d'éléments pour alimenter notre réflexion mais également pour nous permettre de préciser les choses.

Ce matin et au cours de la journée, le CRAcs a présenté quatre recommandations importantes qui s'inscrivent effectivement dans cette recherche de définitions des priorités. Il y a d'autres recommandations qui ont été fournies par le CRAcs, et Alexandre Ansay en a d'ailleurs évoquées quelques unes, notamment à propos de cet article budgétaire lié aux politiques migratoires et d'une section du Conseil Consultatif pour les primo-arrivants. Ce sont des éléments que nous avons enregistré mais que nous ne pouvons pas mettre en œuvre maintenant parce que le décret actuel fixe des règles auxquelles nous ne pouvons pas déroger. Créer une section supplémentaire du Conseil Consultatif

demande la modification de pas moins de deux décrets, ce qui pourrait évidemment s'envisager. Je signale au passage que l'accord de majorité 2014-2019 prévoit la réécriture du décret de cohésion sociale, non pas pour tout changer mais pour apporter des améliorations. Les recommandations que formule le CRAcs sont de nature à alimenter notre réflexion. Ce travail commencera en 2016 puisque nous allons d'abord conclure les nouveaux contrats démarrant le 1er janvier 2016 et ensuite nous verrons, pour le futur, comment apporter les améliorations suffisantes au décret.

Je vais maintenant apporter quelques commentaires sur certains sujets qui ont été abordés au cours de la journée.

Une première remarque assez classique, souligne que le dispositif de cohésion sociale vient s'ajouter à d'autres dispositifs. C'est une réalité qui nécessite une attention particulière. Je le répète depuis que j'ai pris en charge cette compétence au sein du cabinet Picqué, et maintenant au cabinet Vervoort: attention de ne pas tenter, à travers la cohésion sociale, de remplacer d'autres dispositifs qui sont ou que nous estimons être insuffisants. Si nous faisons cela, très rapidement, des âmes bien intentionnées nous diront : « Mais en fait, votre dispositif ne sert à rien, donnez l'argent à d'autres parce qu'on le fera très bien dans l'enseignement, dans la santé, dans le sport... ». Le dispositif de cohésion sociale a une spécificité qui n'est pas de reproduire ce que les autres font, mais de produire des actions et des activités qui viennent souvent renforcer d'autres dispositifs. Je pense que nous devons garder cet élément à l'esprit.

Au sujet de la question qui a été posée ce matin, je pense par Myriem Armani, qui disait: « L'émancipation collective, oui évidemment, c'est une nécessité absolue, mais elle doit s'appuyer d'abord sur une émancipation individuelle. Comment pouvoir avancer dans l'émancipation collective avec des individus qui ne sont pas eux-même émancipés ? » Je ne pense pas qu'opposer ces types d'émancipation soit une bonne approche et je reviendrai plus loin sur la dimension qu'Alexandre Ansay en a donné et qui me paraît extrêmement intéressante.

Un autre élément qui m'a paru mériter d'être relevé concerne la question de la mixité. On a dit la mixité n'est pas décrétée. Je suis d'accord, on ne peut pas la décréter. On a dit la mixité n'est ni un facteur ni un indicateur d'évaluation. Je suis toujours d'accord. La mixité, pour moi, et je pense que c'est ce que nous avons toujours essayé de faire dans le cadre de la cohésion sociale, c'est un objectif à atteindre. C'est un processus au cours duquel on va effectivement viser à l'imposer d'une manière soft, avec pour objectif une réelle émancipation des individus. Par contre, ça ne signifie pas que nous puissions accepter le refus d'accessibilité de projets de manière distincte aux hommes ou aux femmes. Cette dernière approche n'entre pas dans la logique de processus et d'objectif visant à plus de mixité celle-ci devant être absolument soutenue dans le cadre des contrats de cohésion sociale.

J'en viens à la question que j'abordais il y a quelques minutes. Finalement, qu'est-ce que la cohésion sociale ?

La cohésion sociale, c'est aider les individus, renforcer leurs capacités, viser leur émancipation, permettre un début d'ascension sociale. J'ai toujours maintenu que la cohésion sociale c'était la première marche de l'ascenseur social. En effet, permettre à des gamins de pouvoir s'émanciper dans le cadre du soutien scolaire. Permettre à des personnes d'acquérir une capacité de lire, d'écrire, de comprendre un certain nombre d'éléments de leur environnement par l'alphabétisation, par l'apprentissage du français, c'est participer à ce début d'émancipation. Celui-ci n'est évidemment pas terminé lorsque l'action de cohésion sociale aboutit, mais il constitue un véritable escalier, la première marche de l'escalier qui permet d'avancer. J'ai bien aimé l'expression « On rentre dans un autre monde, on passe dans un autre univers ». Et je crois que pour toutes les personnes qui bénéficient des actions de cohésion sociale, c'est une réalité.

Il y a eu un débat important ce matin encore sur l'égalité des chances avec des appréciations variables. Est-ce que la cohésion sociale réalise l'égalité des chances ? A cet égard, je partage l'avis de Fred Mawet qui disait « Mais non, ça n'est pas l'égalité des chances ». Non, bien évidemment. Car si c'était

le cas ce serait formidable, car nous aurions réussi à construire une véritable égalité. Le constat n'est pas celui-là. La Cohésion sociale constitue par contre un dispositif qui permet d'avancer vers un peu plus d'égalité.

Traiter les individus c'est aussi travailler sur la société. Les deux vont de pair. Agir dans le cadre de nos actions de cohésion sociale, c'est remettre en cause un certain nombre d'équilibres, c'est bousculer les gens. A travers l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, on refuse de classer les gens entre ceux qui sont capables et ceux qui ne le sont pas. Agir dans le cadre de nos actions de cohésion sociale, c'est aussi apprendre à se connaître. L'interculturalité, la vision d'avancer ensemble dans le monde, de créer du lien, du vivre ensemble, ça nécessite d'apprendre à se connaître. Et je pense que les deux aspects, l'individuel et le collectif, vont de pair.

J'en viens maintenant à quelques éléments un peu plus spécifiques des débats que nous avons eus aujourd'hui. La professionnalisation du secteur qui a été évoquée, ne signifie pas nécessairement qu'il faille que tous les acteurs de la cohésion sociale soient des salariés. Sinon, nous allons effectivement au-devant de difficultés insurmontables. Vous le savez mieux que moi d'ailleurs, 50% des animateurs sont bénévoles. Ne faut-il pas dès lors envisager pour ces personnes, qui donnent leur temps dans les actions de cohésion sociale, de pouvoir bénéficier de formations leur permettant d'acquérir des compétences supplémentaires ? La formation pour tous les acteurs et tous les travailleurs du secteur me semble être un des aspects de cette professionnalisation. C'est une possibilité qui existe d'ailleurs pour les salariés à travers les budgets de formation, prévus dans les accords du non-marchand. C'est également une volonté que nous avons toujours exprimée : favoriser la formation dans le secteur et trouver des dispositifs qui rencontrent ces objectifs.

La création d'un cadre méthodologique a aussi été évoquée. Il constitue un élément important pour créer les conditions d'évaluation et identifier les résultats visibles dans le cadre du secteur.

La question de l'association des organisations de mi-

grants, notamment en ce qui concerne les actions visant les primo-arrivants, mais aussi les actions visant l'interculturalité, a aussi été posée. Je pense que c'est évidemment quelque chose vers lequel nous devons tendre. Nous devons effectivement voir comment les y associer. De leur côté, nous devrions pouvoir rencontrer des interlocuteurs qui représentent un certain nombre d'acteurs d'organisations de migrants. Il n'est pas possible pour nous, pour l'administration ou pour le pouvoir politique de rencontrer toutes les associations de migrants existantes sur la place de Bruxelles. Je lance aussi une perche à l'ensemble du secteur de la cohésion sociale : structurez-vous ! Nous avons souvent beaucoup de mal à avoir en face de nous des interlocuteurs qui représentent véritablement le secteur. C'est valable pour les migrants mais c'est aussi valable pour le secteur de la cohésion sociale.

Un autre élément qui nous paraissait important et qui a été abordé est le fait que les projets répondent aux véritables besoins des gens. On a parlé notamment de l'enfant, plutôt que de l'élève, dans le cadre du soutien scolaire. C'est évidemment quelque chose de très important. Restons pragmatique malgré tout, ne rêvons pas de l'impossible - même si c'est un vieux slogan de soixante-huitard. Ceci dit, il faut répondre aux demandes des publics concernés dans le cadre des priorités. C'est évidemment un élément important.

Je terminerai par un point qui concerne le budget. On a effectivement évoqué la question des moyens disponibles dans le cadre de la cohésion sociale. Mon collègue David Cordonnier est allé ce midi en Commission des affaires sociales pour défendre le budget de la cohésion. Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est que ce budget maintient évidemment tous les moyens disponibles pour la cohésion sociale avec l'indexation. Pour l'accueil des primo-arrivants, il existe un montant supplémentaire, équivalent à peu près à la moitié du dispositif de cohésion sociale, qui va permettre de réaliser les actions liées à l'accueil des primo-arrivants. Ce n'est pas rien, mais ce n'est évidemment pas suffisant pour le Ministre. Nous aurions voulu plus. Mais je pense que c'est quand même un élément important en termes de progression des budgets de la cohésion sociale dans son ensemble.

Je ne reviendrai pas sur les questions liées à l'école, on en a déjà beaucoup débattu et je pense que c'est une évidence, tout ce qui a été dit est extrêmement censé. C'est le sens de l'école qui est un élément essentiel.

J'ai tenté ici de répondre à un certain nombre d'éléments qui ont été avancés tout au long des discussions. Je voudrais aussi rappeler la volonté du ministre de pérenniser ce dispositif pour, d'une part, le renforcer et, d'autre part, lui assurer une base encore plus solide que ce qu'elle est aujourd'hui. Je rappelle qu'il fut un temps où, de manière très caricaturale, certains appelaient la cohésion sociale « le broil ». Le ministre et moi nous sommes toujours opposé à cette approche. Mais restons conscients du fait que nous avons la responsabilité de montrer que ce dispositif est pertinent. Nous pourrions ainsi assurer la continuité de ce dispositif de cohésion sociale.

Enfin, je voudrais au nom du Ministre, profiter de l'occasion qui m'est offerte afin de remercier Bruno Viniakas pour tout ce qu'il a fait jusqu'à présent à la tête du CBAI. Son intérêt pour la cohésion sociale s'est exprimé à travers son soutien indéfectible à l'équipe du CRAcs, qui nous a apporté tant d'éléments de réflexion et tant de rapports de qualité tout à fait remarquables. Nous notons aussi son souci constant de mettre la question de l'interculturalité à l'agenda des politiques qui touchent au vivre ensemble. Enfin, je le remercie aussi pour son indépendance par rapport aux pouvoirs politiques. Je souhaite dès lors lui adresser nos plus vifs remerciements en espérant pouvoir encore le rencontrer à l'occasion des futurs colloques organisés par le CRAcs.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Angela Scillia qui prend maintenant les rênes du CBAI au niveau du Conseil d'Administration et la féliciter pour son accession à cette fonction. Je formule le vœu, au nom du Ministre, de pouvoir continuer à travailler comme nous le faisons avec Bruno et avoir les meilleures relations possibles entre le cabinet et le CBAI. Mais je suis rassuré, ce sera certainement dans ce sens-là que les choses iront. Félicitations et bonne chance dans ta nouvelle fonction.

Bruno VINIKAS

Merci Philippe pour les dernières choses que tu as dites à mon sujet. Je dois dire qu'un des plus beaux compliments que j'ai jamais reçus, surtout de la part d'un représentant de ministre, c'est de rendre hommage à mon indépendance par rapport au pouvoir politique. C'est effectivement une tâche très difficile quand on est dans la proximité du pouvoir et c'est donc un beau compliment.

Nous voici au terme de ce colloque. Je vais tirer quelques conclusions personnelles. Et d'abord, comme Philippe Sterckx l'a déjà fait, je voudrais dire que j'étais vraiment enchanté et même admiratif devant la richesse et la bonne organisation de ce colloque. A cet égard, je voudrais bien sûr d'abord remercier le public pour son apport personnel, mais aussi bien sûr toute l'équipe du CBAI. Plus particulièrement, je voudrais remercier deux personnes. D'une part David Lallemand parce que j'ai beaucoup admiré le professionnalisme de son animation tout au long de la journée et, d'autre part, Sarah Van Doosselaere de l'équipe du CRACs pour tout ce qu'elle a mis en œuvre pour la préparation du colloque. Et puis, pendant le colloque, chaque fois qu'il y avait un pépin, un petit souci, elle était là et intervenait pour pallier les difficultés.

Pour tirer les conclusions d'un colloque comme celui que nous venons de vivre je ne m'essayerai pas à vouloir en faire une synthèse, ce qui n'est pas possible. Tellement de choses importantes ont été dites dans les différents domaines envisagés, et même à la limite survolés par le colloque, qu'il me faut utiliser un outil particulier afin de formuler une conclusion. L'outil que je vais utiliser est un fil rouge intéressant, un élément qui traversait les trois panels et même d'autres interventions qui ont été organisées ici. Ce fil rouge est la place du public, c'est-à-dire des usagers des politiques de cohésion sociale. En d'autres termes, la place de la demande sociale par rapport à cette politique. Cette place s'est illustrée dans différents domaines aujourd'hui et je voudrais simplement en prendre trois exemples.

Le premier exemple concerne la citoyenneté interculturelle. Ce que j'ai retenu et je suppose que, comme

moi, vous avez tous été impressionnés, c'est la présence et le discours de Billy Kalonji. Il nous a fait remarquer qu'il y avait beaucoup d'absents dans ces politiques, y compris en ce qui concerne certains groupes ethniques. En demandant: « Combien d'Africains y a-t-il ici ? », il en a fait une démonstration très rapide. Cela me rappelle quelque chose qui m'avait déjà frappé il y a une vingtaine d'années. J'avais été amené à formuler, lors d'un débat, la remarque assez impertinente selon laquelle jusque-là, les politiques, que l'on appelait à l'époque les politiques des immigrés ou d'intégration, se basaient beaucoup sur les analyses de sociologues italiens qui regardaient comment il fallait travailler avec des travailleurs marocains et turcs. Et je me permettais de signaler que, déjà à l'époque, c'est-à-dire au début des années 1990, d'autres groupes culturels ou d'autres groupes ethniques étaient en train de débarquer en Belgique, et en particulier à Bruxelles et qu'il fallait donc être attentifs à eux aussi. Je dois ajouter que cette remarque n'a pas été bien suivie. Il y a encore beaucoup trop d'absents dans ces politiques et je me réjouis qu'une organisation comme « Share » soit apparue. Cette organisation demande non pas des moyens pour faire son programme, son organisation ou ses activités mais simplement se revendique de pouvoir représenter ces populations et d'une manière générale, l'ensemble des populations migrantes. Et je cite une phrase de Billy Kalonji qui m'a fort frappé: « Ce qui est fait pour les gens sans les gens est souvent fait contre les gens ». Soyons donc très attentifs à ce genre de remarque.

Le deuxième exemple concerne le vivre ensemble. J'ai été fort sensible à une observation de Christine Schaut: « Est-ce que le vivre ensemble concerne uniquement les populations précarisées comme c'est le cas dans le film que nous avons vu ici 'Ceci n'est pas de la cohésion sociale'? Ou est-ce que, au contraire, la cohésion sociale concerne tous les groupes présents dans notre ville et pas uniquement les populations précarisées ? » Cela implique cependant un certain nombre de difficultés, à la fois au sujet de la mise en place des politiques possibles mais aussi au sujet de la limite, de la légitimité et de la faisabilité de ces politiques. Je vais vous donner un exemple de ces difficultés. J'ai été récemment frappé par un livre de deux sociologues français. Michel et Monique Pinçon sont à la fois chercheurs et militants de la réduction des

inégalités sociales. Ils disent: « il ne faut pas uniquement s'intéresser aux pauvres, il faut aussi s'intéresser aux riches. Parce qu'il y a un rapport entre la manière dont les riches deviennent riches et la manière dont les pauvres restent pauvres ». Dans leur livre intitulé « La violence des riches », ils s'intéressent notamment à la manière dont un certain nombre de Français fortunés viennent vivre en Belgique, en particulier dans la région bruxelloise. Il existe d'ailleurs une revue destinée essentiellement aux Français de Bruxelles qui s'appelle : « Juliette et Victor » en souvenir de Juliette Drouet et Victor Hugo, deux immigrants français célèbres du 19^{ème} siècle venus vivre un petit temps à Bruxelles. « Juliette et Victor » donne beaucoup de conseils, repérés par Michel et Monique Pinçon, sur comment vivre à Bruxelles, vers quelle banque se tourner, etc... Quand on lit ça, on comprend mieux la difficulté d'appréhender la question de Christine Schaut en disant : « Mais l'obligation d'interculturalité qui est faite aux populations précarisées, vaut-elle pour tout le monde ? » Et quand on oppose interculturalité, cohésion sociale, mixité sociale au communautarisme, est-ce que cela concerne également des populations qui ne sont pas précarisées et pour lesquelles aucun reproche de communautarisme n'est jamais formulé ? Malheureusement, il y a une paradoxe dans le décret de cohésion sociale : Uccle ne fait pas partie du territoire concerné par la politique de cohésion sociale. Dès lors, comment agir sur ce genre de problèmes ? Voilà peut-être des réflexions pour un futur colloque sur la cohésion sociale.

Pour le troisième exemple, j'ai épinglé un élément du panel très riche qui portait à la fois sur les écoles de devoirs, le français langue étrangère et la lutte contre l'analphabétisme. Nous avons surtout entendu que l'offre était saturée. Nous avons aussi entendu des éléments au sujet des difficultés rencontrées, des objectifs, des priorités, etc. Mais la saturation de l'offre revenait toujours. Ce qui est curieux c'est qu'on pourrait aussi se poser la question : « Qu'en est-il de la demande » ? Et je voudrais ici évoquer une mésaventure qui nous est un jour arrivée, lors d'une audition publique devant la Commission des Affaires Sociales de la Cocof où une équipe du CBAI accompagnait le Ministre Picqué. Différents sujets relatifs à la politique de cohésion sociale étaient traités. A un certain moment une parlementaire a posé la question sui-

vante: « C'est assez curieux quand on lit des rapports sur l'analphabétisme, il y est dit que c'est de l'ordre de 10%. Mais y a quelques années c'était déjà de l'ordre de 10%. Est-ce que ça signifie qu'on n'a pas évolué et qu'on n'a pas fait de progrès dans la lutte contre l'analphabétisme ? ». Répondant moi-même à cette question, j'ai dû lui dire que ces 10% était un chiffre purement symbolique qu'on reprend depuis 30 ans, parce qu'on n'a jamais fait de véritables évaluations quantitatives. Après une discussion avec l'équipe du CRAcs, je voudrais formuler la proposition suivante adressée à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle de faire réaliser une étude scientifique sur la demande sociale en matière de lutte contre l'analphabétisme. Cette étude poserait sans doute quelques sérieux problèmes méthodologiques mais nous paraît importante pour deux raisons au moins. Premièrement, parce que quand on veut moduler une offre par rapport à une demande sociale, il faut quand même connaître l'étendue de cette demande. Deuxièmement, quand on définit une politique chargée de répondre à une demande, il est important de pouvoir évaluer dans le temps comment cette demande a évolué, c'est-à-dire s'il y a eu une certaine efficacité de la politique menée.

Voilà donc quelques exemples, sur ce fil rouge du public concerné ou de la demande sociale d'une politique de cohésion sociale. Il y a un mot que je n'ai pas entendu prononcer au cours de ce colloque et que j'entends d'ailleurs très rarement prononcer. C'est un mot très politique et pourtant absent de tous les textes légaux. Il s'agit du mot « démocratie ». Fouillez la Constitution, fouillez toutes les lois que vous pouvez imaginer, jamais le mot « démocratie » n'y figure. Connaître les demandes du public constitue peut-être un acte de démocratie qui devrait faire partie de la politique de cohésion sociale.

Je vous remercie de votre attention. Je vous remercie aussi de tout cœur pour votre bienveillance à mon égard au moment où je quitte la présidence du CBAI et de toutes les paroles aimables qui ont été dites à mon sujet.

En toute logique, le moment est donc venu pour moi de donner la parole à Angela Scillia, la nouvelle présidente du CBAI.

Angela SCILLIA,
présidente du CBAI

Merci Bruno. Vous imaginez qu'après 15 années de présidence du CBAI d'une telle personnalité, je ne peux être qu'honorée et très humble de lui succéder. Donc je voudrais, et je le ferai encore en clôturant, remercier Bruno Vinikas et vous remercier vous, de votre présence et du travail accompli.

J'ai envie de partager avec vous quelques réflexions en vrac. Pendant cette journée j'ai appris énormément de choses et j'ai vu l'intérêt toujours renouvelé de ce questionnement et de cette remise en question du secteur associatif vis-à-vis des pouvoirs publics. Ce qui m'a frappée, principalement, c'est que l'histoire est un cycle et qu'avoir la mémoire des choses est crucial. Tout à l'heure, Bruno nous rappelait que nous étions le produit d'une émancipation individuelle et sociale, d'une syndicalisation, de l'école publique, etc. Nous qui avons vécu cette histoire (nous étions les première, deuxième, troisième générations), nous avons un devoir de mémoire mais aussi d'action, de réactivité et de résistance.

Voici donc quelques réflexions personnelles par rapport à tout ce qui a été dit aujourd'hui. Ce qui m'a frappée, c'est d'abord la transversalité des questionnements : on a entendu parler de l'école, de l'éducation permanente, de la petite enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de la culture. Et donc vraiment, nous sommes au cœur d'une vision de la société où toutes ces matières s'interpénètrent et contribuent au développement des individus et de la collectivité.

C'est un rôle crucial et un enjeu que nous avons à défendre, nous en tant qu'associations, et que le politique a à défendre et à porter. Et ce que j'ai entendu aujourd'hui me rassure puisque nous avons, et il faut le souligner, un pouvoir politique qui va dans ce sens et qui décide de politiques publiques qui vont dans ce sens.

Alors que peut-on faire pour y contribuer en tant qu'associations ? Il faut bien sûr contribuer aux missions, c'est le but de nos financements. Je tiens à souligner aussi le nécessaire et hardu travail de longue haleine de chaque association pour se construire une pérennité. Je pense aussi qu'il faut se positionner pour pouvoir objectiver les missions que l'on remplit et

pour professionnaliser nos contributions. C'est une interrogation parce que l'on voit clairement que le champ d'action est vaste et qu'à un certain moment on peut être découragés devant la tâche à accomplir et devant son recommencement.

Ensemble, en tant qu'associations, misons sur notre potentiel de créativité, d'objectivation et de structuration professionnelle. Appuyons-nous sur le regard dans le rétroviseur, sur la construction de notre histoire, de notre mémoire associative, syndicale, politique, démocratique pour construire notre avenir dans la durée.

Je vous encourage à continuer et je vous remercie d'ores et déjà pour le travail que vous faites, pour votre participation, pour la parole que vous donnez, pour l'écoute que vous avez inlassablement sur le terrain, jour après jour et année après année.

Je voudrais vous remercier vous et vos associations pour votre participation, remercier tous les intervenants qui nous ont apporté différents éclairages et différents supports. Je vous incite aussi à aller régulièrement sur le site du CBAI ainsi qu'à lire l'Agenda interculturel, où l'actualité sur ces questions est toujours suivie. Je voudrais évidemment remercier les représentants du Ministre-Président pour leur écoute, pour leur attention et pour le suivi qu'ils vont pouvoir donner aux recommandations et aux remarques qui ont été faites. J'ai entendu parler d'un plan quinquennal et je pense que nous le lirons et nous y participerons avec intérêt. Je voudrais aussi remercier toute l'équipe du CBAI et ses différents pôles : le pôle formation, le pôle de cohésion sociale, le pôle d'information, le pôle de diffusion culturelle, le pôle de soutien aux associations.

Vraiment, en tant que nouvelle présidente d'une association, on ne peut que se réjouir d'une telle équipe. Le CBAI est vraiment une organisation attentive, réactive, rigoriste. Je voudrais en dernier, last but not least, encore une fois remercier Bruno Vinikas pour ces longues années d'acuité, de dévouement et de sens de l'institution. C'est vraiment un homme indépendant et je pense qu'il aura encore pendant de longues années ce regard critique et de remise en question. C'est tout ce qu'on peut lui souhaiter. Et je vous invite encore s'il vous plaît à l'applaudir. Je vous remercie, bonne soirée, à bientôt.

Bibliographie sélective

1) Ouvrages et articles scientifiques

- **BURGESS E.W., BOGUE D.D.**, contributions to urban sociology, The University of Chicago Press, Chicago, 1964
- **DEBROUX T., DECROLY J-M., DELIGNE D., GALAND M., LOIR C. et VAN CRIEKINGEN M.**, « Les espaces résidentiels de la noblesse à Bruxelles (XVIIIe-XXe siècle) », *Belgeo*, 4 | 2007, 441-452.
- **DESSOUROUX C.**, « Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants », Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2008
- **DONZELOT J.**, *La ville à trois vitesses*, Revue Esprit, Paris, 2005
- **FRAZIER E.F.**, *The Negro in the United States*, Macmillan Co., New York, 1949
- **GRAFMEYER Y., JOSEPH I.**, *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984
- **LEFEBVRE H.**, *Le droit à la ville*, Ed. du Seuil, Collection Points, Paris, 1968
- **MAC-KENZIE R.D.**, *On human ecology*, University of Chicago Press, 1968
- **MONGIN O.**, *Paul Ricœur*, Editions du Seuil, Paris, 1994
- **THOMAS I.T., ZNANIECKI F.**, *The Polish Peasant in Europe and America. Volume 1 & 2: Primary-group organization*, 1918
- **WACQUANT L.**, *Les deux visages du ghetto, construire un concept sociologique*, Le Seuil, actes de la recherche en sciences sociales, 5/2005
- **WIRTH L.**, *le ghetto*, Presses Universitaires de Grenoble, 2006

2) Recueil de données statistiques

- **BOUHOUT A.**, *Coordination des projets de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles*
- **HENDRICKX T.**, *Bravvo ASBL, Ville de Bruxelles, évolutions socioéconomiques*, mai 2012
- **OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL**, *Atlas de la Santé et du social de Bruxelles-capitale*, 2006
- **IBSA**, *Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle*, 2005
- **INSTITUT BRUXELLOIS DES STATISTIQUES ET D'ANALYSE** : http://www.ibsa.irisnet.be/?set_language=fr